



# SARRALTROFF

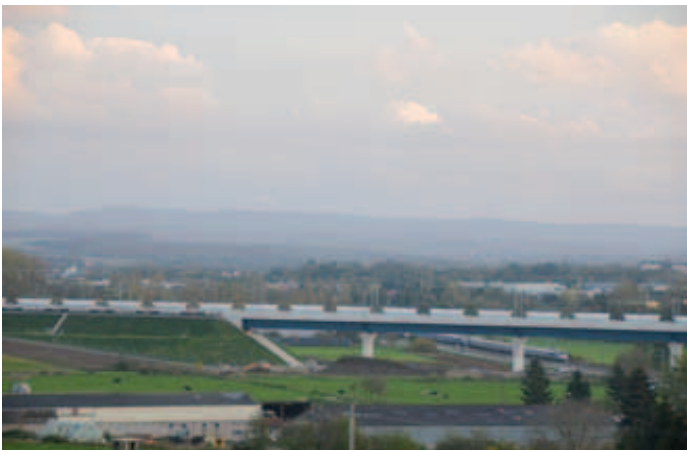
## ÉCHOS MUNICIPAUX 2013



La page de couverture représente le moulin de l'écart de la Schneymuhle à Sarraltroff en hiver (1987). Il s'agit d'une peinture à l'huile de Pierre WEBER, artiste peintre de Sarrebourg, architecte retraité. Il a exposé notamment à Sarrebourg avec un autre artiste sarrebourgeois Joseph Wenner.

## Début du ferroviaire

Les longs rails soudés (404 m) sont déchargés du convoi de wagons plats par 2 au moyen d'un ensemble composé d'un wagon pousseur à bras et d'une pelle araignée de guidage tous deux munis de pinces ce qui fait que le rail est toujours maintenu aux extrémités. La pelle enjambe les traverses en béton posées par une pondeuse (1666 traverses au km) Il s'agit d'une méthode innovante à l'australienne consistant à poser les rails en avant et non à les tirer. La société ETF a remporté ce marché. Une bourreuse assure la hauteur du ballast nécessaire.



Convoi de trémies amenant le ballast



Pelle araignée



Wagon pousseur avec les rails derrière



Pont du Bergholtz



LGV avant le ferroviaire



Première sortie de la Sarre



# Le mot du Maire

2013 s'achève avec son lot de bonnes et de mauvaises nouvelles. Guerre au Mali et en Centrafrique. Les Français semblent en effet de mauvaise humeur et chaque semaine voit naître son lot de mécontentements : bonnets rouges, contre l'écotaxe, bonnets blancs, hostiles à l'augmentation de la TVA, artisans, restaurateurs, policiers. L'ambiance devient lourde. Les hausses d'impôts semblent être le point commun à tous ces mécontentements. La crise économique s'éternise et la reprise se fait attendre. Notre jeunesse est la première victime de la crise de l'emploi et il faut espérer que la flamme de l'espoir s'allume vite enfin.

Nous sommes en fin de mandat municipal. **Ce qu'on peut dire c'est que les dossiers difficiles n'ont pas manqué :**

- celui de la LGV avec les carrières
- celui du viaduc
- celui du réaménagement foncier qui n'est pas achevé. Certes, les propriétaires fonciers ont repris possession de leurs parcelles à la fin du remembrement mais il reste à réaliser les travaux connexes liés à la modification des parcours due à la LGV. Il faudra modifier les chemins qui desservent les nouvelles parcelles. Il faudra creuser de nouveaux fossés, il faudra empiercer tous ces chemins. Les travaux débuteront au printemps 2014. La participation de la commune se montera à 200 000 €.

**La liaison cyclable vers Hoff et la route vers Dolving dégradées par les travaux de la LGV seront rénovées.** Pour l'instant la Sté Guintoli a dû parer au plus pressé après l'état des lieux (curage des fossés route de Dolving du fait des inondations par le haut). Le reste est programmé au début du printemps, tout comme le chemin desservant le Sarrewald. Car la

création d'un bassin de rétention près du viaduc retarde ces travaux.

Autre problème de taille. **La réforme de l'intercommunalité :** Sarraltroff aurait dû rejoindre sur injonction de l'État la communauté de communes de Fénétrange, en 2014, et en 2017 la communauté de communes de Fénétrange aurait dû fusionner avec celle de Sarrebourg. Sarraltroff aurait donc dû sortir de la communauté de communes de l'agglomération sarrebourgeoise pour y revenir trois ans plus tard après un séjour de trois ans dans celle de Fénétrange. Après consultation et après avis des différentes communes concernées, fusionner immédiatement les 28 communes dès 2014 est apparue comme la solution la plus logique. C'est ce qui a été fait. La nouvelle communauté s'appelle maintenant **Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud**. L'élection du nouveau président a connu des avatars qui font que Roland Klein ancien président de la communauté de communes de l'agglomération sarrebourgeoise ne retrouve pas son siège. C'est le maire de Buhl qui a été élu président. La durée de cette nouvelle présidence n'excède toutefois pas trois mois puisque les élections municipales se tiendront en mars 2014 et ensuite il faudra désigner à nouveau un président pour la nouvelle communauté de communes. Il faut espérer que les tensions nées à l'occasion de cette élection n'auront pas de répercussions négatives sur le fonctionnement de la nouvelle structure et que la ville de Sarrebourg choisisse d'être à nouveau représentée au sein de la nouvelle entité issue de la fusion. Rappelons à cet effet que Sarrebourg représente environ 60% de la population et contribue à 70% des recettes de la CCSMS. .

**La convention pour l'assainissement** a été approuvée par l'Agence

de l'eau cette année, les travaux de raccordement du réseau de Sarraltroff sur la station d'épuration de Sarrebourg devraient débuter en 2014, avec le branchement de Hilbesheim et Vieux Lixheim sur notre réseau pour s'y raccorder également. La commune ayant pu acquérir l'ancienne place de la gare rachetée à RFF, les difficultés liées au passage sur l'espace privé dans le bas du village à partir de la pompe de relevage, sont donc levées définitivement.

Par ailleurs la communauté de communes vient de faire l'acquisition pour la somme de 400 000 € du **site de Ferco** à Sarraltroff. Trois projets étaient à l'étude pour ce site.

- L'installation d'une unité de réinsertion dans le recyclage industriel,
- l'installation d'une antenne de la société Paprec qui devrait conditionner des ballots de papier et carton récupérés avant de les diriger vers l'usine de retraitement,
- l'installation d'une unité de méthanisation par la société Vol V qui devrait produire du méthane à partir de déchets végétaux, alimentaires et agricoles du type de celle de Ribeauvillé exploitée par la société Agrivalor.

L'avenir nous dira la suite réservée à cette installation.

Le contexte économique français est à la baisse et dans ce contexte difficile et incertain, comme nous avons pu le constater, l'argent public vient à diminuer, et lorsque les subventions de l'État, de la région, du département, diminuent, les petites communes comme la nôtre en pâtissent le plus. Il existe par ailleurs une tentation de plus en plus grande de transférer les charges vers les communes et si l'on continue ainsi encore longtemps, nous ne ferons bientôt plus que du fonctionnement et nous ne serons

plus capables d'investir.

L'exemple le plus parlant sur ce point est **le problème de la réforme des rythmes scolaires**. Il y a eu un tollé presque général, à droite comme à gauche, contre cette réforme, sans compter les enseignants eux-mêmes et rares ont été les communes qui se sont engagées dès 2013 dans cette voie. Pour cause, la réforme si elle est appliquée telle qu'elle, plombera durablement le budget communal car ce sont les communes qui devront la payer sur leur propre dotation. Elles n'auraient d'autres solutions à ce moment-là que d'augmenter les impôts ou les taxes si elles doivent investir. Cela aura également des répercussions fâcheuses sur tous les autres budgets. Certes l'enseignement est une chose importante pour la jeunesse, mais il convient de trouver le juste équilibre. Mais nous n'aurons



Réaménagement paysager rue de Sarrebourg

probablement pas le choix. Dans notre commune l'école n'a pourtant pas été négligée.

- Les doubles fenêtres ont été changées aux deux tiers.
- Une salle de classe a été remise à neuf au cours de l'été par les ouvriers communaux.
- Un nouveau photocopieur a été acquis.
- La salle informatique a été mise à disposition pour l'initiation à l'informatique des adultes et des jeunes.
- La commune a voté une importante participation pour chaque enfant pour le stage musical de La Hoube.
- Divers aménagements ont été faits pour améliorer l'accueil périscolaire.

### **Travaux de restauration des boiseries classées de l'église et peintures.**

Nous en parlons depuis un certain temps. Les travaux ont débuté. L'entreprise Leriche de Reims a démonté les boiseries, le traitement et la restauration sont en cours dans l'atelier de l'ébéniste. Des travaux imprévus se sont rajoutés toutefois. Il faudra :

- crépir les murs à la chaux à l'ancienne pour lutter contre l'humidité.
- remettre le câblage électrique aux normes avant de fixer les boiseries.

Mais il s'est avéré rapidement qu'on n'échapperait pas à la réfection des peintures. En effet on imagine mal les boiseries à peine restaurées subir à nouveau l'empoussièrément l'année suivante. Il faut donc faire les peintures maintenant pour éviter cela. Il s'agit là d'une dépense imprévue. No-

tons qu'il est prévu de donner un concert lorsque que tous les travaux seront achevés.

**Restauration du mécanisme des cloches.** Ce dernier datait de 1924. Il existait un gros risque concernant la sécurité et leur fonctionnement. La société Plaire à restauré l'ensemble.

Mais un autre **problème imprévu** s'est annoncé, il s'agit de l'apparition d'infiltrations dans la salle paroissiale du presbytère. Les travaux relèvent de la commune. D'après l'expertise des spécialistes, ces infiltrations seraient dues à un problème structurel d'inclinaison du toit, et il faudrait y remédier immédiatement si l'on veut éviter des dégradations plus graves. Le devis estimatif se monte à 10.263 euros TTC.

### **Rénovation de la place de l'église**

**et du centre du village.** Ce projet fait partie d'un plan d'ensemble de requalification du centre du village dans lequel est incluse la création d'un espace de loisirs près de la liaison cyclable. Le terrain pour l'aire de jeux a été enfin acquis cette année par la commune de Sarraltroff. La pré-étude de cette aire de jeux a été faite. Nous avons obtenu plusieurs subventions de la communauté de communes, et de subventions européennes par le biais du conseil régional. Les travaux peuvent donc débuter.

**Sécurité hydraulique du quartier du Breuil.** L'étude effectuée par le bureau Ecolor ainsi que le cabinet Lambert est achevée. Dès validation par RFF, les travaux débiteront.

**Les travaux de voirie.** Des travaux de voirie ont été entrepris rue de Fénétrange et rue du Reberg

**Réaménagement paysager route de Sarrebourg :** Les rosiers ayant été pour la plupart victimes du gel, il a fallu les remplacer par un tissu végétal nouveau qui rende la traversée du village plus accueillante.

### **Mise en place du PLU**

Le plan local d'urbanisme est sur les rails. Le remembrement étant achevé, la ligne LGV ayant amputé le banc communal de 40 ha, et ayant modifié profondément l'aspect du ban communal, il convenait de prévoir l'utilisation que nous ferions de l'espace sur notre ban communal. Il est nécessaire que la commune garde la maîtrise de son devenir sur le ban communal. C'est le but du PLU. Cela a aussi une implication économique. Prenons l'exemple des lotissements. Sarraltroff s'étire sur la berge le long de la Sarre. De ce fait, nous avons un nombre de kilomètres de voirie important à entretenir. Il faut donc réfléchir à l'usage de l'espace et garnir les trous entre les maisons afin de ne pas avoir encore plus de kilomètres de rues et de trottoirs à réaliser. Le dernier de nos lotissements celui des Perdrix côté route de Fénétrange est en train de s'achever. Le lotissage devient de plus en plus cher étant donné les contraintes imposées par les pouvoirs publics dans leur réalisation, il faut donc veiller à ne pas en faire trop si l'on n'est pas sûr de les occuper rapidement. Car la commune dans ce cas-là est obligée d'avancer l'argent. De plus la construction dépend de l'emploi en général car sans emploi personne ne construit. Il faut donc tenir compte de tous ces facteurs notamment de l'environnement économique avant d'étendre encore beaucoup plus les lotissements d'autant plus que nous dis-

posons d'un certain nombre de places pouvant satisfaire de nouveaux venus. De nombreux immeubles sont en vente et doivent aussi trouver acquéreur. Plusieurs réunions préliminaires sur le plan local d'urbanisme ont déjà eu lieu à titre d'information. Cette démarche s'étalera dans le temps et nécessitera la participation active de la population.

**Pour permettre de sauver des vies un défibrillateur cardiaque mobile a été installé place de la salle des fêtes (voir l'article consacré à ce sujet plus bas).**

Tous nos projets ne sont pas encore réalisés. Il en reste un certain nombre à réaliser qui nécessiteront beaucoup d'engagement et de connaissances du terrain et des dossiers. Je tenais à remercier toutes celles et tous ceux qui nous ont soutenus jusque-là. Mais de nombreux projets verront encore le jour, c'est la raison pour laquelle j'ai décidé de solliciter un nouveau mandat de votre part avec une équipe renouvelée avec de nouveaux candidats qui sauront, si vous me faites à nouveau confiance, être à la hauteur de leur mission.

*Je vous présente à tous mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2014.*

*Votre maire. Francis Mathis.*

## **PRINCIPALES REALISATIONS DE 2008 A 2013**

### **En 2008 :**

- Mise en place d'un service de garde des enfants en extra-scolaire
- Changement des feux tricolores
- Voiries rue de la forêt et éclairage public
- Ravalement de la mairie et remplacement des huisseries (portes et fenêtres)
- Portail de l'école primaire
- Voirie rue de la Sarre
- Voirie du chemin du petit stade
- Aménagement paysager du bas de la rue de la fontaine et restauration de la vieille fontaine
- Illuminations et décorations de Noël (première tranche)

### **En 2009 :**

- Rénovation du toit du presbytère
- Rénovation du mur du cimetière
- Rénovation du mur derrière le monument aux morts
- Régénération de la pelouse du stade

de football et mise en place d'une clôture externe

- Mise en place du transport à la demande (CCAS Isibus )

### **En 2010 :**

- Travaux rue des vergers, renforce-



*Réfection des huisseries de l'école*

ment hydraulique, de la voirie et du réseau d'assainissement

- Equipement en mobilier, informatique de la salle d'informatique de l'école, installation de tableaux numériques dans les salles de classe
- Création du lotissement des Perdrix
- Drainage des murs de l'église et du chœur contre les remontées humides avant restauration intérieure

### **En 2011 :**

- Fin du projet de carrière pour la LGV après allongement du viaduc
- Remembrement et réattribution des parcelles en novembre 2011
- Renouvellement du mobilier scolaire des écoles primaires et de l'école maternelle
- Réhabilitation de la salle des fêtes : toiture, sanitaires, porte d'entrée, peinture intérieure

### **En 2012 :**

- Ecole primaire : Remplacement des huisseries : porte d'entrée et fenêtres, nouveaux rideaux et installation d'un système d'alarme anti-intrusion
- Réhabilitation et sécurisation de l'accès au stade de football
- Renforcement de l'éclairage public rue du Reberg, rue de la forêt, lotissement des perdrix

- Réfection de la chaussée du chemin de l'Ecart de la Schneymuhle avec pose d'un enduit bicouche

### **En 2013 :**

- Voiries diverses rue de Fénétrange et rue du Reberg

- Seconde tranche des huisseries de l'école primaire
- Aménagement paysager de la rue de Sarrebourg
- Enquête sur la sécurité hydraulique du quartier du Breuil
- Diverse rénovations dans les classes des écoles
- Sécurisation des cloches
- Début des travaux de restauration du mobilier classé de l'église Saint-Michel (dépose et transport à Reims)
- Acquisitions des terrains pour l'aire de jeux et l'installation d'une pompe de relevage place de la gare pour branchement sur la station d'épuration de Sarrebourg
- Fusion des communautés de commune dans la Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud(CCSMS)
- Installation d'un défibrillateur automatisé place de la salle des fêtes(CCAS)
- Début de l'étude préliminaire pour le PLU

*Le maire Francis Mathis tient à remercier les employés communaux, les membres de son conseil municipal et tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ces projets.*

## Fonctionnement

COMMUNE DE SARRALTROFF			
BUDGET PRIMITIF 2012 - COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - BUDGET PRIMITIF 2013			
Section de Fonctionnement - DEPENSES			

CHAPITRES M 14	B.P. 2012 (Prévisions)	C.A. 2012 (Résultats)	B.P. 2013 (Prévisions)
<b>FONCTIONNEMENT : Dépenses</b>	<b>1.024.511,00 €</b>	<b>520.523,96 €</b>	<b>1.171.116,44 €</b>
011 – Charges à caractère général	136.350,00 €	85.896,86 €	110.950,00 €
012 – Charges de personnel	136.000,00 €	126.431,30 €	141.800,00 €
65 – Autres charges courantes	48.000,00 €	45.988,16 €	52.900,00 €
66 – Charges financières	9.400,00 €	9.301,64 €	8.600,00 €
67 – Charges exceptionnelles	145.471,00 €	145.471,00 €	6.756,00 €
042 – Transfert entre sections - Opérations Ordre	0,00 €	0,00 €	4.000,00 €
023 – Virement Section d'investissements	441.855,00 €	0,00 €	736.110,44 €
014 – Atténuation de produits	107.435,00 €	107.435,00 €	110.000,00 €

COMMUNE DE SARRALTROFF			
BUDGET PRIMITIF 2012 - COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - BUDGET PRIMITIF 2013			
Section de Fonctionnement - RECETTES			

CHAPITRES M 14	B.P. 2012 (Prévisions)	C.A. 2012 (Résultats)	B.P. 2013 (Prévisions)
<b>FONCTIONNEMENT : Recettes</b>	<b>1.024.511,00 €</b>	<b>1.152.949,42 €</b>	<b>1.171.116,44 €</b>
70 – Produits Domaine et Ventes	6.500,00 €	18.344,31 €	11.800,00 €
73 – Impôts et Taxes	261.400,00 €	370.799,66 €	362.000,00 €
74 – Dotations Subventions Participations	150.900,00 €	159.412,65 €	160.800,00 €
75 – Autres Produits de Gestion Courante	59.000,00 €	59.505,00 €	50.750,00 €
013 – Remboursement sur salaire CEC CES	11.000,00 €	7.185,02 €	600,00 €
76 – Produits financiers divers	0,00 €	4,54 €	0,00 €
77 – Cessions d'immobilisations - Ventes Terrains	500,00 €	2.487,97 €	2.250,00 €
79 – Transfert de charges (assurances)	6.500,00 €	0,00 €	0,00 €
002 – Excédent de Fonctionnement reporté	535.211,00 €	535.210,27 €	582.916,44 €



### Bonne retraite Bernard

Bernard LITTNER fait valoir ses droits à une retraite méritée le 31.12.2013. Entré au service de la commune le 02.01.2000, il y a exercé les fonctions d'agent d'entretien polyvalent. Il travaillait en binôme avec Gilbert Gassmann. Discret et affable, serviable il a toujours rempli ses fonctions avec application. Nous lui souhaitons une retraite longue, heureuse et paisible.

## Investissement

COMMUNE DE SARRALTROFF

PREVISION DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT  
2013

OPERATIONS ET PROGRAMMES DE TRAVAUX	DEVIS TTC	SUBVENTIONS	PART COMMUNALE
12 - Eglise (Achat Terrain - Rue Acacias / Vergers)	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
12 - Eglise (boiseries + cloches)	120 000,00 €	84 468,00 €	35 532,00 €
13 - Ecole Maternelle (DIVERS)	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
14 - Ecole Primaire (Fenêtres et Portes)	50 015,00 €	15 405,00 €	34 610,00 €
14 - Ecole Primaire (DIVERS)	4 000,00 €	- €	4 000,00 €
15 - Entrepot et Atelier Communal	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
17 - Eclairage Public et Décorations de Noël	25 000,00 €	- €	25 000,00 €
19 - Remembrement - Trav. Connexes - PLU	262 000,00 €	8 000,00 €	254 000,00 €
20 - Acquisition de Matériel et Mobilier	25 000,00 €	- €	25 000,00 €
22 - Acquisition de Terrains	35 000,00 €	- €	35 000,00 €
23 - Voirie dans Diverses Rues (Plantations Rue Sarrebourg)	38 438,44 €	- €	38 438,44 €
23 - Voirie dans Diverses Rues (Voiries Diverses)	38 100,00 €	- €	38 100,00 €
26 - Aire de Jeux - Zone de Loisirs	158 600,00 €	32 770,00 €	125 830,00 €
28 - Stade Municipal (Portail)	7 000,00 €	- €	7 000,00 €
33 - Equipement Sécurité Routière (Retrait des pavés Feux)	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
35 - Trav. LGV EST - Etude et Travaux Hydr. Rue du Breuil	326 020,00 €	326 020,00 €	- €
36 - Logiciels Informatique (Mairie)	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
OPFI - Déficit d'investissement reporté	49 509,02 €	- €	49 509,02 €
OPFI - Remboursement CAPITAL D'EMPRUNT	27 600,00 €	- €	27 600,00 €
OPFI - 040 - Synd. Eaux Wintersbourg - Subv. Eau Rue Eglis	- €	4 000,00 €	-4 000,00 €
OPFI - 021 - Virement de la Section de Fonctionnement	- €	736 110,44 €	-736 110,44 €
OPFI - Excédents de Fonctionnement Capitalisés	- €	49 509,02 €	-49 509,02 €
	1 256 282,46 €	1 256 282,46 €	

*Album  
souvenir*



Joyeux anniversaire à  
M. Pierre GROSSE  
pour ses 85 ans

# Etat civil 2013

(Arrêté au 24 décembre 2013)



## Naissances

SCHERTENLEIB Lucie Laurie  
9 janvier 2013

LEBLANC Julian 4 mars 2013

REBEL SCHAEFFER Louise  
23 avril 2013

AIT BASSOU Omar  
24 mai 2013

AIT BASSOU Soufiane  
24 mai 2013

HACQUARD Louise 21 août 2013

TASKAYA Tuhana  
25 septembre 2013

RABOT Estevan  
29 septembre 2013

JAXEL Esteban 2 décembre 2013



## Mariages

Guillaume THOMASSIN  
et Nadezhda STARCHENKO  
le 12 janvier 2013

Cédric ROTH  
et Caroline MULLER  
le 11 mai 2013

Thomas HUBER  
et Pauline SIMONIN  
le 6 juillet 2013

Arnaud BRION  
et Cindy MEYER  
le 14 septembre 2013

Jérôme ETIENNE  
et Laura REYMANN  
le 24 octobre 2013



## Décès

Mr Bernard SCHWARTZ  
le 29 JANVIER 2013

Mr Didier NOE  
le 10 MARS 2013

Mr Ganaël REGUENA  
le 23 AVRIL 2013



### Hommage à Bernard SCHWARTZ

Bernard SCHWARTZ nous a quittés le 29.01.2013. Né à Cirey sur Vezouze le 11.12.1938, il était agent de maîtrise à la cimenterie de Héming. Il fut élu comme conseiller municipal de 1971 à 1989. Nous garderons de lui l'image d'un homme engagé dévoué à notre village et à la cause communale. Toutes nos condoléances à sa famille.



## RECENSEMENT

Le recensement a lieu tous les 5 ans. Il se déroulera à Sarraltroff du 16 janvier 2014 au 15 février 2014. Le recensement est un outil dont le but est d'adapter les décisions aux besoins de la population. Les données sont protégées et ne peuvent donner lieu à contrôle fiscal ou administratif. Les 2 agents habilités pour Sarraltroff sont : Gilbert Dresch et Guillaume Fillingier.



# Fêtes et cérémonies

## Période septembre 2013 - septembre 2014

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS
28 et 29 septembre 2013	Fête Patronale	Sports Réunis
26 octobre 2013	Foire aux Chrysanthèmes	Arboriculteurs
1 et 3 novembre 2013	Quête du Souvenir Français	Souvenir Français
10 novembre 2013	Armistice 1918 + Repas UNC	UNC Anciens Combattants
15 novembre 2013	Assemblée Générale	Arboriculteurs Fédération Sarrebourg
29 novembre 2013	Assemblée Générale	Arboriculteurs
30 novembre 2013	Sainte Barbe	Sapeurs Pompiers
1 <sup>er</sup> décembre 2013	Exposition d'oiseaux	- - -
6 décembre 2013	Visite de Saint Nicolas dans les Ecoles	Groupe Scolaire
7 décembre 2013	Fête de Noël	Sports Réunis
15 décembre 2013	Fête de Noël du Club de l'Amitié	Club de l'Amitié
10 janvier 2014	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
11 janvier 2014	Marche des Rois Mages	Amicale des Sapeurs Pompiers
19 janvier 2014	Assemblée Générale	UNC Anciens Combattants
24 janvier 2014	Assemblée Générale	Amicale des Sapeurs Pompiers
30 janvier 2014	Assemblée Générale	Club de l'Amitié
12 février 2014	Assemblée Générale	Foyer Saint Michel
14 mars 2014	Assemblée Générale	Souvenir Français
4 avril 2014	Collecte de Sang à OBERSTINZEL	Donneurs de Sang Bénévoles
1 <sup>er</sup> mai 2014	Foire aux Plantes	Arboriculteurs
8 mai 2014	Victoire 1945	UNC Anciens Combattants
Date à définir	Repas du 3 <sup>e</sup> Age	Commune
24 mai 2014	Pizza Flamm à Domicile (Fête des Mères)	Sports Réunis
28 juin 2014	Concours de Pétanque et Fête Champêtre	Amicale des Sapeurs Pompiers
4 juillet 2014	Collecte de Sang à GOERLINGEN	Donneurs de Sang Bénévoles
20 juillet 2014	Brocante - Vide Grenier	Sports Réunis
Eté 2014	Foyer Saint Michel - Session Voile	Foyer Saint Michel
Eté 2014	Foyer Saint Michel - Session Cirque + Espace	Foyer Saint Michel
Mi-août 2014	Centenaire Bataille d'Août 1914	UNC Anciens Combattants
27 et 28 septembre 2014	Fête Patronale	Sports Réunis
10 octobre 2014	Collecte de Sang à SARRALTROFF	Donneurs de Sang Bénévoles

# Lutte contre les inondations du Breuil

Le 23 décembre 2009 lors d'une réunion à la mairie de Sarraltroff fixée par le représentant du Préfet, le chef de projet de la LGV Est M. Alain Cucaroni octroyait à titre compensatoire le financement d'une étude hydraulique et des travaux nécessaires à hauteur de 500.000 euros dans le quartier du Breuil durement touché dans les années précédentes par des inondations et donc directement menacé par les structures de la LGV responsables de gros changements dans l'équilibre hydrologique de ce quartier sensible. L'étude a été confiée conjointement au cabinet Lambert et au bureau Ecolor. M. David Visconti et M. Régis Lambert sont venus présenter les conclusions préliminaires de cette étude aux habitants concernés afin de recueillir leurs observations. Lors d'évènements pluvieux intenses, le quartier du Breuil in-



tercepte les ruissellements intenses issus du versant pentu et peu boisé. L'étude avait comme but de calculer

les débits maximaux générés par le versant et de proposer des solutions d'interception des eaux de ruissellement. Se basant sur des relevés topographiques et celui des ouvrages de génie civil existant dans les différents secteurs du Neumatt des calculs de débit de pointes ont été faits, tout comme sur le versant du Breuil et à proximité du RD 43. Des propositions d'aménagement par exemple à hauteur du Medelbronnengraben, du ruisseau du Neumatt ont été faites avec la proposition de recalibrer les ouvrages existants notamment les buses, la création de ripisylves supplémentaires afin de mieux canaliser les eaux et de les diriger plus rapidement vers la Sarre en passant les obstacles que constituent la RD 43 et l'ancienne voie ferrée.



Inauguration de la foire à la brocante 2013

*Album souvenir*

## Bonne retraite maîtresse



En 1993, Marie Françoise Klein arrivait à l'école de Sarraltroff après avoir occupé divers postes en Moselle depuis 1977, date de son entrée dans la profession d'institutrice. On dit aujourd'hui professeur des écoles mais pour la plupart des élèves c'est "Maîtresse". Tous ses élèves du CM 1 et du CM 2 ainsi que tous ses collègues du RPI : Alexandra, Barbara, Céline, Laetitia, Marie Jeanne et Rita lui avaient préparé une belle fête. Un moment comme celui là est plein d'émotions, celui-ci le fut particulièrement. Le maire Francis Mathis a souligné son professionnalisme, sa passion du métier, ainsi que les excellents rapports de confiance réciproque au cours de toutes ces années passées dans notre école. Bonne, longue et heureuse retraite, maîtresse !

---

## Le mécanisme des cloches rénové

Les horloges Plaire de Saône et Loire ont procédé à la réparation de l'axe et des paliers à billes des 3 cloches de l'église Saint-Michel. Pour ce faire les deux horlogers Eric le Morviandau et Franck Schaeffer ont dû déposer chacune d'elle. L'ensemble était en fonction depuis 1924. Les cloches quant à elles avaient été fondues par la célèbre entreprise Causard de Colmar qui fut à l'origine du renouveau de l'art campanaire européen.



---

## Restitution des fouilles de la LGV

Découvertes sur la LGV Est-européenne à Dolving et Sarraltroff

Conférence publique organisée par la Commune de Sarraltroff et le Conseil Général de la Moselle

Avec le concours de Réseau Ferré de France

Mardi 14 mai 2013

En 2009, les archéologues du Conseil Général ont eu l'occasion de réaliser des fouilles préventives sur un tronçon de 3 km entre le Landbach et la Sarre. Ces fouilles étaient préalables à l'aménagement de la nouvelle Ligne à

Grande vitesse en direction de Strasbourg qui traverse les communes de Dolving et Sarraltroff.

Ce chantier archéologique, qui s'est déroulé entre le mois de septembre 2009 et le mois d'avril 2010 a été l'occasion de fouiller trois sites.

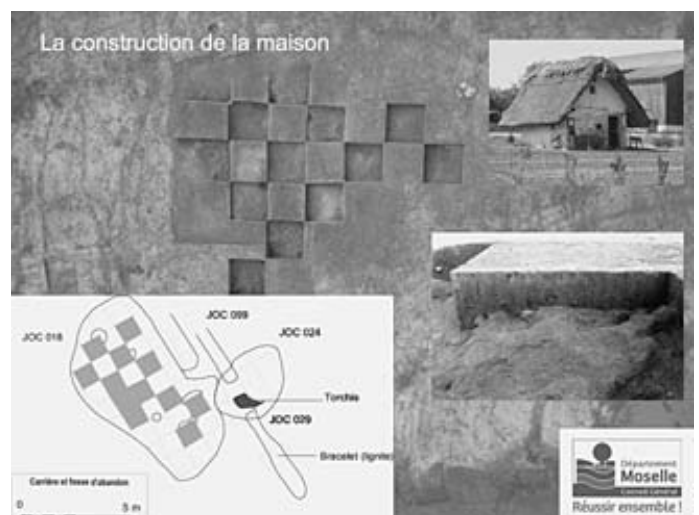
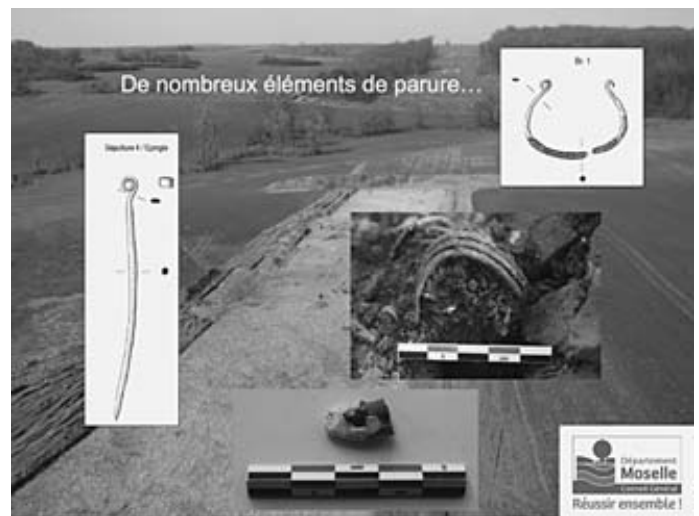
Les vestiges mis au jour représentent un pan important de l'Histoire locale. En effet, les périodes représentées par les trois sites vont de l'âge du bronze Final (1000 av. J.-C.) à la Première Guerre mondiale.

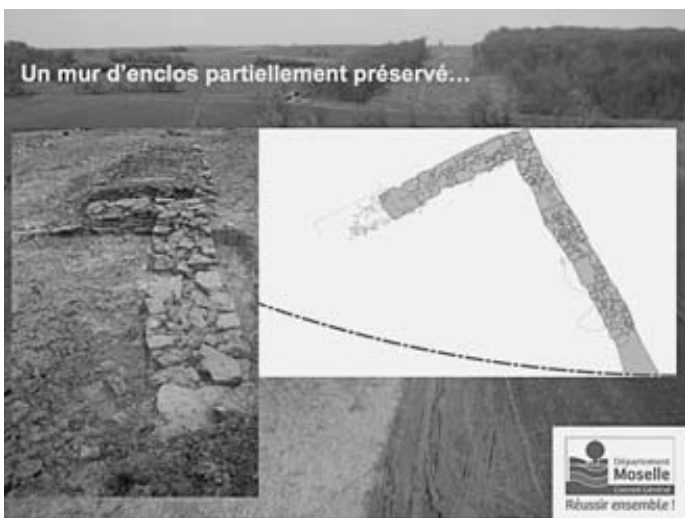
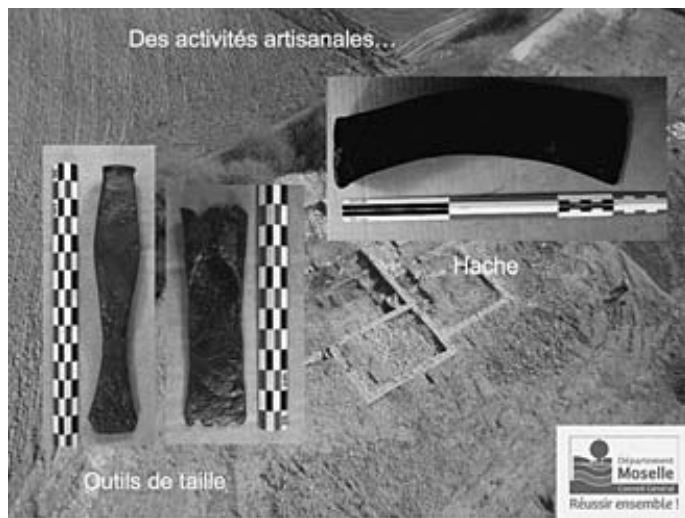
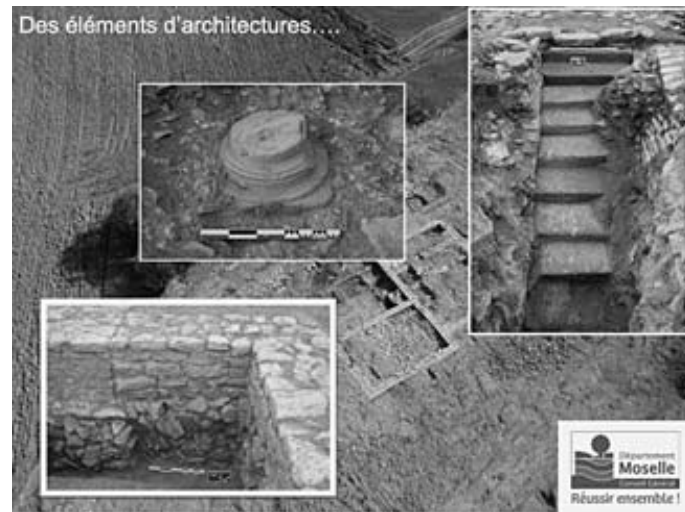
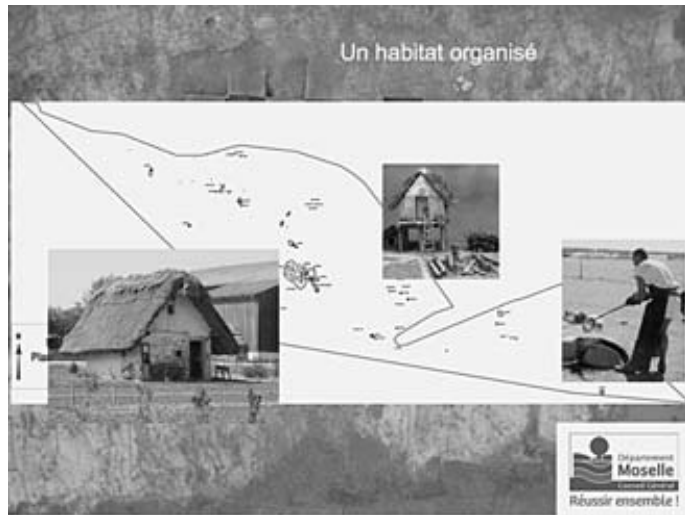
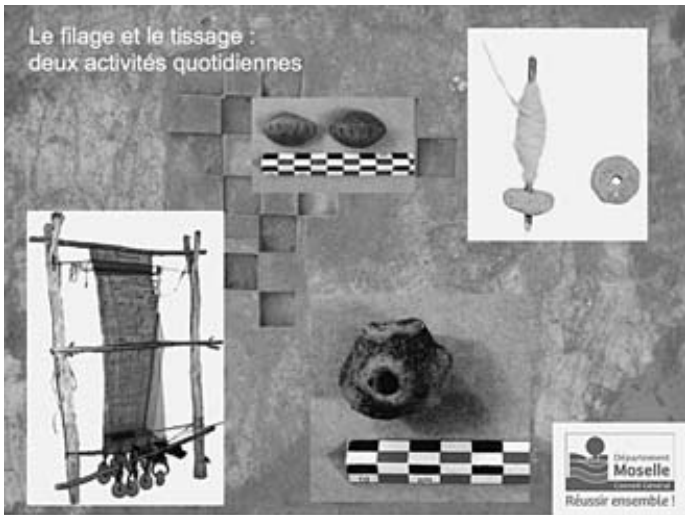
Ainsi, des vestiges appartenant à la Protohistoire, à l'Antiquité, mais aussi au Moyen-Âge et à la période contemporaine seront présentés à l'occasion

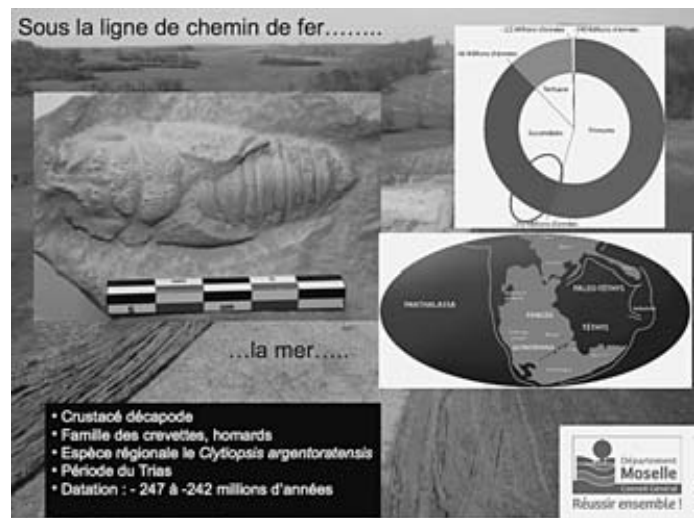
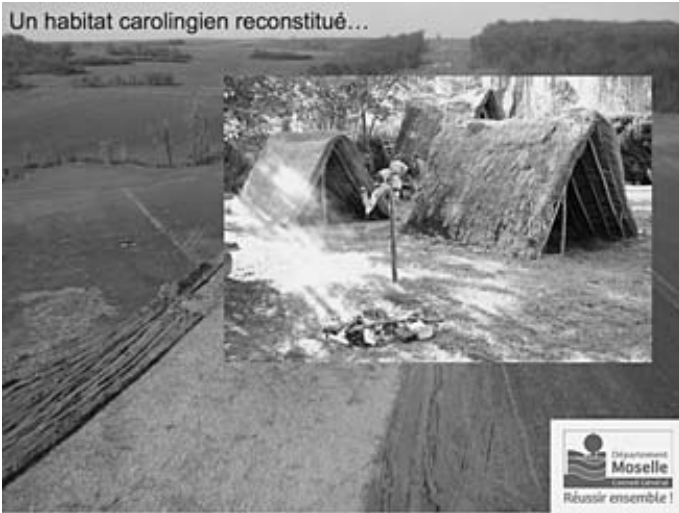
d'une conférence publique présentée par deux archéologues du Conseil Général. Les éléments les plus importants sont bien sûr la villa de Sarraltroff, dont les vestiges étaient exceptionnellement bien conservés, mais aussi le cimetière de l'âge du bronze de Dolving. Le mobilier provenant de cette nécropole montre que déjà, au début du premier millénaire avant notre ère, Dolving était au cœur de réseaux d'échanges

allant jusqu'en Italie. À côté de ces sites importants, des habitats plus modestes ont également été mis au jour datant respectivement de l'âge du fer et de la période médiévale. Enfin, une tombe double de soldats français tombés en 1914 complète ce panel chronologique et thématique, illustrant des anecdotes d'une Histoire récente qui n'a pas encore livré tous ses secrets.

**Ci-après, quelques extraits de la projection concernant les fouilles de la LGV**







## Les boiseries classées de l'église en voie de restauration



Maître Leriche et son compagnon de Reims ont démonté les riches panneaux sculptés au 18<sup>e</sup> siècle par le talentueux sculpteur sarrebourgeois Dominique LABROISE. Photographiés, numérotés ils se trouvent maintenant dans l'atelier du restaurateur. Ils seront traités et restaurés selon les règles strictes prévalant dans ce domaine. Dans plusieurs mois ils retrouveront leur place mais auparavant il faudra crépir le chœur à la chaux pour assainir le mur. Leur dépôt a d'ailleurs révélé 3 niches. Il faudra également repeindre et remettre l'électricité aux normes. Un travail coûteux subventionné en partie par la Drac et le Conseil général. Nous avons également sollicité le classement du confessionnal.

## Trois niches derrière les boiseries du chœur de l'église Saint-Michel.

La dépose pour leur restauration des boiseries du chœur a permis de mettre en évidence trois niches, une au fond du chœur avec une tablette médiane et deux autres symétriques sur les côtés. Celle du fond pouvait être fermée par une porte, c'est une niche à crédence. S'agissait-il d'un tabernacle ? Ou de l'armoire aux Saintes Huiles qui servait à conserver à l'intérieur de l'église l'huile utilisée pour les onctions, les baptêmes et les confirmations, bénie une fois dans l'année ? Ou alors pour y entreposer du linge servant aux offices ou tout autre objet de culte, il est difficile de savoir. Quant aux niches latérales, il s'agissait de lavabos avec un orifice au fond relié à un drain, coiffées d'un dais en forme de coquille de Saint Jacques. Ainsi les eaux utilisées lors des cultes retournaient directement à la terre. La partie antérieure du culot au bas de la niche a été martelée car elle gênait lors de la pose de la boiserie. Il en existait souvent deux l'une peut être pour le prêtre et l'autre pour les servants de messe.



B. Kugler

---

## Brèves municipales

### Sauvons des vies



35000 personnes décèdent chaque année en France d'un arrêt cardiaque par fibrillation ventriculaire soit 10 fois plus que les accidents de la route

L'enjeu :

15000 vies sauvées chaque année si chacun d'entre nous pouvait accéder à un défibrillateur automatisé externe (sigle officiel DAE)

C'est donc un enjeu de santé publique

Sachant que 1 minute gagnée c'est 10 pour cent de survie en plus (aucune au-delà de 10 minutes si on ne fait rien)

Qu'est-ce que le DAE ? c'est un appareil destiné à donner un

choc électrique au cœur pour le remettre en bonne marche grâce à 2 électrodes reliant la victime au boîtier. Une fois l'appareil branché il analyse seul le cœur et délivre le choc si nécessaire et vous guide par la voix. Il suffit de suivre les consignes.

Qu'est-ce que la fibrillation ? C'est un fonctionnement anarchique du cœur qui perd toute coordination entre les cavités cardiaques et se met à vibrer on dit fibriller.

Comment se manifeste la fibrillation ?

La personne s'effondre et cesse de respirer

Que faire ? S'assurer qu'elle est en arrêt circulatoire et ne respire pas, dégager le cou et masser car le seul fait de masser apporte le minimum d'oxygène indispensable pour préserver le cerveau.

Mais surtout alerter ou faire alerter (le 15 ou le 18) chercher le DAE l'installer pour qu'il puisse analyser le cœur malade et envoyer le choc. La machine vous guide une fois les électrodes posées et le bouton marche enfoncé. Ne pas s'affoler. S'il faut re-masser l'appareil le dit. Le plus souvent après 2 chocs le cœur redémarre donc ne pas désespérer. Si quelqu'un part alerter demander instamment de revenir prévenir celui qui est resté avec la victime.

C'est simple et un apprentissage d'une heure suffit. Une information pratique aura lieu à Sarraltruff prochainement.

Le défibrillateur automatisé externe (DAE) de Sarraltruff a été financé par la Communauté de Communes de l'agglomération sarrebourgeoise. L'appareil est disponible à toute heure car fixé au mur extérieur de l'entrée de notre salle des fêtes.

Faites passer l'information, il s'agit de sauver des vies et venez nombreux lors de la présentation.

# Les délibérations du conseil municipal

**28 JANVIER 2013**

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 14 - Bertrand Kugler, Fillingier Jean-Marc, Weber Grégoire, Alain Schwartzberger, Kern Olivier, Geoffroy Albert, Hajduk André, André Rabin, Dietrich Raphaël, Wagner Dimitri, Roth M-Thérèse, Jacob Linda, Dresch Nadine,

DATE DE LA CONVOCATION : 23 janvier 2013

SECRETAIRE DE SEANCE : Bertrand Kugler,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Schaeffer Jean-Marie,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT

Le Maire expose quelques communications =

Les ouvriers communaux ont vidé les greniers des écoles primaire et maternelle. Les divers mobiliers et livres ont été transmis à l'Association ONG « Anne-Marie Sœur du Monde » pour être transportés jusqu'à Madagascar. Le Maire donne lecture du courrier de remerciements de la Présidente de l'Association.

Les services de la DRAC de Lorraine ont accordé une subvention à la Commune de Sarraltroff à hauteur de 35 % du montant HT des travaux de restauration des Boisées de l'Eglise (pour la 2e tranche) ce qui porte à un total de subvention à 40% pour la 1ère Tranche + 35 % pour la 2° Tranche. Le Conseil Général de la Moselle s'alignera sur les taux attribués par la DRAC LORRAINE.

Les services de la SNCF nous ont informés qu'ils procéderont au début du mois de février 2013 au bornage de la Place de la Gare pour la future acquisition par la commune de cette place (réseau d'assainissement et installation du collecteur vers la Station d'Épuration de Sarrebourg).

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme (à destination des bureaux d'études pour la maîtrise d'œuvre) est disponible en Mairie. Une annonce légale a été insérée dans le Républicain Lorrain pour ouvrir cette procédure à la concurrence.

Deux points lumineux ont été rajoutés dans les rues de la commune : une lampe au croisement RUE DE LA FORET – RUE DU REBBERG et une lampe au niveau de la Ferme RUE DU BREUIL.

Les Bulletins Communaux 2012 ont été distribués il y a quelques jours. Le Maire remercie les membres du conseil municipal qui ont effectué cette distribution.

## ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

**2013-01-001** = Règlement du sinistre sur la barrière de Ecole Rue de Hilbesheim

**2013-01-002** = Règlement du sinistre sur la barrière ADSL Rue de Sarrebourg

**2013-01-003** = Syndicat des Eaux de Wintersbourg – Adhésion de Henridorff et Metting

**2013-01-004** = Travaux d'investissement en Forêt Communale – Devis ONF

**2013-01-005** = Contrat « Besoin de Service » - Recrutement d'un agent contractuel

**2013-01-006** = Travaux 2013 – Subvention de l'Etat DETR – Fenêtres de l'Ecole

**2013-01-007** = Achat de terrain

**2013-01-008** = Travaux 2013 – Subvention de l'Etat DETR – Zone de Loisirs

## DIVERS :

1.1. Mise en place des nouveaux Rythmes Scolaires

1.2. Programme des Travaux 2013

**2013-01-001 = Règlement du sinistre sur la barrière de Ecole Rue de Hilbesheim**

Le Maire rappelle l'accident intervenu il y a quelques mois au niveau des barrières de protection du trottoir de l'Ecole RUE DE HILBESHEIM. Une herse de tracteur avait

percuté une barrière au niveau de la porte d'entrée de la bibliothèque (bâtiment de l'Ecole Primaire). Le Maire informe les membres du conseil municipal que la Compagnie d'Assurance PACIFICA de Metz, nous indemnise à hauteur de 603.98 € pour ce sinistre. Le Conseil Municipal doit valider cette somme pour régler définitivement ce sinistre. Après délibération, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la proposition de règlement du sinistre sur la barrière de la RUE DE HILBESHEIM à hauteur de 603.98 €,

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **2013-01-002 = Règlement du sinistre sur les barrières ADSL Rue de Sarrebourg**

Le Maire rappelle l'accident intervenu il y a quelques mois au niveau des barrières de protection de l'Armoire NRA-ZO (ADSL) Rue de Sarrebourg. Une voiture avait percuté deux des barrières situées à cet endroit. Le Maire informe les membres du conseil municipal que la Compagnie d'Assurance SMACL de NIORT, nous indemnise à hauteur de 2.200,00 € pour ce sinistre. Le Conseil Municipal doit valider cette somme pour régler définitivement ce sinistre. Après délibération, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la proposition de règlement du sinistre sur les barrières de protection de l'Armoire NRA-ZO (ADSL) de la RUE DE SARREBOURG à hauteur de 2.200,00 €,

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **2013-01-003 = Syndicat des Eaux de Wintersbourg – Adhésion de Henridorff et Metting**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 5214-1 et suivants,

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 16 décembre 1959 portant constitution par transformation de l'ancienne Commission Syndicale d'Adduction d'Eau de Wintersbourg, d'un Syndicat de Communes dénommé « Syndicat Intercommunal des Eaux de Wintersbourg »,

Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 1er février 1973 autorisant l'élargissement des attributions du Syndicat des Eaux de Wintersbourg, à la gestion intégrale de l'ensemble du réseau, ainsi que l'étude de modernisation et de rénovation du réseau,

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 11 septembre 2008 autorisant la transformation du Syndicat Intercommunal des Eaux de Wintersbourg en syndicat à la carte,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Metting en date du 3 décembre 2012,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Henridorff en date 3 octobre 2012,

Vu les résultats des études diagnostics réalisées par ces communes sur leur réseau d'eau potable,

Vu que le service des eaux de ces communes n'a plus de dette,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat des Eaux de Wintersbourg en date du 3 novembre 2012 acceptant l'adhésion des Communes de Henridorff et de Metting,

Monsieur le Maire rappelle que la modification des statuts doit être notifiée aux 29 communes membres, et que la modification du périmètre du Syndicat des Eaux de Wintersbourg sera prise par arrêté inter préfectoral (Moselle et Bas-Rhin) si plus des deux tiers des Conseils Municipaux délibèrent favorablement.

Après délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF :

DONNE UN AVIS FAVORABLE pour l'adhésion de la Commune de HENRIDORFF et de la Commune de METTING au Syndicat des Eaux de Wintersbourg,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **2013-01-004 = Travaux d'investissement en Forêt Communale – Devis ONF**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les travaux sylvicoles en forêt communale (investissement) qui ont été programmés pour une somme de 4.850,00 € HT.

Puis il présente le devis des travaux Sylvicoles pour l'année 2013, émis par l'ONF, reflétant les sommes suivantes pour la section des Investissements :

Dégagement manuel des régénérations naturelles dans les parcelles forestières = 1 – 9 – 15 = sur 5,50 HA env. (dégagement manuel en plein de régénération naturelle), pour un total estimatif HT de 4.850,00 €,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les propositions du devis émis par l'ONF pour les travaux sylvicoles 2012 dont les sommes figurent ci-dessus,

Il AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2013-01-005 = Contrat « Besoin de Service » - Recrutement d'un agent contractuel**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'employé actuellement recruté en Contrat Aidé (depuis plusieurs années) bénéficie d'un contrat à durée déterminée jusqu'au 31 janvier 2013. Les services du Centre de Gestion de la Moselle nous ont renseigné sur un éventuel recrutement de cet agent pour pallier à un besoin de service, ceci jusqu'à son départ à la retraite prévu dans les 12 mois à venir.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 1° (accroissement temporaire d'activité),

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin de service sur l'année,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE le recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités pour une période de 12 mois du 1er FEVRIER 2013 au 31 JANVIER 2014 inclus ;

DECIDE que cet agent assurera des fonctions d'aide à l'ouvrier communal pour une durée hebdomadaire de services de 26 heures soit 26/35ème ;

FIXE la rémunération de l'agent par référence au 1er échelon du grade d'Adjoint Technique 2e classe ;

DECIDE que l'agent sera bénéficiaire de l'Indemnité de Mission des Préfectures (calculée suivant la base de calcul légale de cette indemnité), ceci à compter du 1er février 2013,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2013-01-006 = Travaux 2013 - Subvention de l'Etat DETR - Fenêtres de l'Ecole**

Le Maire présente le projet de travaux sur le bâtiment de l'école primaire (changement des menuiseries extérieures - 2e phase). Il donne lecture du devis se rapportant à ces travaux et dont le détail est présenté ci-dessous :

Il informe ensuite les conseillers municipaux qu'un tel projet est susceptible d'être subventionné par la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et qu'un dossier de demande peut être déposé en Sous-Préfecture de Sarrebourg. Après délibération, le Conseil Municipal :

Approuve le projet des travaux mentionné ci-dessus et tel qu'il est présenté, accepte le projet chiffré,

Arrête le plan de financement des travaux comme suit : (pas d'autres subventions sollicitées) :

DEVIS HORS TAXES =	44.015,00 €
SUBVENTION DETR = 35 %	- 15.405,25 €
SOLDE à la charge de la Commune =	28.609,75 € fonds propres

Sollicite auprès de Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sarrebourg, pour ces travaux, la subvention de l'Etat DETR,

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2013-01-007 = Achat de terrain**

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2012-08-067 DU 3 DECEMBRE 2012

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité d'acquérir une parcelle située RUE DE FENETRANGE, à coté de l'Atelier Communal. La parcelle en question est actuellement cadastrée sous les références suivantes (tenant compte des nouveaux numéros après remembrement communal) :

1/ Section 22 LA CHAPELLE N° 95 Superficie : 7 a 48 caau prix de 533,00 € l'are soit UN PRIX TOTAL DE 3.986,84 €

PROPRIETAIRE :

Monsieur Ernest LITTNER et Madame Jeanne GROSTEPHAN Epouse LITTNER  
10 rue de la Fontaine - 57400 SARRALTROFF

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE l'achat de cette parcelle au prix 533,00 € l'are soit un total de 3.986,84 €,

DECIDE que les frais de bornage et de notaire, s'il y en a, sont à la charge de la Commune,

AUTORISE le maire, ou son adjoint, à signer l'acte d'acquisition et toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2013-01-008 = Travaux 2013 - Subvention de l'Etat DETR - Zone de Loisirs**

Le Maire rappelle le projet de création d'une Zone de Loisirs (aire de jeux) en bordure de Sarre (le long du Chemin de Dolving). Il donne lecture du devis, présenté par Mr Michel THOMAS – Architecte – se rapportant à ces travaux et dont le détail est présenté ci-dessous :

Il informe ensuite les conseillers municipaux qu'un tel projet est susceptible d'être subventionné par la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et qu'un dossier de demande peut être déposé en Sous-Préfecture de Sarrebourg. Après délibération, le Conseil Municipal :

Approuve le projet de travaux mentionné ci-dessus et tel qu'il est présenté, accepte le projet chiffré,

Arrête le plan de financement des travaux comme suit : (pas d'autres subventions sollicitées) :

DEVIS HORS TAXES =	158.600,00 €
SUBVENTION DETR = 35 %	- 55.510,00 €
SOLDE à la charge de la Commune =	103.090,00 € fonds propres

Sollicite auprès de Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sarrebourg, pour ces travaux, la subvention de l'Etat DETR,

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **DIVERS :**

#### **1. Mise en place des nouveaux Rythmes Scolaires**

Le Maire présente le projet de mise en place des nouveaux rythmes scolaires décidé par le Gouvernement. Il informe les membres du conseil municipal que cette modification peut intervenir soit à la rentrée de septembre 2013 soit à la rentrée de septembre 2014. Le conseil municipal souhaite, après discussion, opter pour une mise en place en SEPTEMBRE 2014 et sollicite les avis des autres communes du Regroupement Scolaire Intercommunal (Bettborn et Oberstinzel). Cette décision fera l'objet d'une délibération officielle lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

#### **2. Programme des Travaux 2013**

Le Maire sollicite le conseil municipal afin d'élaborer le programme des travaux d'investissements pour l'année 2013 à inscrire aux budgets primitifs. Après échanges de vues et discussions, les travaux suivants seront inscrits en priorité dans le planning et les budgets 2013 =

Voirie et trottoirs dans diverses rues (Rebberg + Fénétrange) : 86.006,00 € HT (SCRE)

Restauration des boiseries de l'Eglise – les deux tranches seront réalisées à la suite durant l'été 2013

Travaux connexes au remembrement (part communale)

Remplacement des Fenêtres et Portes à l'Ecole Primaire : 44.015,00 € HT (KLEIN)

Porte et Grille au Club House du Stade + travaux sur les tribunes

Achat de la Place de la Gare pour la mise en place des réseaux d'assainissement

Suppression des passages piétons en pavés aux feux tricolores

Création d'une Zone de Loisirs – Aire de Jeux + Requalification du Centre du Village.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 00.

## **4 MARS 2013**

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 13 Bertrand Kugler, Fillingier Jean-Marc, Weber Grégoire, Alain Schwartzberger, Kern Olivier, Hajduk André, André Rabin, Dietrich Raphaël, Wagner Dimitri, Schaeffer Jean-Marie, Roth M-Thérèse, Jacob Linda,

DATE DE LA CONVOCATION : 25 février 2013

SECRETAIRE DE SEANCE : Bertrand Kugler,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Geoffroy Albert, Dresch Nadine,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT

Le Maire expose quelques communications =

Les propriétaires fonciers de l'Association Foncière (AFAF) de Sarraltroff ont validé les statuts lors de la réunion qui s'est déroulée à la Salle des Fêtes le JEUDI 28 FEVRIER 2013.

Le Repas Annuel du 3e âge aura lieu le Dimanche 17 mars prochain.

Les Cloches de l'Eglise sont en cours de réfection (Entreprise PLAIRE de Saint Symphorien de Marmagne).

Les vérifications des locaux scolaires sont actuellement en cours (chauffage - électricité...) afin d'organiser au printemps une visite de sécurité.

Les deux dossiers de demande de subvention DETR (à la Sous Préfecture) pour les Fenêtres de l'Ecoles Primaire (2e phase) et la création d'une aire de jeux - zone de loisirs ont été validés « complets » par la Sous Préfecture.

## ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

**2013-02-009** = Acquisition de la Place de la Gare (NON Ss-Pref) - en attente -

**2013-02-010** = Convention ERDF - Enfouissement de Réseaux

**2013-02-011** = Réforme des Rythmes Scolaires

**2013-02-012** = Achat de terrain

**2013-02-013** = / / /

**2013-02-014** = Achat de terrain en forêt

**2013-02-015** = Désignation des 3 Propriétaires Fonciers pour le Comité de l'AF

**2013-02-016** = Subventions 2013 à inscrire au Budget Primitif

**2013-02-017** = Vote des 4 taxes 2013

**2013-02-018** = Redevance d'assainissement 2013

**2013-02-019** = Création d'une Zone de Loisirs - Subvention à la ComCom de l'Agglomération de Sarrebourg

**2013-02-020** = Création d'une Zone de Loisirs - Subvention au Sénateur JL MASSON

## DIVERS:

1 Signalisation Routière RUE DE LA COTE

2 Espaces Verts RUE DE SARREBOURG / FENETRANGE

**2013-02-009 = Acquisition de la Place de la Gare (non passée en Ss-Pref.)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'acquisition de la parcelle située entre la Ligne SNCF et la Rue de Sarrebourg, à proximité de l'Ancienne Gare de Sarraltroff. Cet achat servira à installer les futurs équipements de refoulement des eaux usées vers la Station d'Épuration de l'Agglomération de Sarrebourg lorsque la commune de Sarraltroff sera raccordée via un réseau à mettre en place. La surface à acquérir serait d'environ 12 ares 60 et le prix est fixé à 15.000 euros (quinze mille euros). Le Maire informe également que les services de la SNCF, propriétaires du site, sollicitent la mise en place d'une clôture pour assurer la sécurité de l'emplacement. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce dossier. Une délibération officielle sera prise lors d'une prochaine réunion avec la surface exacte issue du métré réalisé par le Géomètre.

**2013-02-010 = Convention ERDF - Enfouissement de Réseaux**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de ERDF de participer financièrement aux travaux d'enfouissement de réseaux électriques, ceci à hauteur de 370,00 €.

Il ajoute qu'une convention est à signer avec ERDF pour valider cette proposition. Le Maire donne lecture de la convention correspondante. Après délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF :

DECIDE d'accepter la proposition de ERDF METZ LORRAINE fixant une partici-

pation financière de 370,00 € pour la réalisation de travaux d'enfouissement de réseaux électriques,

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

**2013-02-011 = Réforme des Rythmes Scolaires**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en place de la Réforme des Rythmes Scolaires voulue par le Gouvernement. Le Maire précise que deux dates sont proposées pour passer aux nouveaux rythmes scolaires, à savoir =

Soit à la rentrée de Septembre 2013,

Soit à la rentrée de Septembre 2014.

Il appartient au conseil municipal de choisir la date prévue pour la mise en place effective de cette réforme. Le maire ajoute qu'une concertation a été lancée entre les 3 communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) = Bettborn, Oberstintel, Sarraltroff afin de calquer une décision identique sur les trois communes. De plus, il sera nécessaire d'engager une information à la population par l'organisation de réunions publiques dans les prochaines semaines.

Après délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF :

DECIDE de valider, pour le passage aux nouveaux rythmes scolaires, la date de la Rentrée de SEPTEMBRE 2014,

DECIDE d'en informer les Services de l'Etat, les Services de l'Inspection Académique et du Conseil Général de la Moselle (en charge des transports scolaires),

VALIDE la programmation de réunions d'information à l'attention des parents d'élèves,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**2013-02-012 = Achat de terrain**

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un terrain d'une surface de 0 a 53 ca, situé au lieu dit LINECK (N° 99 - Section 23) peut être acquis gratuitement par la commune. Le Maire précise que l'acte est en cours de rédaction et que la délibération sera prise lors d'une prochaine réunion.

**2013-02-013 = / / /**

NEANT

**2013-02-014 = Achat de terrain en forêt**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que deux parcelles en forêt terrain d'une surface totale de 59 a 76 ca, peuvent être acquises par la commune. Le Maire précise qu'il est possible de fixer un tarif de 50 € l'are pour le terrain « TERRE » et un tarif de 450 € pour le terrain « BOIS » (forêt du Weiherwald). Il propose de contacter le propriétaire pour lui proposer ces deux tarifs d'achat et de valider cette décision lors d'une prochaine réunion.

**2013-02-015 = Désignation des 3 Propriétaires Fonciers pour le Comité de l'AF**

Le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal des statuts de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) de Sarraltroff, validés par les Propriétaires Fonciers réunis le 28 février 2013. Aujourd'hui, il est nécessaire de créer le Comité de l'AFAF qui gèrera cette association, ceci conformément aux statuts validés. Le conseil municipal doit désigner TROIS membres parmi les propriétaires fonciers concernés par le remembrement communal qui vient de s'achever. Ces 3 membres siègeront au sein du Comité de l'AFAF de Sarraltroff. Le Maire rappelle qu'une information a été donnée dans chaque boîte à lettre de la commune pour accueillir les candidatures des propriétaires intéressés. Cinq personnes ont fait acte de candidature pour trois postes disponibles. Le conseil Municipal a donc été invité à passer au vote à bulletins secrets pour désigner ces trois propriétaires fonciers. Le vote a donné les résultats suivants :

DANNENBERGER Alain 11 voix Candidature validée,

REYMANN Bernard 11 voix Candidature validée,

SCHAEFFER Jean-Pierre 09 voix Candidature validée,

Après délibération, le Conseil Municipal :

VALIDE les 3 propriétaires fonciers désignés ci-dessus par le Conseil Municipal pour siéger au Comité de l'AFAF de Sarraltroff.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**2013-02-016 = Subventions 2013 à inscrire au Budget Primitif**

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions communales à insérer au Budget Primitif 2013. Le tableau récapitulatif se présente comme suit :

ASSOCIATIONS / ORGANISMES	Article BP	Propositions du Maire 2013	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
Amicale des Sapeurs Pompiers	6574	500,00 €	500,00 €
Prévention Routière	6574	75,00 €	75,00 €
Croix Rouge Française - Sarrebourg	6574	100,00 €	100,00 €
Amicale du Personnel Agglomération Sarrebourg APAS	6574	180,00 €	180,00 €
Autres (Délibération CM en cours d'année)	6574	1.145,00 €	1.145,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité =

ACCEPTÉ et VALIDE les demandes de subventions telles que précisées dans le tableau récapitulatif ci-dessus,

VALIDE leur inscription au Budget Primitif Communal 2013 qui sera voté lors de la prochaine séance,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### 2013-02-017 = Vote des 4 taxes 2013

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les prévisions des recettes pour les 4 taxes concernant l'ANNEE 2013 et rappelle que le mode de calcul a été modifié par la Loi de Finances 2011 et la Fiscalité Directe Locale (Communes – Communautés de Communes – Départements).

Après délibération, le Conseil Municipal est d'avis de valider le taux des 4 taxes locales pour l'année 2013 comme suit :

Taxe d'Habitation 14,18 %

Taxe Foncière Propriétés Bâties 8,50 %

Taxe Foncière Propriétés non Bâties 31,46 %

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 17,70 %

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### 2013-02-018 = Redevance d'assainissement 2013

Le Maire, chiffres à l'appui, expose au Conseil Municipal les sommes encaissées par la Commune lors de la dernière année pour la redevance d'assainissement facturée 0,73 € le M3. Il rappelle également la mise en place de la collecte depuis l'année 2008, pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, d'une redevance spéciale « Modernisation des Réseaux de Collecte ». Le Conseil Municipal, après délibération et échange de vues, considérant que d'importants travaux d'assainissement sont prévus les prochaines années, décide de reconduire le prix de la redevance d'assainissement à 0,73 € le M3 d'eau (auxquels s'ajoute la part de l'Agence de l'Eau RHIN-MEUSE d'un montant de 0,274 € par M3 pour 2013 soit un total à la charge des redevables de : 0,730 € + 0,274 € = 1,004 € / M3).

### 2013-02-019 = Création d'une Zone de Loisirs – Subvention à la Com-Com de l'Agglomération de Sarrebourg

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de travaux 2013 et notamment le programme de création d'une Zone de Loisirs aux abords de la Sarre (Chemin de Dolving). Il informe le conseil municipal que ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide financière (subvention) de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg. Le montant total du projet est estimé à : 158.600,00 euros HT et 189.685,60 euros TTC (projet de l'Architecte Michel THOMAS de Sarrebourg). Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité : VALIDE le projet de création d'une Zone de Loisirs, tel qu'il a été présenté par le Maire,

DECIDE DE SOLLICITER une aide financière (subvention) auprès de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg

PREND NOTE qu'aucun autre financement n'a été accordé à ce jour pour ce projet,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### 2013-02-020 = Création d'une Zone de Loisirs – Subvention au Sénateur JL MASSON

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de travaux 2013 et notamment le programme de création d'une Zone de Loisirs aux abords de la Sarre (Chemin de Dolving). Il informe le conseil municipal que ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide financière (subvention) de type « enveloppe parlementaire » par le Sénateur Jean-Louis MASSON. Le montant total du projet est estimé à :

158.600,00 euros HT et 189.685,60 euros TTC (projet de l'Architecte Michel THOMAS de Sarrebourg).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE le projet de création d'une Zone de Loisirs, tel qu'il a été présenté par le Maire,

DECIDE DE SOLLICITER une aide financière (subvention) de type « enveloppe parlementaire » auprès du Sénateur Jean-Louis MASSON,

PREND NOTE qu'aucun autre financement n'a été accordé à ce jour pour ce projet,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### DIVERS :

#### 1 Signalisation Routière RUE DE LA COTE

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de revoir la signalisation routière sur le secteur de la Rue de la Cote et une partie de la Rue du Réservoir. Ce dossier sera étudié par la Commission des Travaux lors d'une prochaine réunion.

#### 2 Espaces Verts RUE DE SARREBOURG / FENETRANGE

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de mise en place de nouvelles plantations le long de la Rue de Sarrebourg (au niveau des anciens rosiers) et sur une partie de la Rue de Fénétrange (Place du Cordonnier). Deux dossiers d'offres de prix nous sont parvenus = SPIELER de HAGUENAU et FIEG de SAR-RALTROFF.

Le Maire propose à la Commission des Travaux de se réunir ce jeudi 7 mars afin de discuter et de débattre de ces deux projets.

Plus personne ne demandant la parole,

le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h40.

## 9 AVRIL 2013

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 9 Bertrand Kugler, Fillinger Jean-Marc, Weber Grégoire, Kern Olivier, Hajduk André, André Rabin, Dietrich Raphaël, Roth M-Thérèse,

DATE DE LA CONVOCATION : 3 avril 2013

SECRETAIRE DE SEANCE : Bertrand Kugler,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Alain Schwartzberger, Schaeffer Jean-Marie, Geoffroy Albert, Wagner Dimitri, Dresch Nadine, Jacob Linda,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT

Le Maire expose quelques communications =

La restitution des fouilles archéologiques de la LGV EST auront lieu le mardi 14 mai prochain à 20h00 à la Salle des Fêtes.

Le maire remercie les membres du conseil municipal pour le service lors du Repas du 3e Age le 17 mars dernier.

Le Livre Foncier vient de valider l'inscription des 3 parcelles que la commune souhaite acquérir auprès du Conseil de Fabrique.

Les travaux de restauration sur les boiseries de l'église débiteront en juillet prochain.

### ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

**2013-03-021** = Dispositif de Titularisation

**2013-03-022** = Comptes de Gestion 2012

**2013-03-023** = Compte Administratif 2012 – Commune

**2013-03-024** = Compte Administratif 2012 – BA Forêts

**2013-03-025** = Compte Administratif 2012 – BA Lotissement PRUNELLES

**2013-03-026** = Compte Administratif 2012 – BA Lotissement PERDRIX

**2013-03-027** = Compte Administratif 2012 – BA Assainissement

**2013-03-028** = Affectation du Résultat 2012 – Commune

**2013-03-029** = Affectation du Résultat 2012 – BA Forêts

**2013-03-030** = Affectation du Résultat 2012 – BA Lotissement PRUNELLES

**2013-03-031** = Affectation du Résultat 2012 – BA Lotissement PERDRIX

**2013-03-032** = Affectation du Résultat 2012 – BA Assainissement

**2013-03-033** = Budget Primitif 2013 – Commune

**2013-03-034** = Budget Primitif 2013 – BA Forêts

**2013-03-035** = Budget Primitif 2013 – BA Lotissement PRUNELLES

**2013-03-036** = Budget Pri,5ularisation

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et le décret d'application n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 créent pendant une durée de 4 ans des modes de recrutements réservés donnant accès au statut de fonctionnaire, pour les agents non titulaires sous certaines conditions. Les modes de recrutement, selon les cadres d'emplois, sont soit des sélections professionnelles organisées par les collectivités employeurs ou par le Centre de Gestion dans le cadre de conventions, soit des recrutements réservés sans concours pour les premiers grades de catégorie C. Conformément à l'article 17 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, il appartient à l'organe délibérant, après avis du Comité Technique Paritaire compétent, d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire. Ce programme détermine notamment, en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement. Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 21 février 2013 ;

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire suivant :

Emplois ouverts aux commissions de sélections professionnelles						
Grade et fonctions	Nombre d'agents siglés	Nombre de commissions (1 session)	TOTAL de postes ouverts			
			2013	2014	2015	2016 (maximum 1600)
ATTACHE TERRITORIAL	1	1				1

Emplois réservés sans concours						
Grade et fonctions	Nombre d'agents siglés	Nombre de commissions (1 session)	TOTAL de postes ouverts			
			2013	2014	2015	2016 (maximum 1600)
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	1				1

- de charger le Maire de confier la mise en œuvre des présentes dispositions au Centre de Gestion de la Moselle.

- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

- d'autoriser le Maire à signer la convention d'organisation des commissions de sélection professionnelle par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget pour participer aux frais d'organisation des commissions de sélections professionnelles : le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Moselle par délibération en date du 28 novembre 2012 a fixé une tarification de 180€ par session ouverte et pour chaque grade ; ainsi qu'un coût par dossier de candidature à hauteur de 70€ pour un agent de catégorie A et de 60€ pour un agent de catégorie B ou C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Maire.

### **2013-03-022 = Comptes de Gestion 2012**

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal des sommes figurant dans les cinq comptes de gestion (Commune + Budget Annexe Forêts + Budget Annexe Lotissement « LES PRUNELLES » + Budget Annexe Lotissement « LES PERDRIX » + Budget Annexe Assainissement) pour les opérations comptables de l'année 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les cinq comptes de gestion 2012 présentés par le Receveur Municipal de FENETRANGE.

### **2013-03-023 = Compte Administratif 2012 – Commune**

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Communal pour les opérations effectuées durant l'année 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2012 pour le Budget Communal faisant apparaître les sommes suivantes :

RESULTAT D'EXECUTION

### **2013-03-024 = Compte Administratif 2012 – BA Forêts**

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe Bois et Forêts pour les opérations effectuées durant l'année 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2012 pour le Budget Annexe Bois et Forêts faisant apparaître les sommes suivantes :

RESULTAT D'EXECUTION

### **2013-03-025 = Compte Administratif 2012 – BA Lotissement PRUNELLES**

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe Lotissement LES PRUNELLES pour les opérations effectuées durant l'année 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2012 pour le Budget Annexe Lotissement LES PRUNELLES faisant apparaître les sommes suivantes :

RESULTAT D'EXECUTION

### **2013-03-026 = Compte Administratif 2012 – BA Lotissement PERDRIX**

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe Lotissement LES PERDRIX pour les opérations effectuées durant l'année 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2012 pour le Budget Annexe Lotissement LES PERDRIX faisant apparaître les sommes suivantes :

RESULTAT D'EXECUTION

### **2013-03-027 = Compte Administratif 2012 – BA Assainissement**

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe ASSAINISSEMENT pour les opérations effectuées durant l'année 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2012 pour le Budget Annexe ASSAINISSEMENT faisant apparaître les sommes suivantes :

RESULTAT D'EXECUTION

### **2013-03-028 = Affectation du Résultat 2012 – Commune**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2012, en adoptant le compte administratif communal faisant apparaître les sommes suivantes :

REPORTS =

SOLDES D'EXCECUTION =

RESTES A REALISER =

BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT =

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section. Après délibération, le Conseil Municipal décide donc d'affecter ce résultat comme suit :

### **2013-03-029 = Affectation du Résultat 2012 – BA Forêts**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2012, en adoptant le compte administratif BA Bois et Forêts faisant apparaître les sommes suivantes :

REPORTS =

SOLDES D'EXCECUTION =

RESTES A REALISER =

BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT =

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section. Après délibération, le Conseil Municipal décide donc d'affecter ce résultat comme suit :

### **2013-03-030 = Affectation du Résultat 2012 – BA Lotissement PRUNELLES**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2012, en adoptant le compte administratif BA Lotissement LES PRUNELLES faisant apparaître les sommes suivantes :

REPORTS =

SOLDES D'EXCECUTION =  
RESTES A REALISER =  
BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT =

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section. Après délibération, le Conseil Municipal décide donc d'affecter ce résultat comme suit :

#### **2013-03-031 = Affectation du Résultat 2012 - BA Lotissement PERDRIX**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2012, en adoptant le compte administratif BA Lotissement LES PERDRIX faisant apparaître les sommes suivantes :

REPORTS =  
SOLDES D'EXCECUTION =  
RESTES A REALISER =  
BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT =

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section. Après délibération, le Conseil Municipal décide donc d'affecter ce résultat comme suit :

#### **2013-03-032 = Affectation du Résultat 2012 - BA Assainissement**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2012, en adoptant le compte administratif BA Assainissement faisant apparaître les sommes suivantes :

REPORTS =  
SOLDES D'EXCECUTION =  
RESTES A REALISER =  
BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT =

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section. Après délibération, le Conseil Municipal décide donc d'affecter ce résultat comme suit :

#### **2013-03-033 = Budget Primitif 2013 - Commune**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Communal 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Communal 2013, faisant apparaître les sommes suivantes :

#### **2013-03-034 = Budget Primitif 2013 - BA Forêts**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe FORETS 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe FORETS 2013, faisant apparaître les sommes suivantes :

#### **2013-03-035 = Budget Primitif 2013 - BA Lotissement PRUNELLES**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PRUNELLES 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PRUNELLES 2013, faisant apparaître les sommes suivantes :

#### **2013-03-036 = Budget Primitif 2013 - BA Lotissement PERDRIX**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PERDRIX 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PERDRIX 2013, faisant apparaître les sommes suivantes :

#### **2013-03-037 = Budget Primitif 2013 - BA Assainissement**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT 2013, faisant apparaître les sommes suivantes :

#### **2013-03-038 = Plan Local d'Urbanisme - Maitrise d'œuvre**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le résultat de l'ouverture des appels d'offres concernant la Mission de maîtrise d'œuvre pour le Plan Local d'Urbanisme de la Commune. Cinq offres ont été réceptionnées en mairie. La Commission Communale du Patrimoine (gérant le ban communal), réunie le 27 mars 2013, a retenu l'offre du Bureau d'Etudes ECOLOR de Fénétrange pour une somme totale de rémunération de la mission MO de 26.100,00 euros HT. Il appartient au Conseil Municipal de valider maintenant l'offre du Bureau ECOLOR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de retenir l'offre de Mission de maîtrise d'œuvre émise par le Bureau d'Etudes ECOLOR de FENENTRANGE d'un montant total de 26.100,00 euros HT,

SOLLICITE le bureau d'études ECOLOR pour engager la procédure de mise en place du Plan Local d'Urbanisme pour la Commune de Sarrebourg,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **DIVERS**

#### **1.1.1. Espaces Verts RUE DE SARREBOURG / RUE DE FENETRANGE**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que nous avons sollicité deux devis pour l'aménagement de nouveaux espaces verts Rue de Sarrebourg et Rue de Fénétrange. Ces plantations seront effectuées lors du mois de mai prochain. Le maire propose à la Commission des Travaux de se réunir prochainement afin de discuter de ces travaux.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h10.

## **13 MAI 2013**

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 14 Bertrand Kugler, Fillinger Jean-Marc, Weber Grégoire, Alain Schwartzberger, Kern Olivier, Hajduk André, André Rabin, Dietrich Raphaël, Geoffroy Albert, Wagner Dimitri, Roth M-Thérèse, Dresch Nadine, Jacob Linda,

DATE DE LA CONVOCATION : 3 mai 2013

SECRETAIRE DE SEANCE : Bertrand Kugler,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Schaeffer Jean-Marie,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT

Le Maire expose quelques communications =

La restitution des fouilles archéologiques de la LGV EST auront lieu le mardi 14 mai prochain à 20h00 à la Salle des Fêtes.

L'entreprise FIEG Denis a réalisé 80 % des plantations commandées pour la Rue de Sarrebourg / Rue de Fénétrange. L'ensemble des travaux sera achevé pour la fin du mois de mai.

### **ORDRE DU JOUR**

Les différents points furent examinés comme suit :

**2013-04-039** = Fusion des Communautés de Communes

**2013-04-040** = Règlement du sinistre - cambriolage à l'Eglise **Paroissiale**

**2013-04-041** = Projet Pédagogique Informatique

**2013-04-042** = Vente d'un ancien portail métallique

**2013-04-043** = Achat de parcelles de la Paroisse - voirie communale

**2013-04-044** = Achat d'un terrain de l'AFAF - Forêt Communale

**2013-04-045** = Achat de la Place de la Gare

### **DIVERS :**

**1.** Travaux à la Salle Paroissiale

**2.** Départ à la Retraite de Mme Marie-Françoise KLEIN - Institutrice en Primaire

**3.** Réforme des Rythmes Scolaires

### 2013-04-039 = Fusion des Communautés de Communes

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en application de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Moselle, approuvé le 23 décembre 2011, prévoit la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Fénétrange avec la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg au 1er janvier 2014.

Le périmètre de la future communauté de communes, issue de la fusion des deux EPCI, a été fixé par l'arrêté préfectoral n°2012-DCTAJ/1-031 du 30 août 2012. Dans la mesure où la consultation des communes-membres, appelées à délibérer sur ce périmètre, n'a pas dégagé de consensus, l'article 60 III de la loi dispose qu'à défaut d'accord, le Préfet peut jusqu'au 1er juin 2013 par décision motivée et après avis de la CDCI, procéder à la fusion des EPCI. Dans son courrier du 1er février 2013, le Préfet de la Moselle a confirmé son intention d'appliquer le Schéma Départemental, aussi il prendra son arrêté de fusion avant le 1er juin 2013, pour une application au 1er janvier 2014. Cet arrêté devra déterminer le siège, le nom et la composition de l'organe délibérant du nouvel EPCI. Après discussions entre les exécutifs des deux EPCI, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg, réuni le 28 mars 2013, a émis une proposition quant au nom, au siège ainsi qu'à la composition de la future assemblée du nouvel EPCI. En effet, il a semblé opportun de fixer le siège du futur EPCI dans les locaux actuels de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg sur la ZAC des Terrasses de la Sarre. En outre, un nom pour le futur EPCI a été proposé, à savoir « la Communauté de Communes de Sarrebourg – Moselle Sud (CCSMS) ». Ce nom a le mérite de refléter l'identité de notre bassin de vie et offre l'avantage de pouvoir intégrer les périmètres de deux EPCI tout en pouvant s'élargir à terme à la Communauté de Communes de l'Etang du Stock qui sera amenée à rejoindre le nouvel EPCI à partir du 1er janvier 2017. Concernant la gouvernance du nouvel EPCI, dans la mesure où la loi du 16 décembre 2010 précise que les conseils municipaux des communes-membres doivent avoir délibéré sur la répartition des sièges ainsi que sur le nombre de conseillers communautaires. Aussi, les assemblées des deux EPCI devaient avoir préalablement proposé un projet de répartition et de nombre de sièges avant le 30 mars 2013 pour trouver un accord à la majorité qualifiée des conseils municipaux. Ces derniers disposeront de trois mois pour délibérer sur le nombre de conseillers et la clé de répartition. En cas d'accord, la décision de recomposition du conseil communautaire s'imposera et sera inscrite dans les statuts de la future Communauté de Communes. Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Fénétrange, réuni le 25 mars dernier, et celui de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg, réuni le 28 mars dernier, ont souhaité proposer un mode de répartition qui semble garantir une bonne représentation des 28 communes-membres du futur EPCI, proportionnelle à leurs effectifs de population, à savoir :

- 1 délégué par commune < 500 habitants
- 2 délégués par commune ≥ 500 habitants et < 1.000 habitants
- 3 délégués par commune ≥ 1.000 habitants et < 2.000 habitants
- 4 délégués par commune ≥ 2.000 habitants
- 1 délégué supplémentaire par tranche de 1.000 habitants

L'application de ce principe, s'il est approuvé par les communes-membres, aboutira au 1er janvier 2014 à un Conseil Communautaire comprenant 53 délégués, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Communes	Population municipale 2013	Nombre de délégués titulaires	% de la Population 2013	% du Futur Conseil
Sarrebourg	12 565	13	48,21 %	24,53%
Réding	2 470	4	9,48 %	7,56 %
Buhl-Lorraine	1 228	3	4,71 %	5,66%
Hornmaring	876	2	3,36 %	3,77%
Sarraltroff	787	2	2,94 %	3,77 %
Fénétrange	732	2	2,81 %	3,77 %
Iming	688	2	2,64 %	3,77 %
Goeselming	618	2	2,37 %	3,77 %
Hilbeshelm	613	2	2,35 %	3,77 %
Mittersheim	603	2	2,31 %	3,77 %
Bertheimling	515	2	1,98 %	3,77 %
Bettborn	427	1	1,64 %	1,89 %
Dolving	377	1	1,45 %	1,89 %
Rameting	366	1	1,40 %	1,89 %
Haut-Clocher	339	1	1,30 %	1,89 %
Saint-Jean-de-Besse	332	1	1,27 %	1,89 %
Oberstinzell	325	1	1,25 %	1,89 %
Schalbach	301	1	1,15 %	1,89 %
Veckersviller	275	1	1,06 %	1,89 %
Niederstinzell	258	1	0,99 %	1,89 %
Vieux-Lunain	256	1	0,98 %	1,89 %
Belles-Forêts	251	1	0,96 %	1,89 %
Hettinger les Fénétrange	208	1	0,80 %	1,89 %
Postroff	206	1	0,80 %	1,89 %
Billing	162	1	0,62 %	1,89 %
Flasheim	126	1	0,48 %	1,89 %
Desseling	107	1	0,41 %	1,89 %
Bickenholtz	75	1	0,29 %	1,89 %
	<b>26 065</b>	<b>53</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

Il est précisé par ailleurs que les communes ne disposant que d'un seul délégué titulaire, auront la faculté de désigner un délégué suppléant.

Par conséquent, le Maire propose au Conseil Municipal :

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012,

Vu les articles 5211-6-1 et 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de la Moselle en date du 1er février 2013 ;

Vu la fusion prévue des communautés de communes du Pays de Fénétrange et de l'Agglomération de Sarrebourg ;

Vu la délibération n°2013-14 du Conseil de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg en date du 28 mars 2013 ;

Considérant que l'arrêté préfectoral de fusion devra intervenir avant le 1er juin 2013,

Après en avoir délibéré ;

D'APPROUVER la détermination du siège du nouvel EPCI issu de la fusion des deux communautés de communes du Pays de Fénétrange et de l'Agglomération de Sarrebourg dans l'actuel bâtiment administratif de cette dernière, situé ZAC des Terrasses de la Sarre – 3, Terrasses Normandie – BP 50157 – 57403 Sarrebourg Cedex ;

D'APPROUVER la dénomination proposée pour le nouvel EPCI, soit la « Communauté de Communes de Sarrebourg – Moselle Sud (CCSMS) » ;

D'APPROUVER la répartition des sièges au sein du conseil communautaire du nouvel EPCI selon les modalités ci-dessous :

- 1 délégué par commune < 500 habitants
- 2 délégués par commune ≥ 500 habitants et < 1.000 habitants
- 3 délégués par commune ≥ 1.000 habitants et < 2.000 habitants
- 4 délégués par commune ≥ 2.000 habitants
- 1 délégué supplémentaire par tranche de 1.000 habitants.

En précisant les communes ne disposant que d'un seul délégué titulaire, auront la faculté de désigner un délégué suppléant. Ainsi le nouvel organe délibérant comptera 53 délégués communautaires, comme précisé dans le tableau ci-dessus ;

DE VALIDER l'application de cette répartition au 1er janvier 2014 ainsi qu'après les prochaines élections municipales.

DE CHARGER le Maire de transmettre le présent avis du Conseil Municipal au Président Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg ;

D'AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### 2013-04-040 = Règlement du sinistre - cambriolage à l'Eglise Paroissiale

Le Maire rappelle le cambriolage par effraction à l'Eglise Paroissiale survenu il y a quelques mois. La porte de la sacristie avait été forcée et plusieurs objets du culte avaient été dérobés (calices dorés...).

Le Maire informe les membres du conseil municipal que notre compagnie d'assurance, la SMACL de Niort, nous indemnise à hauteur de 6.605,46 € pour ce sinistre. Le Maire rappelle que cette indemnisation peut-être reversée au Conseil de Fabrique de l'Eglise après déduction de la part mandatée par la commune de Sarraltroff pour la réparation de la porte de la sacristie forcée, soit une facture de 460,46 € (mandat à Gassmann Menuiserie N° 389-55-2012). Le Conseil Municipal doit valider cette somme pour régler définitivement ce sinistre. Après délibération, le Conseil Municipal :

ACCEPTÉ la proposition de règlement du cambriolage de l'Eglise d'un montant total de 6.605,46 €, émis par la SMACL,

ACCEPTÉ de reverser la part revenant au Conseil de Fabrique de l'Eglise à savoir : 6.605,46 € - 460,46 € = soit 6.145,00 €

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### 2013-04-041 = Projet Pédagogique Informatique

Le Maire présente au conseil municipal une demande émise par les enseignantes de l'Ecole Primaire de Sarraltroff concernant la mise en place d'un projet pédagogique de cours d'informatique. Ce projet, tel qu'il est présenté, s'élève à une somme globale de 1.800,00 euros – (tarif annuel). Les enfants utiliseront la salle informatique installée à l'Ecole Primaire et un intervenant-formateur sera désigné pour assurer cette initiation. La cote - part pour Sarraltroff s'élève à 600,00 euros, chacune des deux autres communes (Bettborn et Oberstinzell) contribuent à la même somme au projet. Le maire sollicite l'avis des conseillers municipaux pour la mise en place de ce projet pédagogique à compter de l'année scolaire 2013-2014.

Après délibération, le Conseil Municipal =

VALIDE par 13 voix POUR et 1 voix CONTRE le projet présenté,

Bertrand KUGLER, 1er Adjoint, explique son vote « contre » : c'est une question de principe car il estime que cela doit être à la charge de l'Education Nationale et non des Communes en vertu des principes républicains concernant l'Education des Enfants. Ce n'est pas un refus sur la qualité du projet ni sur l'utilité de ces cours d'informatique pour les jeunes enfants.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2013-04-042 = Vente d'un ancien portail métallique**

Le Maire informe le conseil municipal qu'une demande d'achat, émanant de Mr Bernard REYMANN (8 rue de la Fontaine – 57400 SARRALTROFF) a été réceptionnée en mairie et concerne un ancien portail métallique qui était installé, à l'origine, à la sortie de l'Ecole Primaire (à la Porte de la Bibliothèque – Rue de Hilbesheim). Cette porte métallique avait été démontée lors des travaux d'installation de l'arrêt de bus du transport scolaire du RPI il y a de cela quelques années.

Après délibération, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la demande d'achat émise par Mr Bernard REYMANN pour la porte métallique mentionnée ci-dessus,

FIXE le prix de vente de cette porte métallique à 100,00 € (cent euros),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2013-04-043 = Achat de parcelles de la Paroisse - voirie communale**

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIB. N°2011-03-016 DU 25-03-2011

Le Maire expose aux conseillers municipaux la possibilité de réaliser une jonction de la voirie entre le bas de la Rue des Acacias et la Rue des Vergers. Plusieurs terrains seraient à acquérir pour cette opération, notamment, trois parcelles du Conseil de Fabrique de la Paroisse de Sarraltroff. Il s'agit des parcelles référencées :

SECTION 02 - PARCELLE 227 - d'une surface totale de 0 are 99 ca (lieu-dit = Petelacker).

SECTION 02 - PARCELLE 228 - d'une surface totale de 1 are 42 ca (lieu-dit = Petelacker).

SECTION 02 - PARCELLE 229 - d'une surface totale de 8 ares 66 ca (lieu-dit = Petelacker).

Soit une surface totale de 11 ares 07 ca.

Le prix proposé pour ces parcelles est fixé à 1.000,00 € l'are soit un total de 11.070,00 €. Le maire ajoute que cette somme peut couvrir la participation financière du Conseil de Fabrique aux réfections des boiseries du chœur de l'Eglise (travaux réalisés durant l'été 2013). Après délibération, le Conseil Municipal, considérant qu'il est important, suite aux nombreuses demandes des riverains de ce quartier, de réaliser lesdits travaux de jonction entre ces deux rues :

SOLLICITE, auprès de Monsieur le Président du Conseil de Fabrique de Sarraltroff, l'acquisition des trois parcelles mentionnées ci-dessus,

VALIDE la proposition de tarif émise par le Conseil de Fabrique, arrêtée à 11.070,00 €, en précisant que cette somme sera considérée comme la participation de la Fabrique de l'Eglise aux travaux de restauration des boiseries classées du chœur de l'Eglise Paroissiale de Sarraltroff,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, seront à la charge de la Commune de Sarraltroff.

### **2013-04-044 = Achat d'un terrain de l'AFAF - Forêt Communale**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une parcelle appartenant à l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) de Sarraltroff, issue du remembrement et située entre la Ligne LGV EST et la Forêt du Sarrewald (Coté Dolving de la Sarre). Cette parcelle d'une surface totale de 6 ha 34 a 17 ca, notée SECTION 21 – Parcelle 6 – Au dessous du Sarrewald, serait destinée à de la plantation (hêtres et chênes) et serait ensuite intégrée dans la Forêt Communale. Le Maire précise que le Conseil Municipal doit donner un accord de principe à cette acquisition. Le prix de vente sera fixé avec les responsables de l'AFAF et RFF par la suite. Une nouvelle délibération sera alors prise pour valider définitivement cette acquisition. Après délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF, à l'unanimité :

VALIDE l'acquisition de la parcelle mentionnée ci-dessus,

PREND NOTE qu'une délibération sera prise après détermination du prix d'achat avec l'AFAF et RFF,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2013-04-045 = Achat de la Place de la Gare**

Le Maire expose aux conseillers municipaux la possibilité d'acquérir la parcelle de la

place de l'ancienne gare située Rue de Sarrebourg et appartenant à la SNCF-RFF. Cette acquisition permettra d'installer les équipements de refoulement des eaux usées de la commune vers la Station d'Épuration de Sarrebourg. La parcelle en question est cadastrée SECTION 11 N° 195 – Rue de Sarrebourg – pour une surface totale de 9 ares 04 ca. Le prix sollicité par la SNCF est de 15.000,00 € hors frais de notaire et de clôture. Le maire précise que les services de la SNCF sollicitent l'installation d'une clôture défensive le long de la voie ferrée. Après délibération, le Conseil Municipal, après délibération :

ACCEPTE l'achat de la parcelle mentionnée ci-dessus au prix forfaitaire de 15.000,00 €,

ACCEPTE de réaliser l'installation d'une clôture défensive le long de la parcelle côté voie ferrée,

S'ENGAGE à respecter les observations de la SNCF-GID jointes et annexées au futur acte notarié,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, seront à la charge de la Commune de Sarraltroff.

### **DIVERS :**

#### **1. Travaux à la Salle Paroissiale**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le président du conseil de fabrique de la paroisse souhaite faire réaliser des travaux de remise en état de la Salle Paroissiale située au Presbytère. Ces travaux, d'un montant estimé à +/- 10.000 euros, correspondent à une remise en état de l'isolation intérieure, le remplacement de fenêtres et la remise en peinture des murs.

Le Maire précise que la commune peut prendre en charge ces travaux et les refacturer par la suite au Conseil de Fabrique, ceci après réalisation. Une nouvelle délibération sera prise à ce moment en fixant la participation totale à refacturer au Conseil de Fabrique.

#### **2. Départ à la Retraite de Mme Marie-Françoise KLEIN – Institutrice en Primaire**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que Madame Marie-Françoise KLEIN, institutrice à l'Ecole Primaire de Sarraltroff (classes de CM1 + CM2) prendra sa retraite à la fin de l'année scolaire. Une fête est organisée à cette occasion à l'Ecole Primaire le jeudi 4 juillet prochain à l'Ecole (16h30) suivie du traditionnel repas de fin d'année avec ses collègues institutrices, les membres du conseil municipal, le personnel communal à la Salle des Fêtes (19h00). Les membres du conseil municipal et leur conjoint(e) y sont cordialement invités.

#### **3. Réforme des Rythmes Scolaires**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de réforme des rythmes scolaires. Ce projet a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal en date du 4 mars 2013 (N°2013-02-011) fixant sa mise en place à la rentrée scolaire de SEPTEMBRE 2014. Le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'une réunion avec les enseignants du RPI et l'Inspecteur d'Académie de Sarrebourg-Nord en charge de la mise en place de cette réforme. Le maire en énumère les grandes lignes. Plusieurs pistes et programmes y ont été évoqués notamment la mise en place des 9 demies journées scolaires dans la semaine - le Conseil Général n'assurant pas de transport sur le RPI les samedis matins, la demie journée supplémentaire sera fixée au MERCREDI MATIN. Une seconde réunion aura lieu fin octobre pour finaliser le projet afin de le présenter aux parents au cours d'une réunion d'information avant la fin de l'année 2013.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 15.

## **24 JUIN 2013**

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 13 Kugler Bertrand, Fillingier Jean-Marc, Weber Grégoire, Schwarzenberger Alain, Kern Olivier, Hajduk André, Rabin André, Dietrich Raphaël, Geoffroy Albert, Wagner Dimitri, Schaeffer Jean-Marie, Roth M-Thérèse,

DATE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2013

SECRETAIRE DE SEANCE : Bertrand Kugler,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Dresch Nadine, Jacob Linda,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT

Le Maire expose quelques communications =

La commission de sécurité a visité les deux écoles le Mercredi 19 juin dernier. La

seule observation notée au registre est l'installation de panneaux d'évacuation. C'est travaux seront effectués durant les vacances d'été.

Une réunion d'information et d'engagement du PLU a été organisée le jeudi 20 juin dernier. Un courrier sera transmis dans les boîtes à lettres de la commune pour informer la population du lancement de cette procédure.

Mr Claer (rue de la Sarre) nous a signalé des infiltrations d'eau dans sa cave. Des contrôles seront effectués pour vérifier l'origine de cette fuite (réseau d'eau ? réseau d'assainissement ?).

La coopérative scolaire va organiser une vente d'anciens mobiliers (tables et chaises de classe) à la rentrée prochaine.

Le contrat de Corine Karleskind (accueil extra scolaire et bibliothèque) sera reconduit en septembre.

La Sous Préfecture n'a pas validé la demande de subvention DETR pour le remplacement des fenêtres de l'Ecole Primaire (délibération 2013-01-006 du 28/01/2013).

Les poteaux d'incendie seront contrôlés par les pompiers le 11 juillet prochain.

## ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

**2013-05-046** = Travaux au Centre du Village – Subvention à la Région Lorraine

**2013-05-047** = Création d'une Zone de Loisirs – Subvention à la Région Lorraine

**2013-05-048** = Travaux aux passages piétons – Subvention Amendes de Police

**2013-05-049** = Forêt Communale – Travaux d'exploitation 2014

**2013-05-050** = Forêt Communale – Destination des coupes 2014

**2013-05-051** = Forêt Communale – Etat d'assiette 2015

**2013-05-052** = Achat de cadeaux de départ à la retraite

**2013-05-053** = Fenêtres de l'Ecole Primaire – Subvention PACTE 57 II

**2013-05-054** = Travaux de voirie « Diverses Rues » - Subvention PACTE 57 II

## DIVERS

1 - Demande d'aide financière – Etudes à l'Etranger

2 - Travaux en cours

3 - Assainissement Communal – Convention avec la Com Com.

### **2013-05-046 = Travaux au Centre du Village – Subvention à la Région Lorraine**

Le maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de travaux pour l'année 2014, notamment les travaux de mise en valeur paysagère du centre du village (Rue de l'Eglise – Place de la Mairie – Place de l'Eglise – Zone « Jeunes enfants »). Il présente un devis chiffré par l'entreprise SCRE SA de Hérange d'un montant total HT de 89.828,00 € et TTC = 107.435,00 € (arrondi). Il ajoute qu'il est possible de présenter ce projet de travaux au Subventionnement Régional CADT (Contrat d'Appui aux Développement des Territoires). Un pré-accord de principe, pour un financement, avait été reçu du Conseil Régional de Lorraine pour ce programme de travaux ceci en date du 2 mai 2013. Après délibération, le Conseil Municipal de Sarraltroff :

ACCEPTE la réalisation des travaux de mise en valeur paysagère du centre du village et accepte le devis de l'Entreprise SCRE, d'un montant total HT de 89.828,00 euros,

SOLLICITE la Subvention CADT pour la réalisation de ces travaux,

VALIDE le plan de financement comme suit :

Devis SCRE HT = 89.828,00 euros

Subvention CADT Lorraine 55 % - 49.405,00 euros

Autofinancement SOLDE à la Commune 40.423,00 euros

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2013-05-047 = Création d'une Zone de Loisirs – Subvention à la Région Lorraine**

Le maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de travaux pour l'année 2013-2014, notamment les travaux de création d'une zone de loisirs en bordure de Sarre (terrain multisports – zone vélocross/skate – zone de pêche...). Il présente un devis chiffré par l'Architecte Michel THOMAS d'un montant total HT de 158.600,00 € et TTC = 189.685,60 €. Il ajoute qu'il est possible de présenter ce projet de travaux au Subventionnement Régional CADT (Contrat d'Appui aux Développement des Territoires). Un pré-accord de principe, pour un financement, avait été reçu du Conseil Régional de Lorraine pour ce programme de travaux ceci en date du 2 mai 2013. Après délibération, le Conseil Municipal de Sarraltroff :

ACCEPTE la réalisation des travaux de création d'une Zone de Loisirs en Bordure de Sarre, et en accepte le devis présenté par M. THOMAS – Architecte - d'un montant total HT de 158.600,00 euros,

SOLLICITE la Subvention CADT pour la réalisation de ces travaux,

VALIDE le plan de financement comme suit (aucune autre subvention n'a été accordée pour ce projet de travaux) :

Devis HT = 158.600,00 euros

Subvention CADT Lorraine 20 % - 31.720,00 euros

Autofinancement SOLDE à la Commune 126.880,00 euros

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2013-05-048 = Travaux aux passages piétons – Subvention Amendes de Police**

Le maire présente aux Conseillers Municipaux la possibilité de supprimer les pavés mis en place au niveau des feux tricolores (croisement RD43 - RD46) en les remplaçant par de l'enrobé et des bandes blanches pour les passages-piétons. Il donne lecture du devis se rapportant à ces travaux présenté par la Société SCRE de HERANGE d'un montant total de 4.700,00 € HT et de 5.621,56 € TTC. Le Maire ajoute qu'il est possible de solliciter, dans le cadre de ces travaux, une subvention de type « Amendes de Police » au Département de la Moselle. Après délibération, le Conseil Municipal de Sarraltroff :

ACCEPTE la réalisation des travaux de retrait des pavés au niveau des feux tricolores, devis présenté par la Société SCRE de HERANGE,

SOLLICITE auprès des services du Département de la Moselle, la Subvention AMENDES DE POLICE pour ces travaux,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2013-05-049 = Forêt Communale – Travaux d'exploitation 2014**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la programmation des travaux sylvicoles à réaliser dans la forêt communale de Sarraltroff au cours de l'exercice 2014 et l'état des coupes à prévoir au cours du même exercice à savoir (dans les parcelles 12 – 8 RT- 13 A – 8 R) =

Volumes prévisionnels façonnés 554 m3 (bois d'œuvre)

Volumes prévisionnels de bois d'industrie façonnés 172 m3 (bois d'industrie)

Volumes prévisionnels de bois de feu façonnés 20 m3 (bois de chauffage)

Volumes prévisionnels façonnés (Menus Produits) 746 stères (façonnés)

Coupes et ventes sur pied (Prévisions non façonnées) 813 stères (menus produits)

Estimation de la recette brute HT se rapportant à ces travaux 47.279,00 € + 67,00 €

### **RECETTE TOTALE = 47.346,00 €**

Estimation de la dépense totale se rapportant à ces travaux - 18.150,00 € (hors TVA)

### **Estimation de la recette nette totale = 29.196,00 €**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité =

ACCEPTE le programme de travaux sylvicoles ainsi que la prévision des coupes pour l'année 2014 tel qu'ils ont été présentés par les services de l'ONF,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2013-05-050 = Forêt Communale – Destination des coupes 2014**

Le conseil municipal, suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2014 comme suit :

COUPES N° 8-13-12 ET TOTALITE =

VENTES DE GRUMES FACONNEES ET VENTE DE GRE A GRE de produits sur pied et de HOUPIERS ou de STERES FACONNES,

Le conseil municipal :

CONFIE l'exploitation des grumes et du bois de chauffage à une entreprise autre que l'ONF et désigne l'ONF maître d'œuvre,

AUTORISE le Maire à signer les contrats correspondants et à fixer les délais d'exploitation (façonnage et débardage),

FIXE le prix de vente des stères façonnés (bois de chauffage) à 47,00 €uros HT le stère, (QUARANTE SEPT EUROS),

LES GRUMES seront vendues par l'ONF par vente avec mise en concurrence ou

contrat de gré à gré, y compris contrat d'approvisionnement, si la vente se fait par contrat d'approvisionnement, l'ONF prélèvera 1% du montant de la vente pour « frais de vente groupée »,

DECIDE que les produits ainsi que les découpes seront désignés en collaboration avec l'Agent ONF,

FIXE la mise à prix (vente aux enchères) des HOUPIERS (bois de nettoyage Menus Produits) à 11,00 € HT le stère, (ONZE EUROS HT),

CONFIE à l'ONF le suivi des lots de nettoyage suivant le tarif de la prestation conventionnelle bois de chauffage ONF soit 2,80 € HT le stère,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2013-05-051 = Forêt Communale - Etat d'assiette 2015**

Le conseil municipal, suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'inscription à l'Etat d'Assiette pour l'exercice forestier 2015 des coupes suivantes =

PARCELLES 4 - 5 - 6A - 18 - 8 - 7

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2013-05-052 = Achat de cadeaux de départ à la retraite**

Le maire rappelle aux conseillers municipaux le départ prochain à la retraite de Mme Marie-Françoise KLEIN - Institutrice à l'Ecole Primaire de Sarraltroff - et de Mr André GANGLOFF - Technicien ONF sur la Commune de Sarraltroff -. Une cérémonie officielle sera organisée le jeudi 4 juillet prochain à la Salle des Fêtes.

Le Maire ajoute qu'il est possible d'acheter, aux deux retraités, un cadeau de départ. Plusieurs propositions sont données, notamment un dîner-spectacle au Royal Palace à Kirrwiller.

Après délibération, le Conseil Municipal de Sarraltroff :

ACCEPTE l'achat d'un cadeau pour Mme Marie-Françoise KLEIN et pour Mr André GANGLOFF,

LAISSE au Maire le choix du cadeau à offrir aux nouveaux retraités (par exemple un « dîner spectacle » au Royal Palace de Kirrwiller pour les deux couples),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2013-05-053 = Fenêtres de l'Ecole Primaire - Subvention PACTE 57 II**

Le maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de remplacement des fenêtres en bois de l'Ecole Primaire datant des années 1993-1994 par de nouvelles fenêtres. Il présente un devis chiffré par l'entreprise KLEIN SA de Sarrebourg d'un montant total HT = 44.015,00 euros et TTC = 52.641,94 euros. Il précise que ce projet n'a pas été retenu pour la subvention de l'Etat DETR (Sous Préfecture) et qu'il est possible donc de présenter ce projet de travaux au Dossier PACTE 57 II (2012-2013-2014), ceci pour 1/3 de la somme globale de subvention du PACTE 57 soit : 21.846,00 €. Après délibération, le Conseil Municipal de Sarraltroff :

ACCEPTE la réalisation des travaux de remplacement des fenêtres de l'Ecole Primaire tels que présentés dans le devis de l'entreprise KLEIN SA de Sarrebourg, d'un montant total HT = 44.015,00 euros et TTC = 52.641,94 euros,

SOLLICITE la Subvention PACTE 57 (en partie) sur ces travaux,

VALIDE le plan de financement comme suit :

Devis KLEIN HT = 44.015,00 euros

Subvention Pacte57 49.635 % - 21.846,00 euros

Autofinancement SOLDE à la Commune 22.169,00 euros

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2013-05-054 = Travaux de voirie « Diverses Rues » - Subvention PACTE 57 II**

Le maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de travaux de voiries dans diverses rues (Rue du Reberg - Rue de Fénétrange. Il présente un devis chiffré par l'entreprise SCRE SA de Hérange (11.794,50 HT + 86.691,22 HT) d'un montant total 98.485,72 HT = euros et TTC = 117.788,92 euros. Il ajoute qu'il est possible de présenter ce projet de travaux au Dossier PACTE 57 II (2012-2013-2014), ceci pour 2/3 de la somme globale de subvention du PACTE 57 soit : 43.694,00 €. Après délibération, le Conseil Municipal de Sarraltroff :

ACCEPTE la réalisation des travaux de voirie dans Diverses Rues (Rue du Reberg / Rue de Fénétrange), tels que précisés dans le devis de l'Entreprise SCRE, d'un montant total HT de 97.485,72 euros,

SOLLICITE la Subvention PACTE 57 (en partie) sur ces travaux,

VALIDE le plan de financement comme suit :

Devis SCRE HT = 98.485,72 euros

Subvention Pacte57 44.365 % - 43.694,00 euros

Autofinancement SOLDE à la Commune 54.791,72 euros

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **DIVERS :**

### **1 - Demande d'aide financière - Etudes à l'Etranger**

Le maire fait part aux membres du conseil municipal d'une demande émanant d'une jeune fille de la commune afin d'obtenir une aide financière communale pour effectuer une année d'études à l'étranger (Canada), ceci dans le cadre de son cursus scolaire d'étudiante. Il rappelle aux conseillers municipaux que cette demande ne fait, pour l'instant, pas partie des obligations communales et que c'est le conseil municipal qui doit délibérer afin de mettre en place cette aide ou non. Après échanges de vues et discussions, le conseil municipal décide de ne pas valider cette demande d'aide financière considérant qu'il ne s'agit pas d'une compétence communale. Cependant, Monsieur André Rabin, conseiller municipal et président du Foyer Saint Michel, propose de contacter cette jeune fille afin de lui offrir de participer comme accompagnante, contre rémunération, aux Centres Aérés d'Eté qu'il organise avec le Foyer Saint Michel de Sarraltroff. Le conseil municipal prend acte de cette proposition.

### **2 - Travaux en cours**

Le maire fait part aux conseillers municipaux des travaux en cours actuellement sur la commune :

Voiries dans diverses rues = réalisés par la SCRE de Hérange (trottoirs - voirie - ...), Installation d'un mur en « L » en contrebas du cimetière militaire, Elargissement du trottoir au niveau du 12 rue de Sarrebourg (suite au retrait des rosiers). Aménagement de l'usoir public au 7 rue de Fénétrange,

Concernant les travaux de restauration des boiseries de l'Eglise, le Conseil Général de la Moselle a confirmé son accord de subvention pour la 2e tranche. Les travaux débuteront, suivant le calendrier prévu, en septembre prochain.

### **3 - Assainissement Communal - Convention avec la Com Com.**

Le maire rappelle les travaux d'assainissement à réaliser sur la commune pour le raccord des eaux usées à la Station d'Épuration de l'Agglomération de Sarrebourg. Une convention a été préparée par les services de la Communauté de Communes de Sarrebourg pour contractualiser la réalisation de ces travaux. Le maire propose aux conseillers municipaux de leur transmettre cette convention qui sera débattue au prochain conseil municipal.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 45.

## **9 SEPTEMBRE 2013**

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 11 Kugler Bertrand, Fillinger Jean-Marc, Schwanzenberger Alain, Kern Olivier, Hajduk André, Rabin André, Dietrich Raphaël, Geoffroy Albert, Schaeffer Jean-Marie, Dresch Nadine,

DATE DE LA CONVOCATION : 3 septembre 2013

SECRETAIRE DE SEANCE : Bertrand Kugler,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Wagner Dimitri, Jacob Linda, Roth M-Thérèse, Weber Grégoire,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : \_/\_/\_.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT

Le Maire expose quelques communications =

RFF et INEXIA-SYSTRAS nous informent que le chemin d'accès à la forêt du Sarrewald va être supprimé.

Le rendez-vous d'achat avec le notaire pour l'achat de la Place de la Gare est fixé au jeudi 12 septembre.

L'atelier cuisine proposé par le Foyer Saint Michel débutera le mardi 10 septembre avec 12 participants pour 10 séances.

Un 4e arrêt de Transport à la Demande (ComCom de Sarrebourg) sera mis en place Rue de Hilbesheim.

Les travaux de réfection de la Piste Cyclable (par Guintoli) ont débuté pour une durée de 6 semaines.

Le Sénateur JL Masson nous informe qu'il a validé une subvention de 2000,00 € pour les travaux de création de la Zone de Loisirs de Sarraltroff.

Le Conseil Régional de Lorraine a validé les dossiers de demande de subvention pour la réhabilitation du Centre de la Commune et de la Création de la Zone de Loisirs en bordure de Sarre.

Les travaux de réfection des Boiseries de l'Eglise (Mr Leriche de Reims) débuteront le 26 septembre.

Le programme de cours d'informatique pour les élèves de l'Ecole débutera le 8 novembre prochain.

Le recensement de la population aura lieu en janvier / février 2014. Le maire souhaite mettre en place le recrutement de deux agents recenseurs. Une information sera transmise dans les boîtes à lettres de la commune.

## ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

**2013-06-055** = Travaux 2014 en forêt communale

**2013-06-056** = Mise en place d'un « tourne à gauche sur la RD 43 »

**2013-06-057** = Mise en place d'un trottoir sur la RD 43 (Rue de Fénétrange)

**2013-06-058** = Subvention au Foyer Saint Michel

**2013-06-059** = Circulation dans la Rue de la Côte

**2013-06-060** = Convention « Fourrière Municipale » avec la S.P.A.

### DIVERS :

**1** - Présentation de l'Etude Hydraulique « Rue du Breuil »

**2** - Vente d'un usoir public - Rue du Rebberg

**3** - Achat - Photocopieur pour l'Ecole Primaire

**4** - Contrat de Maintenance pour la Sonnerie des Cloches

**5** - Travaux 2014 - Aide de la Région Lorraine

**6** - Travaux au Stade Municipal

### **2013-06-055 = Travaux 2014 en forêt communale**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les travaux sylvicoles en forêt communale (investissement), puis il présente le devis des travaux Sylvicoles pour l'année 2014, émis par l'ONF, reflétant les sommes suivantes pour la section des Investissements :

Travaux d'investissement = Dégagement manuel de régénérations naturelles dans la parcelle forestière 9 sur 3,00 HA env. pour un total estimatif HT de 2.532,06 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les propositions du devis émis par l'ONF pour les travaux sylvicoles 2014 dont les sommes figurent ci-dessus,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2013-06-056 = Mise en place d'un « tourne à gauche sur la RD 43 »**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Département de la Moselle souhaite aménager un « tourne à gauche » sur la Route Départementale 43 dans le sens Oberstinzel / Sarraltroff, au niveau de l'Ecart de la Schney Muhle (PR5 + 936). Le Conseil Général sollicite la signature d'une convention entre la Commune et le Président du Conseil Général pour la mise en place technique de cet aménagement routier et autorisant la commune à utiliser le Domaine Public Départemental.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE la convention présentée par le Conseil Général de la Moselle, AUTORISE le maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2013-06-057 = Mise en place d'un trottoir sur la RD 43**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Département de la Moselle, avec la Commune, prévoit l'aménagement d'un sur la Route Départementale 43 à la sortie de Sarraltroff vers Oberstinzel (PR5 + 000 A 5 + 125). Le Conseil Général sollicite la signature d'une convention entre la Commune et le Président du Conseil Général pour la mise en place technique de cet aménagement routier et autorisant la commune à utiliser le Domaine Public Départemental.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE la convention présentée par le Conseil Général de la Moselle, AUTORISE le maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2013-06-058 = Subvention au Foyer Saint Michel**

DELIBERATION PRISE EN L'ABSENCE DE MR ANDRE RABIN, PRESIDENT

## DU FOYER SAINT MICHEL

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le Foyer Saint Michel de Sarraltroff organise, durant l'été 2013, des activités pour les enfants et jeunes de Sarraltroff (de type « Centres Aérés »).

Le Président du Foyer Saint Michel sollicite une subvention exceptionnelle de la commune pour couvrir en partie les frais occasionnés par ces périodes de Centres Aérés.

Le Conseil Municipal, suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de verser une subvention de 675,00 € (six cent soixante quinze euros) au Foyer Saint Michel de Sarraltroff pour l'organisation des centres aérés d'été 2013, DECIDE que cette somme sera mandatée sur l'article 6574 du budget primitif communal 2013,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2013-06-059 = Circulation dans la Rue de la Côte**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la circulation dans la Rue de la Côte à Sarraltroff. Actuellement, cette rue est en sens interdit dans la montée et dans la descente. Il convient de rectifier le sens de circulation de ce quartier. Après étude du dossier et des différentes possibilités d'aménagements, le conseil municipal propose la mise en place d'une circulation en sens unique dans la descente, ceci afin de faciliter les accès, notamment ceux des camions de collecte des ordures ménagères.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE, pour la Rue de la Côte, la mise en place d'un sens unique de circulation dans la descente avec pose d'un sens interdit dans la montée au niveau du croisement « Rue de la Côte » / « Rue du Réservoir »,

AUTORISE le maire à prendre un arrêté de circulation dans ce sens,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2013-06-060 = Convention « Fourrière Municipale » avec la S.P.A.**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que, légalement, la commune doit se doter d'une garde et d'un local d'animaux errants de type « fourrière municipale ». La Société Protectrice des Animaux, en l'occurrence, le Refuge SPA de SARREBOURG propose à la commune, par la signature d'une convention, d'effectuer toutes les tâches se rapportant à la mise en place d'une fourrière municipale et d'accueillir, sur leur site de Sarrebourg-Réding, les animaux errants capturés sur le ban communal de Sarraltroff.

Le Maire donne ensuite lecture de la convention proposée par la SPA de Sarrebourg pour assurer ce service sur le territoire de la commune. Une cotisation annuelle par habitant de 0,45 € serait facturée à la collectivité pour mettre en place et assurer annuellement cette tâche.

Le conseil municipal de Sarraltroff, après délibération :

ACCEPTE la mise en place du Service de Fourrière proposé par le Refuge SPA de Sarrebourg, ceci à compter du 1er JANVIER 2014,

ACCEPTE la cotisation de 0,45 € par an et par habitant facturée par la SPA de Sarrebourg,

PREND ACTE de la Convention « Contrat d'Exploitation de la Fourrière Municipale » à compter du 1er JANVIER 2014,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment la convention de service présentée par la SPA de Sarrebourg.

### DIVERS :

#### **1 - Présentation de l'Etude Hydraulique « Rue du Breuil »**

En début de séance, le Maire passe la parole à Mr Visconti du Bureau d'Etudes ECO-LOR de Fénétrange pour présenter aux membres du conseil municipal le résultat de l'Etude Hydraulique du Quartier du Breuil. Plusieurs propositions, pour réduire les inondations par eaux de ruissellement, sont présentées, notamment la mise en place de nouveaux fossés pour dévier les eaux de pluie dans ce secteur. Le maire souhaite qu'une réunion publique, destinée aux habitants de la rue, soit organisée à la Salle des Fêtes. La date du Lundi 30 septembre prochain est fixée pour cette réunion publique. Les invitations seront postées par la Mairie.

#### **2 - Vente d'un usoir public - Rue du Rebberg**

La commune a reçu une demande d'achat d'un usoir public situé au bas de la Rue du Rebberg (parcelle 342 - section 12 1 a 68). Le conseil municipal propose la somme de 1000 € l'are avec un minimum de 1000 euros la vente. La proposition sera faite dans ce sens à l'acheteur et une délibération sera prise à la prochaine réunion.

### 3 - Achat - Photocopieur pour l'Ecole Primaire

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de changer le photocopieur de l'école primaire devenu vétuste. Le prix proposé par la Société RICOH est fixé à 2.571,40 € TTC. Le conseil municipal valide l'offre et autorise le maire à signer le devis d'achat.

### 4 - Contrat de Maintenance pour la Sonnerie des Cloches

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est possible de signer un contrat de maintenance avec une société pour effectuer la maintenance de la sonnerie des cloches de l'Eglise. Le conseil municipal souhaite que plusieurs entreprises soient contactées pour nous effectuer une offre chiffrée pour ce service. Une décision sera prise lors d'une prochaine réunion.

### 5 - Travaux 2014 - Aide de la Région Lorraine

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de préparer un dossier d'aide au Conseil Régional de Lorraine (C A D T) pour les travaux à effectuer l'an prochain (2014). Plusieurs idées sont émises pour le programme de travaux qui pourrait être affilié à cette demande de subvention, notamment la mise en place d'un hall couvert (ossature métallique ou bois) éventuellement à côté de l'Atelier Municipal - Rue de Fénétrange. Le maire va solliciter plusieurs entreprises pour réaliser des devis et une décision sera prise lors d'une prochaine réunion.

### 6 - Travaux au Stade Municipal

Le Maire informe les membres du conseil municipal que des travaux sont projetés au stade municipal et vont débiter prochainement : remplacement de la porte du Club House, mise en place d'une main courante (70 m linéaires), accès à la plateforme du stade (voirie). Ces travaux sont inscrits sur la partie investissement du budget primitif communal 2013.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h45.

## 28 OCTOBRE 2013

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 13 Kugler Bertrand, Fillingier Jean-Marc, Wagner Dimitri, Schwartzberger Alain, Kern Olivier, Hajduk André, Weber Grégoire, Dietrich Raphaël, Geoffroy Albert, Dresch Nadine, Jacob Linda, Roth M-Thérèse,

DATE DE LA CONVOCATION : 21 octobre 2013

SECRETAIRE DE SEANCE : Bertrand Kugler,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Schaeffer Jean-Marie, Rabin André,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT

Le Maire expose quelques communications =

La Société Alfred KLEIN (fenêtre à l'Ecole Primaire) remplacera 3 vitrages dans le préau de l'école primaire pour une somme de 780,62 € TTC (fenêtres embuées).

L'enquête publique sur le Plan Départemental de gestion des déchets est en cours actuellement, le dossier est consultable en mairie jusqu'au 6 décembre 2013.

SYSTRA-INEXIA nous informe de la suppression prochaine du nouveau chemin (le long de la LGV vers Dolving) accédant à la Forêt du Sarrewald. Il sera remplacé par l'ancien chemin d'accès réhabilité.

Le chemin d'accès à la sous station LGV au Bergholz est achevé. Il n'y aura pas de pose d'enrobés.

Les brioches de l'amitié 2013 ont rapporté la somme de 787,57 €.

Nous avons réceptionné un accord de subvention du Sénateur JL MASSON pour le projet de la Zone de Loisirs = 2000,00 €.

Nous avons réceptionné l'arrêté préfectoral d'acquisition des 3 parcelles de la paroisse correspondant au projet de raccord RUE DES ACACIAS / RUE DES VERGERS. La transaction chez le notaire est prévue prochainement.

Les 239 avaloirs ont été curés par l'entreprise KUGLER de Réding. Suite à ces travaux l'exploitant PIERRE Benoit de Oberstintzel est passé avec ses machines agricoles (Secteur Reberg / Forêt) et il a fallu refaire intervenir, à ses frais, l'entreprise Kugler pour un renettoyage complet de la voirie.

Une réunion sera prévue prochainement avec tous les parents d'élèves concernant la Réforme des Rythmes Scolaires.

Les travaux de réfection et d'isolation de la Salle Paroissiale sont achevés (fenêtres - peintures intérieures).

### ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

**2013-07-061** = Subvention exceptionnelle aux Ecoles - Semaine Musicale

**2013-07-062** = Litige « Terrain Nouvior »

**2013-07-063** = Achat de Terrain - Tribunal Paritaire des Baux Ruraux

**2013-07-064** = /// NEANT ///

**2013-07-065** = /// NEANT ///

**2013-07-066** = Location du Logement Communal N° 1

### DIVERS

**1** - Travaux à l'Eglise Paroissiale

**2** - Projet d'installation sur la Zone Artisanale - Route de Sarrebourg

### 2013-07-061 = Subvention exceptionnelle aux Ecoles - Semaine Musicale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Groupe Scolaire prévoit d'organiser, durant le mois de Janvier 2014, une sortie de type « classe musicale » d'une semaine à LA HOUBE (Maison des Aliziers). Au total, ce sont 27 élèves domiciliés à Sarraltroff qui sont concernés par cette sortie. La somme sollicitée s'élève à 65,00 € par élève, soit au total : 1.755,00 €. Le Maire rappelle qu'une règle avait été fixée il y a déjà plusieurs années de cela concernant la participation de la Commune aux sorties longues des écoles, à savoir : « la commune participe à hauteur d'une fois par cursus scolaire pour chaque élève ». Il rappelle également que la somme allouée au budget scolaire annuel, fixé à 3.000,00 euros, couvre les frais d'achat scolaires et les éventuelles subventions versées « exceptionnellement » pour les sorties scolaires. La somme de 1.755,00 € (65,00 € x 27 élèves) pourra donc être défalquée des 3.000,00 € annuels alloués aux écoles.

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCORDE à l'Ecole de Sarraltroff, pour sa sortie « Classe Musicale » du mois de janvier 2014, une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.755,00 € qui sera versée en janvier-février 2014 ceci conformément aux règles mentionnées ci-dessus,

PREND NOTE que cette somme sera déduite de la somme globale annuelle allouée au fonctionnement des écoles,

VALIDE l'inscription de cette somme au Budget Primitif 2014 (article 6574),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### 2013-07-062 = Litige « Terrain Nouvior » - Tribunal Paritaire des Baux Ruraux

Le Maire fait part au Conseil Municipal que la Commune de Sarraltroff a été mise en cause dans une transaction d'acquisition de parcelle privée. Les parcelles en question, appartenant à l'origine à Mme Denise STEIN-MULLER (aujourd'hui décédée), d'une surface d'env. 40 ares 68, ont été achetées par la Commune de Sarraltroff par acte de vente signé devant Maître Leclerc (Notaire à Fénétrange) le 27 avril 2009. Madame Michèle Nouvior était locataire de ces parcelles et de ce fait était bénéficiaire d'un droit de préemption sur la vente signée en avril 2009. C'est le Tribunal des Baux Ruraux qui doit juger cette affaire et rendre officiellement la vente mentionnée nulle et de nul effet. La date de l'audience est fixée au JEUDI 5 DECEMBRE 2013 - matin. Après délibération, le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à représenter la Commune dans l'affaire mentionnée ci-dessus (Tribunal des Baux Ruraux de Sarrebourg),

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### 2013-07-063 = Achat de Terrain

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2013-01-007 DU 28 JANVIER 2013

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité d'acquérir une parcelle située RUE DE FENETRANGE, à côté de l'Atelier Communal. La parcelle en question est actuellement cadastrée sous les références suivantes (tenant compte des nouveaux numéros après remembrement communal) :

1/ Section 22 LA CHAPELLE N° 95 Superficie : 7 a 48 ca au prix de 533,00 € l'are soit

UN PRIX TOTAL DE 3.986,84 €

PROPRIETAIRE :

Madame Jeanne GROSTEPHAN Epouse LITTNER

10 rue de la Fontaine - 57400 SARRALTROFF

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE l'achat de cette parcelle au prix 533,00 € l'are soit un total de 3.986,84 €, DECIDE que les frais de bornage et de notaire, s'il y en a, sont à la charge de la Commune,

AUTORISE le maire, ou son adjoint, à signer l'acte d'acquisition et toutes les pièces

relatives à ce dossier.

**2013-07-064 = /// NEANT ///**

**2013-07-065 = /// NEANT ///**

### **2013-07-066 = Location du Logement Communal N° 1**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal (logement 1 de la maternelle) est libre au 31 octobre 2013 et qu'il peut être remis en location. Monsieur Ludovic BERGER demande à bénéficier, à compter du 1er NOVEMBRE 2013, de ce logement situé au 1 rue de l'Eglise. Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE de louer, à compter du 1er NOVEMBRE 2013, le logement communal N°1 (90 m<sup>2</sup>) de l'école maternelle à Monsieur Ludovic BERGER (logement situé au 1 RUE DE L'EGLISE),

FIXE le loyer à un montant mensuel de 380,00 €uros (trois cent quatre vingt €uros). Les charges seront refacturées d'après les consommations constatées (eau, chauffage...).

FIXE le délai de préavis lors de la sortie des locaux à TROIS MOIS,

AUTORISE le Maire à signer le Contrat de Bail et la convention se rapportant à cette location ainsi que les autres pièces relatives à ce dossier.

### **DIVERS :**

#### **1 - Travaux à l'Eglise Paroissiale**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de travaux actuellement en cours à l'Eglise Paroissiale, notamment, la remise en état et la restauration des boiseries du chœur. L'entreprise LERICHE est actuellement entrain de réaliser ces travaux. Il est également nécessaire de programmer, pour assurer une étanchéité des murs à cet endroit, une réfection intérieure et un crépissage des murs avant la repose des boiseries restaurées, prévue durant l'été 2014. Le Devis de l'Entreprise IERONE s'élève à une somme de 7005,00 € HT pour ces travaux de crépissage à la chaux. Après ces travaux, il sera éventuellement nécessaire de prévoir une remise en peinture de l'intérieur de l'église. Ces travaux de peinture seront à prévoir en partenariat avec le Conseil de Fabrique de l'Eglise.

#### **2 - Projet d'installations sur la Zone Artisanale - Route de Sarrebourg**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg prévoit d'acquérir le Bâtiment FERCO situé à la Zone Artisanale de Sarraltroff (entre Sarraltroff et Sarrebourg) afin d'y installer plusieurs sociétés, notamment une zone ASSAJUCO / EMMAUS, une zone PARREC (recyclage de cartons et déchets industriels) ainsi qu'une zone complète d'unité de méthanisation (VOL-V Biomasse). Les conseillers municipaux souhaitent, afin de connaître exactement le dossier sollicité, que la Société Volv Biomasse nous fasse une présentation de leur projet. Le maire contactera les représentants de cette société et une présentation sera proposée au prochain conseil municipal (vendredi 22 novembre).

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 15.

## **22 NOVEMBRE 2013**

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 15 Kugler Bertrand, Fillingier Jean-Marc, Wagner Dimitri, Schwarzenberger Alain, Kern Olivier, Hajduk André, Weber Grégoire, Dietrich Raphaël, Geoffroy Albert, Schaeffer Jean-Marie, Rabin André, Jacob Linda, Dresch Nadine (arrivée à 20h30), Roth M-Thérèse,

DATE DE LA CONVOCATION : 12 novembre 2013

SECRETAIRE DE SEANCE : Bertrand Kugler,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : -/-

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT

Le Maire accueille les représentants de la Société VOLV BIOMASSE (Mr Oury et Mr Larré), accompagnés de Mr Roland Klein, Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg, afin qu'ils exposent aux membres du conseil municipal leur projet d'installation d'une unité de méthanisation sur le site du Bâtiment FERCO entre Sarraltroff et Sarrebourg (Zone Artisanale).

Après la présentation détaillée (version PowerPoint) du projet les conseillers municipaux prennent la parole pour une séance de questions/réponses avec les interlocuteurs de la Société VOLV BIOMASSE. Il est possible de prévoir une visite sur un site

similaire (à Ribeauvillé par exemple).

Le projet administratif est en cours de création (dossiers, bâtiments, plans, enquête publique à organiser...).

La décision du conseil municipal, sur la réalisation de ce projet, au vu des éléments présentés, est reportée à une date ultérieure (en attente du dossier d'enquête publique présentant le projet).

### **ORDRE DU JOUR**

Les différents points furent examinés comme suit :

**2013-08-067 = Contrat d'entretien des cloches de l'Eglise**

**2013-08-068 = Désignation des délégués communaux à la ComCom Sarrebourg - Moselle Sud**

**2013-08-069 = Recensement de la Population 2014 - Agents Recenseurs**

**2013-08-070 = Décision Modificative de Crédits N° 1 - Caisses URSSAF**

### **2013-08-067 = Contrat d'entretien des cloches de l'Eglise**

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il est possible de signer un contrat d'entretien pour les révisions annuelles des Cloches de l'Eglise Paroissiale de Sarraltroff. Une demande de devis a été réalisée dans ce sens auprès de deux entreprises spécialisées dans ce domaine. Le Maire présente les deux devis.

Après délibération et étude des deux devis, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

DECIDE D'ATTRIBUER à « HORLOGES PLAIRE SAS » (Saint Symphorien en Marmagne - 71) la maintenance annuelle des cloches de l'Eglise Paroissiale = devis arrêté à la somme de 192,00 € HT.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2013-08-068 = Désignation des délégués communaux à la ComCom Sarrebourg - Moselle Sud**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en application de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant Réforme des Collectivités Territoriales, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Moselle, approuvé le 23 décembre 2011, prévoit la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Fénétrange avec la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg au 1er janvier 2014. Le nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu de cette fusion sera dénommé « Communauté de Communes de Sarrebourg - Moselle Sud ». Une Communauté de Communes est administrée par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes-membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Par ailleurs, il est rappelé que dans le cadre d'une fusion et en cas d'accord local, la loi du 17 mai 2013 autorise les élus à se réunir avant la date de prise d'effet de l'arrêté de fusion, soit le 1er janvier 2014, afin de réaliser la séance d'installation pour élire le Président et les membres du Bureau. En conséquence, le Conseil Municipal doit désigner des délégués titulaires et suppléants qui siègeront au sein de la Communauté de Communes de Sarrebourg - Moselle Sud. Selon les statuts adoptés, la commune de Sarraltroff sera représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2011 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Moselle,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 211 6,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de Réforme des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-DCAT/1-019 en date du 16 mai 2013 portant fusion des Communautés de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg et du Pays de Fénétrange et créant la Communauté de Communes de Sarrebourg - Moselle Sud,

Vu les délibérations des Conseils Communautaires des Communautés de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg du 28 mars 2013 et du Pays de Fénétrange du 25 mars 2013 relatives à la composition du conseil communautaire et la répartition des délégués entre ses communes-membres,

Après vote à bulletin secret, le Maire propose au Conseil Municipal :

- DE DESIGNER les membres du Conseil Municipal suivants à la Communauté de Communes de Sarrebourg - Moselle Sud :

1er Membre Titulaire

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire bulletins blancs et nuls : 01

Nombre des suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8 voix

Ont obtenu :

M. Francis MATHIS, 14 voix a été proclamé élu car ayant obtenu la majorité absolue.

2ème Membre Titulaire

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire bulletins blancs et nuls : 01

Nombre des suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8 voix

Ont obtenu :

M. Jean-Marc FILLINGER, 14 voix a été proclamé élu car ayant obtenu la majorité absolue.

1er Membre Suppléant

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire bulletins blancs et nuls : 01

Nombre des suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8 voix

Ont obtenu :

M. André HAJDUK, 14 voix a été proclamé élu car ayant obtenu la majorité absolue.

2ème Membre Suppléant

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire bulletins blancs et nuls : 01

Nombre des suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8 voix

Ont obtenu :

M. Dimitri WAGNER, 14 voix a été proclamé élu car ayant obtenu la majorité absolue.

DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SARREBOURG MOSELLE SUD

DELEGUES TITULAIRES

Nom - Prénom	Date de naissance	Adresse postale + mail + téléphone
MATHIS Francis	10/08/1950	47 rue de Fénétrange 57400 SARRALTROFF Téléphone = 03-87-03-43-67 EMAIL = francis.mathis0306@orange.fr
FILLINGER Jean-Marc	02/11/1958	8 rue des Faisans 57400 SARRALTROFF Téléphone = 03-55-16-42-85 EMAIL = jeanmarc.fillinger@sfr.fr

#### DELEGUES SUPPLEANTS

Nom - Prénom	Date de naissance	Adresse postale + mail + téléphone
HAIJDUK André	25/11/1960	10 rue des Charbonniers 57400 SARRALTROFF Téléphone = 03-87-23-68-41 EMAIL = andre.hajduk@sfr.fr
WAGNER Dimitri	14/06/1976	25 rue de Fénétrange 57400 SARRALTROFF Téléphone = 03-87-03-82-09 EMAIL = dimitrietestelle.wagner@sfr.fr

## Brèves municipales

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Mairie de Sarraltroff est ouverte au public une demie journée supplémentaire dans la semaine.**

Les horaires d'ouverture au public seront donc les suivants :

Le LUNDI MATIN de 9h00 à 12h00.

Le MERCREDI APRES MIDI de 13h30 à 18h30.

Le VENDREDI APRES MIDI de 13h30 à 18h30.

*Album  
souvenir*



Joyeux anniversaire à Mme Marie-Thérèse SCHMITT pour ses 90 ans

# Echos de nos associations

## Comité du Souvenir Français de Sarraltroff - U.N.C.

L'année 2013 ne fut pas spécialement clémente au comité du Souvenir Français. Démission du président Robert BEAUVAIS suivie de trois réunions assez houleuses qui n'ont débouché sur aucune solution. Le délégué général de METZ a imposé une réunion au vice-président, au trésorier et au secrétaire afin qu'ils désignent un de ces trois membres comme candidat intérimaire à la présidence. C'est le vice-président, Albert Willem, qui a été désigné président par intérim. Suite à cela le bureau de Paris du Souvenir Français a fait parvenir au vice-président désigné sa lettre de nomination comme président, jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu le 14 mars 2014 à la salle des fêtes de Sarraltroff avec l'espoir de voir un candidat sérieux se proposer pour la présidence du Souvenir Français.

Pour l'apaisement des esprits, nous souhaitons que cette assemblée générale soit un nouveau point de départ du Souvenir Français de Sarraltroff.  
*Bonne année à toutes et à tous.*

### UNION NATIONALE DES COMBATTANTS SECTION DE SARRALTROFF

Notre section forte de 80 membres actifs à ce jour conserve un effectif constant malgré les décès de quatre de ses membres et la radiation de deux autres nous avons vu nos rangs se renfor-

cer par l'adhésion de quatre nouveaux membres issus de l'OPEX ("Opération Extérieure").

Le comité de la section a participé à 20 manifestations dans le cadre du comité d'entente des associations patriotiques de la région de Sarrebourg et à l'accompagnement à leur dernière demeure de nos membres décédés. Notre assemblée générale est fixée au 19 janvier 2014 à la salle des fêtes de Sarraltroff.

*Bonne année à toutes et à tous*



*Album  
souvenir*

Noces d'or d'Antoinette et  
Albert WILLEM



FOYER **St MICHEL**

## Les arts du cirque s'invitent à Sarraltroff

Pour la 2<sup>e</sup> année, une session « Vivre les arts du cirque » a été proposée dans le cadre d'une semaine d'animation organisée par le foyer Saint Michel.

Du 5 au 9 août, une trentaine d'enfants âgés de 6 à 12 ans a profité de



cette semaine d'initiation. Ils étaient accueillis dans les locaux de l'école élémentaire et à la salle des fêtes pour les repas.

Au programme : jonglage, équilibre, acrobatie, jeux d'expression, jeux collectifs.

Cette semaine a été enrichie par la présentation d'un spectacle par la troupe « **les ados du pôle Cirque de Culture et Liberté secteur Charbon .....** » et la participation au lancement du ballon expérimental de la session scientifique.

Toute cette pratique a abouti à la mise en scène de deux démonstrations. Les parents ont ainsi pu mesurer les progrès accomplis et surtout le plaisir des enfants à présenter leurs activités de la semaine. Un goûter festif est venu clore toute cette semaine.

Merci à l'équipe d'encadrement : Lili Schneider, directrice ; Caroline Dietrich, directrice adjointe ; Quentin, Eléna, Noémie, Céline, les techniciens du cirque et les stagiaires .

Une belle semaine de pratique des arts cirque, des enfants souriants et heureux de venir, un spectacle avec beaucoup d'applaudissements, de bonnes crêpes à goûter.

Que dire de plus.....si ce n'est **VIVEMENT L'ÉTÉ PROCHAIN !**

*Caroline DIETRICH .*

## Découverte de l'espace .

Pour la troisième année consécutive le Centre de Loisirs de Sarraltroff a pro-

posé cet été un stage sciences à un groupe de 8 enfants âgés de 8 à 14 ans.

expériences embarquées à bord du ballon et permettant de mesurer différents paramètres (température, pression, luminosité) pendant la durée du vol. Les enfants ont conçu ces expériences eux-mêmes grâce au matériel spécifique provenant du Centre National d'Études Spatiales : un petit ordinateur, une carte électronique permettant de programmer simplement les paramètres à mesurer ou les événements à déclencher, une mini-caméra, des capteurs de lumière et de température et un tracker GPS. Ce matériel embarqué à bord de la nacelle a été apporté par Laurent Costy, animateur scientifique bénévole présent chaque année pour le centre aéré.

Les enfants n'ont donc pas eu le temps de s'ennuyer entre la préparation des expériences, la réalisation et le lancement des traditionnelles fusées à eau et micro-fusées. Ils ont aussi pu assister au spectacle de cirque des jeunes circassiens du Relais des étangs, sans oublier l'intervention des bénévoles de la Croix-Rouge de Sarrebourg venus présenter leur animation sur le droit international humanitaire.



Nous avons travaillé toute la semaine autour d'un projet de ballon expérimental gonflé à l'hélium, qui a suscité beaucoup d'intérêt auprès des jeunes.

Il s'agissait de mettre en œuvre des

Le dernier jour de la semaine, vendredi 9 août 2013, les conditions météo étaient particulièrement favorables pour le lâcher du ballon. Tout le monde était au rendez-vous au stade de Sarraltroff pour l'événement. Celui-

ci s'est élevé à plus de 30km d'altitude et a parcouru près de 45 km en 2h50. Après explosion du ballon d'hélium, la nacelle s'est posée à Gundershoffen dans le jardin d'une dame qui nous a immédiatement contactés.

Nous avons pu ainsi observer les résultats des expériences : une température minimale de -29 degrés et une augmentation de pression.

Enfin, la semaine s'est terminée par la présentation des numéros de cirque suivie d'un goûter convivial dans la cour de l'école pour clore une semaine passionnante !

## Cet été

Le Foyer St Michel de Sarraltroff, appuyé par l'association d'éducation populaire Culture et Liberté, avait

organisé une session scientifique et technique parallèlement à la session cirque du 5 au 9 août 2013. Durant cette semaine, une dizaine d'enfants âgés de 8 à 12 ans ont bricolé, réfléchi, programmé des ordinateurs, collé des matériaux, et expérimenté pour faire voler des engins comme des fusées à eau, des microfusées ou même un ballon expérimental. C'est ce ballon, mis à disposition par le CNES et utilisé par les météorologues tous les jours pour faire des sondages et collecter des données en haute atmosphère, a occupé la plus grande partie de la semaine pour ces petits génies en herbe. Il fallait en effet prévoir les expériences qui allaient être embarquées jusqu'à plus de 30 km d'altitude (3 fois plus haut que les avions de ligne qui laissent des traces blanches dans le ciel !). Il fallait aussi

imaginer un système permettant le largage d'une petite caméra vidéo après 45 secondes de vol : ce système imaginé et assemblé en lego par la partie féminine de l'équipe a d'ailleurs très bien fonctionné ! Vous pouvez retrouver en images les moments les plus palpitants de la semaine sur le blog du Foyer St Michel. Certains articles ont même été écrits par les enfants ! Il y a même un message de conclusion dont l'écoute vous surprendra quelque peu car le narrateur avait respiré le reste d'hélium ayant servi au ballon. C'est à l'adresse internet : <http://www.espace.lautre.net/>

L'équipe pédagogique réfléchit à cette heure pour savoir ce qui pourra être proposé aux enfants de Sarraltroff et alentours à l'été 2014 !

Cordialement,

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES  
DE SARRALTROFF - GOERLINGEN - OBERSTINZEL

## Donneurs de Sang

Un intervalle de 8 semaines minimum doit être respecté entre chaque don de sang total.

La transfusion de globules rouges est indispensable en cas d'hémorragies importantes lors d'un accident ou lors d'une intervention chirurgicale (programmée ou non).

La collation :

Ce temps de repos et de convivialité, où l'on offre au donneur une collation et une boisson, lui permet de rester sous l'œil vigilant de l'équipe de collecte. Ce moment est très important car c'est la dernière impression que le donneur emportera avec lui en quittant le lieu de collecte.

Les dons de l'année 2013 :

A Sarraltroff, le 11 janvier 2013 = 57 donneurs,

A Oberstinzel, le 12 avril 2013 = 38 donneurs,

A Goerlingen, le 5 juillet 2013 = 55 donneurs,

A Sarraltroff, le 11 octobre 2013 = 56 donneurs.

Soit au total pour l'année 2013 = 206 dons.

Nous remercions tous les bénévoles qui viennent tendre le bras pour sauver des vies.

Les dates des collectes pour 2014 = Sarraltroff le 10 janvier 2014 / Oberstinzel le 4 avril 2014 / Goerlingen le 4 juillet 2014 / Sarraltroff le 10 octobre 2014.

Je remercie les habitants des 3 communes pour leur soutien financier lors de la vente des calendriers, recette qui nous permet d'améliorer les collations après les collectes. Je vous souhaite une bonne santé et mes vœux les plus prospères.

*Le Président, Francis MATHIS.*

## Club de l'Amitié



Le club de l'amitié de Sarraltroff a déjà une longue existence car la première réunion a eu lieu le 6 janvier 1984 sous l'égide du premier président Monsieur Gaston Blettner qui a occupé son poste jusqu'au 15 janvier 1995, soit une durée de 11 ans

Puis Madame Madeleine Beauvais reprend le flambeau de la présidence du club lors de l'assemblée générale du 15 janvier 1995 et assurera cette fonction jusqu'au 21 janvier 2005 ce qui représente une décennie.

A l'assemblée générale du 21 janvier 2002, Monsieur Albert Willem est élu président à la tête du club de l'amitié. Il est à ce jour toujours en poste.

Notre club se réunit tous les quinze jours, le jeudi à la salle des fêtes de Sarraltroff afin de jouer, qui à la belote, qui au skat, aux jeux de société, pour passer un après midi de détente et de convivialité. Nous sommes 67 membres de Sarraltroff et des

environs. La porte reste toujours ouverte à toutes les personnes intéressées par nos activités, qui désirent nous rejoindre. Elles seront les bienvenues.

*Bonne année à toutes et à tous*

## Gymnastique volontaire

La saison 2013-2014 a bien démarré. Nous sommes une bonne quarantaine tous les Lundi et Jeudi de 20h à 21h dans le préau de l'école. Bonne humeur et dynamisme sont au rendez-vous sous la direction de Geneviève Boulin plus connue sous le nom de Gene.

Une demi-heure de CARDIO FUNK suivi d'une demi-heure de CAF cuisses abdos fessiers, pour entretenir notre corps et notre esprit.

*Toute notre équipe vous souhaite une bonne et heureuse année 2014.*



---

## Société d'Arboriculture



Les fêtes de fin d'année sont très proches et chacune et chacun aspirent à la tranquillité et à un repos bien mérité après une année arboricole bien remplie.

Le verger, un trésor :

Durant toute l'année, le verger est une composante de la nature qui dort, qui s'éveille, qui nous sourit, qui est pleine de vie et qui nous procure beaucoup de joies.

L'hiver, la nature se repose, mais les jardiniers que nous sommes pratiquons la taille ou le rajeunissement des arbres.

Le printemps, qui voit la vie des bourgeons renaître, est un régal pour nos yeux.

L'été, qui nécessite la surveillance de notre bel environnement afin de ne pas être trop perturbé par les maladies et insectes, nous donne l'espoir d'une future récolte.

L'automne nous donne la satisfaction par la récolte de fruits sains, mûrs et d'une beauté colorée qui font le régal de nos papilles par la saveur du croquant des fruits, par les jus, les tartes et par la magie du travail du bouilleur de cru qui permet d'obtenir des alcools de fruits à déguster entre amis et qui rehaussent aussi la qualité de nos desserts.

Ce trésor, que représente le verger pour les jardiniers de la nature, est aussi un trésor pour nos oiseaux.

Il est de notre devoir de conserver les ceintures vertes autour de nos communes et de transmettre les savoirs et les traditions afin que nos jeunes et moins jeunes trouvent autant de plaisir que nous à être entourés d'un environnement qui nous procure émotion et émerveillement.

Les ventes de géraniums et chrysanthèmes, avec le concours du CAT d'Albestroff, sont toujours bien accueillies par les gens de Sarraltroff et des villages voisins, surtout les villages d'Alsace Bossue.

Un de nos adhérents est décédé le 29 janvier 2013, Bernard SCHWARTZ, un visage bien connu dans notre commune et un fervent supporter de la cause arboricole, une de ses grandes passions. Nous présentons toutes nos condoléances à la famille.

Mon souhait sera que tous les arboriculteurs obtiennent en 2014 des fruits en quantité et également de qualité. Que cette nouvelle année apporte aussi beaucoup de satisfaction dans le travail au quotidien, du bonheur et une très bonne santé, élément indispensable en y associant tous les êtres qui vous sont chers.

Bonne et heureuse année à vous tous.

*Le Président, Francis MATHIS.*

## Sapeurs-pompiers

En cette année 2013, les pompiers ont répondu à une quarantaine d'interventions et cela malgré la forte baisse des effectifs. Nous lançons un appel à toutes les personnes motivées (de 16 à 40 ans) qui souhaitent rejoindre le rang des sapeurs-pompiers. Nos « hommes de feu » continuent à participer à différentes formations et manœuvres comme l'évacuation des écoles tout au long de l'année.

L'amicale a innové cette année avec une « marche des rois mages » le soir du 12 janvier. Cette première manifestation a été un franc succès avec une forte participation des villages alentours. Nous les remercions chaleureusement et les invitons pour la prochaine marche qui aura lieu le 11 janvier 2014.

Le concours de pétanque du 29 juin a, lui aussi, attiré de nombreux participants et s'est terminé par une soirée pizza-flamm animée par Starmatch production.

Rendez-vous le 28 juin 2014 pour le prochain concours.



Sortie de l'amicale des sapeurs-pompiers à Europa Park

Pour remercier les pompiers, les membres de l'amicale qui nous soutiennent, une sortie à Europa Park a été organisée le 8 décembre.

Nous remercions également la municipalité pour son soutien lors de nos manifestations ainsi que la population

pour son accueil sympathique lors de la vente de nos calendriers.

*Le corps des sapeurs-pompiers, la présidente et les membres de l'amicale vous présentent leurs meilleurs vœux de prospérité et de bonheur à l'aube de cette nouvelle année.*

## Sports réunis de Sarraltroff



L'année 2013 prend fin, voilà pour nous une excellente occasion d'en dresser le bilan sportif et festif afin d'aborder sous les meilleurs auspices la nouvelle année pleine d'espoirs qui nous attend.

Le sport, raison d'être de notre association, occupe bien sûr une place prépondérante dans ce bilan.

Tout d'abord, félicitons l'équipe senior qui a arraché l'ascension en 3<sup>me</sup> divi-

sion, grâce à un travail opiniâtre et un investissement constant de chacun. Cet événement fut un soulagement et une réelle satisfaction pour tous les joueurs et les quelques supporters de notre club, ainsi que pour les membres du Comité.

Pour l'année à venir, le maintien peut être envisagé comme objectif, l'équipe étant classée en milieu de tableau. En outre, l'entraîneur, Sébastien Gomis,

pourra compter sur le même groupe que l'année passée renforcé par l'arrivée de quatre nouvelles recrues. Par ailleurs, afin de permettre à tous nos licenciés de jouer, un jumelage a été mis en place avec nos voisins d'Hilbesheim.

Cette nouvelle saison sera aussi l'occasion de revêtir une nouvelle tenue, offerte par le Crédit Mutuel que nous tenons à remercier.

Du côté des petits footballeurs en herbe, les entraîneurs Guillaume Schoeffler et Régis Mazerand, éducateurs diplômés, sont heureux de compter 17 joueurs dans la catégorie des moins de 9 ans. Les U11 et U13 sont jumelés avec les villages voisins. Espérons qu'il sera à nouveau un jour possible de créer ces équipes à SARRALTROFF ! Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année, pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter au 06-88-04-58-25 et à encourager les vocations.

Enfin, au niveau arbitral, nous remercions tout particulièrement pour son engagement Ludovic Kellerman qui remplit une tâche difficile et bien souvent ingrate.



D'un point de vue sportif, l'exercice écoulé se révèle donc être globalement encourageant mais dans son rôle festif, notre association peut aussi affi-

cher quelques motifs de contentement. Ainsi, nous tenons à remercier tous ceux qui, nombreux, nous ont soutenus ou ont participé à nos diffé-

rentes fêtes et ont contribué à leur réussite.

Comme chaque année, la fête des mères a rencontré un franc succès, tout comme la deuxième soirée paella pour la fête du village. La fête de la brocante, qui reste notre manifestation la plus importante, a été marquée cette année par un temps très pluvieux, mais cela n'a pas empêché les habitués et les exposants de venir.

Après cette année bien remplie, nous tenons à vous adresser à toutes et à tous nos remerciements les plus chaleureux, spécialement à la mairie pour son éternel soutien si précieux, ainsi qu'aux différents parraineurs qui nous sont indispensables, en espérant en compter encore davantage pour les prochaines manifestations.

Le Comité et les joueurs s'associent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2014.

*Le Président*

## A la paroisse

En 2013 la paroisse a connu beaucoup de tracas et de travaux

Après le cambriolage que nous avons subi fin 2012, les tractations avec l'assurance ont été concluantes. Les indemnités versées nous ont permis de remplacer les objets qu'on nous avait dérobés. La paroisse s'est portée « partie civile » auprès du tribunal de Sarreguemines lors du jugement de cette affaire.

Les boiseries du chœur ont été démontées et ont pris la route de la Champagne pour au moins 12 mois. En attendant le crépi des murs du chœur sera fait en janvier. Pour ce faire l'église sera fermée pendant 4 semaines.

La petite salle paroissiale a subi un lifting conséquent. Les fenêtres remplacées, l'isolation des murs avec 10cm de laine de verre et doublage en placo. Réfection des circuits électriques et installation d'une petite cuisine ainsi qu'une armoire murale. Les peintures ont été refaites par Gilbert. Mauvaise surprise, la toiture donne des signes de faiblesse et laisse passer l'eau à certains endroits. Diagnostic du professionnel : les tuiles ne sont pas adaptées pour un toit plat et doivent être changées.

Pour 2014 nous allons lancer les dossiers des peintures de l'église.



Un grand merci à la municipalité pour sa forte implication dans tous ces dossiers.

Au conseil de fabrique

Deux membres sont sortants (18 ans de mandat) et nous cherchons des remplaçants.

Notre église est toujours bien fleurie grâce à Monique que nous remercions chaleureusement

Merci aussi à notre chorale, Mme Keller, sa dirigeante et Gaby, notre organiste ainsi qu'à Renaud qui le remplace quelquefois.

Nous vous sommes également reconnaissants pour l'accueil que vous réservez à la quête du mois de mai sans laquelle rien ne serait possible.

Bonne année à tous

*Le conseil de fabrique*

# Sarraltroff par l'histoire

---

## Rétrospective

**1713 - 1813 - 1913**

**1714 - 1814 - 1914**

**1713 - 1714** : Duché de Lorraine - Altrof  
Maire : Sébastien Ried,  
Curé : Jacques Brazy,  
Instituteur : Jean Mosbach  
Naissances 1713 : 14  
Naissances 1714 : 8  
Mariages 1713 : 3  
Mariages 1714 : 1  
Décès 1713 : 0  
Décès 1714 : 1

**1813 - 1814** : SARRALTROFF - République française – Département de la Meurthe. Evêché de Nancy.  
Maire : Dominique Karleskind,  
Curé : Abbé Charles Soleil  
Instituteur : Nicolas Muller  
Naissances 1813 : 30  
Naissances 1814 : 28  
Mariages 1813 : 5  
Mariages 1814 : 3  
Décès 1813 : 28 (12 enfants)  
Décès 1814 : 24 (15 enfants)

**1913 - 1914** : SAARALTDORF - Reichsland Elsass-Lothringen - Kreis Saarbun an der Saar - Evêché de Metz.  
Maire (Burgermeister) : Nicolas Geoffroy.  
Curé : Abbé Landfried  
Instituteur : Schaeffer Antoine  
Naissances 1913 : 20  
Naissances 1914 : 10  
Mariages 1913 : 4  
Mariages 1914 : 10  
Décès 1913 : 10  
Décès 1914 : 22

*Note* : comme 2014 est l'année du centenaire de la bataille d'août 1914, nous avons également traduit les délibérations de 1914.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (CM) DE 1913

06-01-1913 = Les délibérations concernant la garde des taureaux n'étant pas légales, le CM décide de désigner le gardien parmi les trois candidats par vote secret.

Le CM décide de répertorier les maisons habitables du village.

08-01-1913 = Le contrat de gardien des taureaux reproducteurs est attribué à Joseph Schaeffer pour une durée de 6 ans à compter du 1er avril 1913, pour deux taureaux de

race Simmenthaler. Cependant si le nombre de saillies dépasse 240, il doit se procurer un 3e taureau à ses frais. Ceux qui font appel à des privés sont tenus d'informer le CM de la modification de contrat, sinon leur quote-part sera réclamée malgré tout. Elle sera de 4 marks par bête amenée. Les dépenses de rôles sont à la charge du propriétaire.

17-02-1913 = La précédente attribution étant contraire à la législation, le CM attribue la garde des taureaux à Jacob Geoffroy, fils de Dominique.

24-03-1913 = Les chemins sont déclarés en bon état. Le CM décide d'acquérir 2 parcelles au Staudenfeld pour le pâturage des cochons pour la somme de 700 marks.

La réparation des robinets des conduites d'eau et de la fontaine est accordée au ferblantier Constant Trompette de Sarrebourg.

01-06-1913 = Le CM ne vote pas sa contribution à une maison de handicapés par manque de moyens.

15-06-1913 = Le CM accepte la proposition d'Auguste Karleskind d'échanger un terrain communal contre un droit de passage sur un de ses terrains. Le plan de plantation et de replantation de la forêt est adopté.

09-11-1913 = Le CM décide d'attribuer la concession de l'exploitation et de la fourniture d'électricité pour 30 ans à Anton Rein dont il fixe les conditions. Ce contrat sera caduque si l'installation n'est pas achevée le 1er avril 1914. L'emplacement des lampes électriques publiques dans les rues sera fixé ultérieurement.

16-11-1913 = Le CM vote les recettes du budget. Il accorde 2500 marks pour les frais d'agrandissement de l'église.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (CM) DE 1914

18-01-1914 = Le conseil municipal établit le montant correspondant aux corvées déductible des recettes pour les personnes ayant quitté la commune au 9 avril 1913. Le maire est habilité à acquérir 3 parcelles pour agrandir le cimetière.

19-03-1914 = Le maire est habilité à conclure le contrat avec l'équarisseur Mr Metz de Sarrebourg pour l'enlèvement des cadavres de chevaux, bœufs pour un montant dépendant de l'état de la peau de l'animal.

13-03-1914 = Le contrat avec Anton Rein est validé. Les pylônes de distribution de l'électricité ne doivent pas causer de perturbation ni pour la circulation, ni pour l'exploitation des champs. Une indemnité de 3 marks est fixée par pylônes.

23-03-1914 = Joseph Muller, de notre commune, est attributaire des troncs de chênes issus des coupes pour 1785 marks. Le budget de l'exploitation forestière est fixé et adopté. Les communes participent aux frais de maladie du garde forestier tout comme le propriétaire Hertz car il garde également sa forêt privée.

13-04-1914 = Les dépenses pour le taureau sont approuvées. Le CM accepte le placement à Gorze de Catherine Thomas, à condition qu'elle cède sa maison à la commune pour participation aux frais.

21-05-1914 = Le salaire du garde forestier est maintenu en cas de maladie.

13-08-1914 = 300 marks de subvention sont alloués à la Croix rouge pour les soins des combattants blessés.

11-10-1914 = Le CM décide d'une coupe communale dans la forêt du Weiherwald pour couvrir les frais occasionnés par la bataille. Le bois doit être coupé et distribué dans la forêt du Sarrewald. Le débardage sera payé avec les corvées.

08-11-1914 = Les membres de la Commission pour les orphelins sont désignés.

20-11-1914 = Le montant de la vente des bancs abimés dans l'église est attribué à la commune (lors de son utilisation comme poste de secours pendant la bataille).

Traduction : Kathy et Armand Kugler

---

## Lessive et lavoir. Les chemins de l'hygiène

L'hygiène, telle que nous la concevons aujourd'hui, n'a rien à voir avec celle d'antan. Elle était pratiquement inconnue avant la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. La rupture avec les époques antérieures tient à l'essor des progrès technologiques liés aux sciences notamment biologiques et médicales avec comme projet de rendre saine la vie en société. Si l'on y regarde de plus près, cette révolution-là, moins voyante, eut des effets positifs au moins égaux à ceux de la révolution citoyenne de 1789. Elle fut portée par un grand mouvement qu'on appela le mouvement hygiéniste. Il fut conforté par les découvertes de Louis Pasteur sur le rôle des bactéries et des microbes dans la contamination des maladies humaines en 1865, de la pasteurisation en 1856 « à la suite de la demande de Napoléon III pour trouver un procédé permettant de conserver le vin ». Le XIX<sup>e</sup> siècle avait en effet été marqué par de nombreuses épidémies de variole, de typhoïde et de choléra: en 1830 1832, 1848. 1849, 1853-54, 1866 mais notre village toutefois, comme la région de Sarrebourg (hormis les villages de la montagne), furent épargnés, au contraire de l'ouest mosellan,

L'eau, surtout celle qu'on buvait, a fini par être suspectée de véhiculer des maladies. Elle provenait essentiellement des puits et des fontaines, on la ramenait à la maison dans des seaux (d'où le nom de pierre à eau de la cuisine de nos fermes). Cette dernière était très souvent polluée par les fumiers à proximité, le lisier ou le purin qui s'écoulait, la présence de déjections animales presque partout venant de la volaille, des vaches, des chevaux, des cochons, des chèvres et brebis que le « hardier » emmenait pâturer au son du clairon, mais aussi par l'absence de fosses d'aisance. De plus pour faire leur lessive les ménagères n'avaient le choix qu'entre la rivière, la fontaine ou les puits. Les habits de l'époque en plus étaient tissés à partir de fibres végétales telles que le lin et le chanvre. L'habit était rare et cher, on remettait celui des morts. D'où l'importance du trousseau dans la dot de la mariée dont l'importance traduisait l'aisance (il y avait aussi un trousseau pour les hommes). Cependant rares étaient ceux qui pouvaient se permettre de changer de vêtements plus d'une fois par semaine. De plus on pensait alors que les maladies étaient apportées par le vent et que la crasse de la peau était une cuirasse protectrice\* La lessive quant à elle était un travail harassant, réservé aux femmes, on ne la faisait donc pas tous les jours. Afin de préserver l'eau et favoriser l'hygiène on incita les communes à créer des lavoirs. C'est ainsi qu'une loi du 3 février 1851 à l'initiative de Napoléon III ouvrait un crédit pour inciter les municipalités à construire des lavoirs. C'était devenu un vrai problème de santé publique

### Qu'en a-t-il été à Sarraltroff ?

Longtemps probablement la lessive s'est faite au bord de la Sarre et de la Lach près des fontaines et des puits, comme dans la rue de la fontaine (appelée à l'époque rue de la fontaine voûtée) ou sur une pierre inclinée ou sur une planche. On utilisait les tiges et les racines d'une plante en décoction, la saponaire qui produisait une mousse détergente utilisée comme savon ou shampoing,

Un lavoir existait probablement au début du XIX<sup>e</sup> siècle ou peut être avant. Une délibération extraordinaire du conseil municipal de Sarraltroff du 8 juin 1843 en atteste : **Session extraordinaire du conseil municipal de Sarraltroff du 8 juin 1843**

Le 8 juin 1843 une heure (après midi) le conseil municipal est réuni en session extraordinaire pour délibérer sur l'exécution et la modification du lavoir, de la construction d'un lavoir et des réparations à faire à la remise de la pompe à incendie et à la maison du curé ainsi que de la réparation à faire au pont de la Sarre. Le conseil a vu le devis soufflé\*\* par Monsieur Pélessien architecte reconnu à Sarrebourg en date du 30 mai 1843 et du 1er juin 1843.

Considérant que tous les travaux à exécuter, sont mentionnés audit devis, tant pour la construction du lavoir que les réparations à faire à la remise de la pompe à incendie et des réparations à faire à la maison du curé.



Lessive au lavoir de la Lach vers 1950

Vote l'exécution de ce lavoir dans tout son contenu.

Prend acte de la modification à savoir que le bassin au lavoir aura 1 m de profondeur non comprise la tablette de couronnement au lieu de 60 cm. Que la dépense qui en résultera doit être prise dans la caisse communale attendu que pour ce faire les ressources sont plus que suffisantes tant pour la construction que pour la modification. Qu'en conséquence le conseil municipal prie l'autorité préfectorale de vouloir bien approuver la demande et ordonner l'exécution le plus tôt possible et que moins nécessaire la réparation à faire à la maison du curé ne sera exécutée qu'en 1844. Fait et délibéré à Sarraltroff le 8 juin 1843.

Montant du lavoir : premier lavoir à la somme de 3200,60 Fr. huit centimes. Deuxième lavoir à la somme de 5850 Fr.

## Où était ce lavoir ?

Probablement sous l'actuelle mairie car on avait découvert il y a quelques années une vieille canalisation en bois venant du Romansberg où existait une source exploitée plus tard pour le premier réseau d'eau potable. \*\*\*D'autres lavoirs furent créés probablement pour répondre à l'augmentation de la population mais en raison surtout des problèmes sanitaires soulevés lors de l'analyse effectuée par l'armée allemande durant une manœuvre en 1900 après une période de sécheresse. Les analyses bactériologiques montraient la pollution des puits. C'est pourquoi on créa un nouveau lavoir\*\*\*\* sur la Lach et on renforça celui de la Sarre (côté village près de la petite scierie Rein).

## Comment se faisait la lessive ?

On ne faisait pas la lessive tous les jours. On distinguait la grande lessive de la petite.

La grande lessive comprenait les draps le linge de maison les rideaux etc. et la petite lessive comportait le petit linge de corps les chemises ;chemisettes et sous-vêtements. On faisait le tri entre les deux.

La grande lessive s'effectuait deux voir maximum trois fois par an. (vers Pâques et la Toussaint) La petite lessive s'effectuait environ tous les 15 jours ou trois semaines. On entassait la grande lessive dans des cuves dans une salle aérée où elle attendait d'être lavée. Cette grande lessive était une véritable épreuve physique qui faisait que les femmes se réunissaient à deux ou trois par ce qu'elle durait deux ou trois jours.

## La grande lessive :

**Le premier jour :** le linge était trié et mis dans un cuveau. On le mettait à tremper dans de l'eau froide toute la nuit de façon à éliminer les premières taches. Il ne fallait pas d'eau chaude qui aurait fait coaguler les taches protéinées.

**Le second jour :** l'eau était vidée et l'on étendait une toile au-dessus du cuveau. Sur cette toile on étalait une couche de cendres sur une épaisseur de 10 à 15 cm. Ces cendres avaient été récoltées au cours de l'hiver et tamisées et l'on avait eu soin d'éliminer les cendres de chêne à cause de leur richesse en tanins. Les cendres de hêtre ou alors de pommier ou de fougères étaient recherchées. Au fond de la cuve un orifice permettait de récupérer l'eau et sur le fond de la cuve on avait mis des petites branches qui ménageaient un espace sous le linge permettant l'écoulement de l'eau. Cette eau était chauffée dans un chaudron très grand(un cuvier) de plusieurs centaines de litres et on la versait sur les cendres et elle dégoulinait entre les éléments de linge, les chemises au dessus et le linge le plus sale en dessous. Cette eau était récupérée par l'orifice du bas de la cuve puis réchauffée, reversée et ainsi de suite pendant toute la deuxième journée. Cette opération pouvait durer de 15 à 20

heures. Cette eau était un détergent riche en phosphates. Les cristaux de soude prirent progressivement la place des cendres vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle puis le savon de Marseille. Pour cette opération la lavandière se servait d'un récipient fixé au bout d'un long manche en bois.

**Le troisième jour :** On vidait le tout et la lessive était ramenée sur une brouette au lavoir où à l'aide d'une brosse de chiendent le linge était frictionné rincé et essoré. La lingère était agenouillée sur de la paille qui était déposée dans une caisse protège-genoux en bois. Pour enlever les restes de saleté après avoir été frotté avec la brosse ,le linge était battu avec un battoir en bois sur les margelles inclinées des pierres du lavoir. Et il était essoré dans l'eau du lavoir ou de la rivière puis tordu, mis à sécher sur une corde ou des tréteaux ou étalé sur l'herbe fraîchement coupée. La laveuse située en amont lançait le drap dans un geste ample puis le passait à sa voisine et ainsi de suite pour profiter de l'eau claire pour le rinçage là où les pierres étaient côte à côte au bord de l'eau, le linge lavé était ramené à la maison sur la brouette dans sa cuve pour être repassé. Certains séchaient aussi leur lessive sur un fil tendu dans le jardin Cette opération de lavage de la lessive au lavoir était très éprouvante notamment lorsqu'il y avait du vent ,de la pluie ou lorsque la température tombait en dessous de 0° mais il régnait une bonne ambiance avec aussi des commérages. Un peu plus tard pour le blanc on utilisa une bouilloire métallique dans laquelle se trouvait un tube surmonté d'un champignon qui arrosait le linge par des jets d'eau horizontaux latéraux (l'eau remontait dans le tube central). On ne se rendait finalement au lavoir par la suite que pour rincer le linge. Ce n'est que plus tard à partir du moment où l'on bénéficia de l'eau courante que l'on installa des buanderies où l'on faisait tremper et laver le linge dans une machine qui était le précurseur de la machine à laver. A partir des années 50 et l'évolution de la technologie, le lavage au lavoir disparut progressivement dans la plupart des endroits. Des machines à laver électriques de plus en plus perfectionnées se mirent en place et firent disparaître peu à peu la lessive au lavoir. Pour rendre le linge plus blanc en tout cas plus étincelant on y rajoutait des boules de bleu (poudre à base d'indigo) dans l'eau de rinçage. On complétait le rinçage du blanc en le trempant avec de l'eau de Javel On y rajoutait aussi certaines plantes aromatiques comme la lavande ou du laurier des orties pour parfumer le linge. Les détergents de synthèse firent leur apparition en 1952,

**Aujourd'hui uniquement pour la lessive la consommation d'eau moyenne d'un ménage s'élève à 35000 litres par an,**

Bertrand KUGLER

*\*\* Les travaux publics à l'époque étaient mis en adjudication par rabais aux chandelles (le moins disant à l'extinction de la 3<sup>e</sup> chandelle emportait le marché).*

*\*\*\* Le hameau de Wolzingen (ou peut être même le village de Sarraltroff ??) se trouvait en aval de cette source avant la guerre de Trente ans.*

*\*\*\*\* Le préalable à l'autorisation d'installation de l'eau courante (effective en 1902) par le Kreisdirektor était de créer ces nouveaux lavoirs.*

---

## Les cheminots passeurs. 70<sup>e</sup> anniversaire en 2014

Les cheminots de Réding, Sarrebourg, Avricourt ainsi que leurs collègues de Blainville, Lunéville, Nancy ont été au premier rang des passeurs de 1940 à 1944 pour aider à passer la nouvelle frontière issue de l'annexion de L'Alsace-Lorraine. Ils prêtaient secours aux prisonniers de guerre français, aux alliés évadés d'Allemagne, aux déserteurs et insoumis alsaciens et mosellans ainsi qu'aux évadés du STO (service du travail obligatoire), aux alsaciens et lorrains voulant fuir vers

la France. Mais ils assuraient aussi le passage du courrier et de certains colis de part et d'autre de la ligne de démarcation.

### Réding lieu de transit.

L'ancien dépôt de locomotives aujourd'hui disparu, avait été créé entre les deux guerres afin de servir de dépôt derrière la ligne Maginot en cas de nouveaux conflits. La ligne Réding Drulingen était reliée avec la ligne Maginot et servait à éva-

cuer les soldats blessés et les malades des casemates (1939 – 1940). Les allemands avaient gagné la bataille de juin 40 et occupaient ce dépôt où ils faisaient transiter les locomotives françaises confisquées en France. Ils utilisaient ces locomotives en Allemagne mais aussi dans les pays occupés tels la Pologne ou tous les pays des Balkans. Lorsqu'elles avaient été endommagées et avaient besoin d'être réparées elles devaient être rapatriées à leur dépôt d'attache en France où se trouvaient les pièces de rechange. Les locomotives qui revenaient d'Allemagne hors de service étaient froides et sans feu. Le principal lieu de passage pour arriver en France était le dépôt de Réding. Là elles étaient entassées en attendant le moment propice pour être acheminées via Avricourt (gare frontière) vers le lieu de rapatriement en France. Ces transferts se faisaient en convoi avec quelques locomotives hors service attachées à une locomotive sous pression.

## Lieux de rassemblement.

Les prisonniers évadés, les déserteurs, les insoumis, étaient amenés vers Sarrebourg ou Réding par des filières de passeurs. Les lieux de rassemblement étaient gardés secrets mais il fallait faire attention car dans les services travaillaient des cheminots allemands qui assuraient une surveillance discrète. Par exemple :

Le café Gribling à Réding Petit Eich. Les fugitifs y entraient normalement et en sortaient par la porte arrière, et se trouvaient alors dans l'enceinte du dépôt de locomotives où ils étaient pris en charge à la station de pompage située près du souterrain entre Petit Eich et Grand Eich. Ce passage était surveillé par Henri Buchert.

Le dortoir du personnel roulant à Sarrebourg était le principal lieu de rassemblement. Il se trouvait près du pont de chemin de fer sur la route vers Sarraltroff et fut détruit par un bombardement. Les concierges étaient les époux Jacquel qui cachaient les fugitifs jusqu'à leur rapatriement. D'autres lieux de rassemblement étaient constitués par des maisons privées de Réding, Sarrebourg, Sarraltroff et des environs.

## Les caches.

Les fugitifs devaient être amenés à la frontière sans être pris. Pour ce faire les cheminots les cachaient dans les cendriers et les foyers des machines abîmées sans feu. Les foyers étaient barrés par les lourdes bielles qui devaient être obligatoirement démontées lorsqu'elles circulaient à froid. Les tenders, véhicules attachés directement à la machine à vapeur, contenaient normalement l'eau et le combustible, mais il existait également des tenders vides ou contenant peu d'eau, et on bricolait une cloison intérieure en créant un espace où pouvaient se cacher trois hommes. Vu par le haut, le réservoir d'eau semblait plein et cela trompait la vigilance nazie. D'autres caches étaient constituées de wagons plombés qui passaient la frontière sans être fouillés, dans lesquels étaient enfermés des fugitifs. Certains cheminots de la gare possédaient des copies des pincettes à plomber, et enlevaient les plombs d'origine, faisant entrer le fugitif et le replombaient par derrière. Il fallait alors renseigner les collègues cheminots français au-delà de la frontière afin qu'ils délivrent les occupants. Les fugitifs recevaient en général de faux papiers avec un faux nom une fois arrivés à Blainville ou à Lunéville ou à Nancy. Il y eut naturellement beaucoup d'autres astuces employées pour faire échec à la vigilance des allemands mais malheur à ceux qui étaient pris. Ils payaient leur dévouement patriotique par la déportation.

## Les passeurs.

Beaucoup d'entre eux étaient cheminots

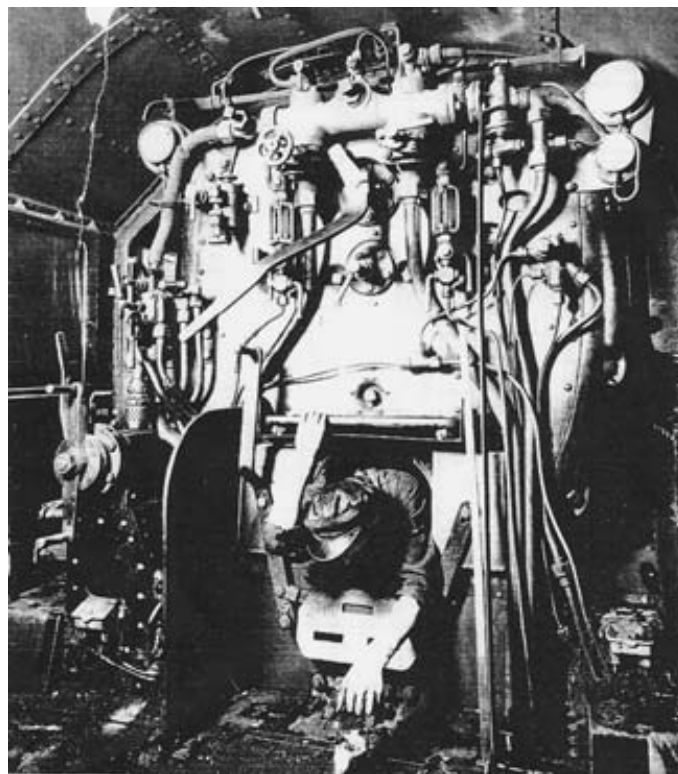
Citons entre autres :

A Sarrebourg et Réding :

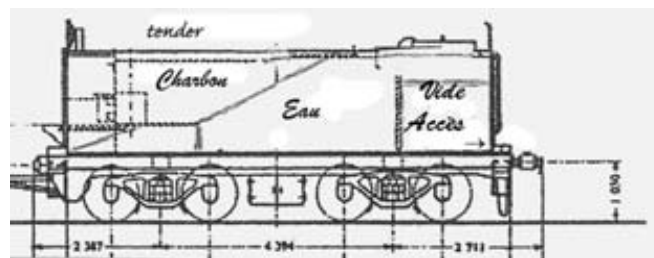
Weber frères. Tholé frères. Rausch. Ehly. Thomas. Boesch. Schivy. Stoeffler. Euler. Kessler. Graeffly. Schneider. Bucher (père de Marcel) Sins. Hawecker. Hiebel. Engel. Jacquet. Hickenbick, etc..

A Avricourt : Vogelgesang. Bee. Buchholzer..

Il faut souligner l'aide apportée par la population par des



gens qui n'appartenaient pas au monde du chemin de fer et qui contribuèrent efficacement à l'action des passeurs en donnant des vêtements du ravitaillement, en assurant l'hébergement. L'existence de cet important maillon de solidarité permettait en effet aux fugitifs de profiter de leur passage



risqué de la ligne de démarcation assuré par les cheminots dans toutes ces locomotives au péril de leur vie. Mais le risque existait partout.

Extrait de l'assemblée générale de l'association des sociétés patriotiques de cheminots de l'arrondissement de Sarrebourg en 1993. Certifié exact par Monsieur Beauvais Robert, qui a vécu l'expérience en question.

# Le souvenir des disparus

La guerre tue. Sur les monuments aux morts sont gravés les noms des disparus mais peu à peu avec le temps ils deviennent des inconnus pour ceux qui ne les ont pas connus. Derrière chaque nom se cache pourtant un visage humain, un drame. Il y a 2 ans dans un précédent bulletin nous avons publié la photo de 2 soldats inhumés au cimetière militaire de Sarraltroff, l'un bavarois l'autre français. Cette année nous publions 5 portraits, 2 concernant la guerre 14-18 et 3 celle de 39-45. Leur point commun, c'est d'avoir croisé à un moment de leur vie l'histoire de notre commune.

## Auguste MAILLET (1888 - 20août 1914)

Les éléments suivants nous ont été aimablement communiqués par M. Bernard MAILLET de Loire sur Rhône(69700) dont le soldat Auguste Maillet inhumé au cimetière rue du Rebberg était le grand oncle. Ce dernier, issu d'une famille

nombreuse d'agriculteurs de 7 enfants est mobilisé avec ses 4 frères le 2 août 1914 et incorporé au 10° RI de Mâcon alors qu'il venait de se marier avec Stéphanie Duverger en mai 1914. Il participe à la bataille de Sarrebourg où il est tué le 20 août 1914 entre Haut Clocher et le Nesselhof. D'abord inhumé dans la fosse commune de Sarraltroff près de la Sarre sa dépouille est transférée en 1920 dans la nécropole nationale rue du Rebberg. Parmi ses 4 frères 2 tomberont également au combat.

B.K.



## Le marquis Wladimir de la Fite de Pelleport blessé à la bataille de Sarraltroff le 20 août 1914.



Il persiste peu de témoignages écrits sur la bataille de Sarraltroff en août 1914 dont nous allons fêter le centenaire. Nous avons retrouvé grâce à Internet un témoignage sur cette bataille. Il s'agit de celui du marquis de Pelleport 59 ans, d'origine noble, engagé volontaire comme simple soldat à l'annonce de la guerre. Vu son âge, son enthousiasme, et son rang dans la société il deviendra très rapidement célèbre. Il décéda des suites de

ses blessures à Sarraltroff et une âme charitable a retrouvé les écrits qui suivent sur lui après sa mort. Ils ont été transmis à sa veuve.

« .....Je t'ai écrit hier à Richeval. Nous y avons reçu quelques obus de l'artillerie lourde allemande, qui font des trous énormes et réduisent tout en miettes. Je continue à être acclamé par toutes les troupes que nous rencontrons. Je suis honteux de toutes les marques de respect et d'admiration qu'on me prodigue de toutes parts. Par exemple, c'est fini ; on m'appelle Le vieux père ce qui me vexé un peu.

Nous ne sommes qu'à 16 km de S....., je ne reconnais plus les Allemands. Je m'attendais à voir des uhlands partout on n'en a vu que quelques-uns, dont nous en avons tué trois. Ils semblent réellement terrifiés, et de fait on les charge à la baïonnette comme des enragés dès qu'on en a l'occasion ; ce qui est plutôt rare ».

« 23 août 1914, 10 heures du matin. J'ai été blessé à la cuisse

droite, cassée en deux endroits, le 20, à la bataille de S..... J'ai été ramassé par les Allemands, qui me traitent bien. Je vais à Saarlortorf, d'où l'on se propose de nous transporter à l'hôpital de Landau, peut-être aujourd'hui. Je me suis conduit en Pelleport. Je t'embrasse bien ainsi que les chéries, le moral est parfait. »

« 23 août Saarlortorf (je crois) 13 heures. Je t'ai écrit deux cartes postales ce matin, je te disais que j'avais été blessé le jeudi (je crois) à la deuxième journée de la bataille de Sarrebourg, vers 12h30. J'ai été ramassé par les allemands vers 17h30 et conduit ici, qui est un village de 600 habitants.

Notre compagnie, la huitième, avait été désignée avec la 7<sup>e</sup> pour aller remplacer notre 3<sup>e</sup> bataillon qui avait dû reculer, écrasé par l'artillerie allemande. Nous sommes partis vers 13 heures et nous nous sommes glissés en silence malgré les projecteurs allemands, tout à fait en première ligne, sur les bords de la Sarre. Nous avons assisté là au feu le plus infernal qui se puisse concevoir, de cinq heures du matin à midi. Nous n'avons pas perdu un homme. Nous étions trop près des allemands, et nous aurions pu tenir encore lorsque notre capitaine a commandé : Baïonnette au canon pour charger ». Je suis tombé aussitôt, une balle ayant pénétré avec une force terrible (nous devions être à 800 m des Allemands) dans le haut de la cuisse, écorné le bassin et cassé la cuisse. Heureusement, elle est sortie, et j'espère qu'elle n'a rien laissé dans la plaie, qui est longue.

Cette lettre inachevée a été trouvée sur le comte de Pelleport. Une personne charitable et bonne l'a fait parvenir à Madame de Pelleport. Monsieur de Pelleport avait été nommé premier soldat. Il oublie de le mentionner. Ce qu'il ne dit pas non plus, dans sa dernière lettre, c'est que, par son exemple, il avait entraîné sa compagnie.

Son nom a été donné plus tard au stand de tir situé Route de Phalsbourg à Sarrebourg, face au supermarché. Il est fort possible qu'il a été transporté à l'église de Sarraltroff vidée de ses bancs et utilisée comme poste de secours.

Bertrand Kugler

## Guerre de 1939/1945

### KNITTEL Aloyse

Né le 17/11/1918 à Sarraltroff, fils de KNITTEL Joseph (facteur) et de Thiry Odile. Aloyse s'est engagé en 1938 dans l'aviation où il devint sergent chef, pilote du groupe de chasse 3-6 de Lapasset. Le 1<sup>er</sup> décembre 1943 à huit heures du matin, en assurant la protection d'un convoi, il est abattu par un avion allemand et s'écrase avec son avion près de Ténès en Algérie où il est mort pour la France. Il totalisait 273,30 heures de vol. Sur demande de ses parents et selon l'application de la loi du 16 octobre 1946 son corps a été restitué à la famille à Sarraltroff le 12 mars 1953. Il repose au cimetière de Sarraltroff.



.....  
Le bulletin de Sarraltroff et notamment sa rubrique Sarraltroff par l'histoire consacre pour moi près de 20 années de confection de ce bulletin. Pour ceux qui s'y intéressent, ils pourront dès à présent se rendre sur mon site Histoire de Sarraltroff dont le lien figure ci-après que j'essaierai d'enrichir au fur et à mesure dans les prochains temps. Bonne lecture. Bertrand KUGLER premier Adjoint.

<http://sarraltroff.free.fr/>

.....

### Les Heimatbriefe de Marcel GASSMAN.

Lorsque le gauleiter Joseph Burckel prit la direction du Gau de Saarland-Pfalz devenu le Westmark il avait l'ambition de nazifier la Moselle. Pour y parvenir l'administration nazie mit en place des instruments de contrainte destinés à quadriller le paysage mosellan. Dans les campagnes on créa des groupements de communes et on plaça à leur tête des chefs de groupements etc. Toute la société était embrigadée et contrôlée. Les habitants toutefois étaient réticents à s'engager dans ces formations. Mais la radio de Londres mit fin à leurs scrupules et leur conseilla par la voix du porte-parole du général De Gaulle, Maurice Schumann, de s'engager dans ces formations nazies afin d'en écarter les allemands, et de les infiltrer. C'est ainsi que Marcel Gassman devint le trésorier de l'Ortsgruppe du groupement des communes de Sarraltroff, Hilbesheim, Oberstinzeln et Bettborn. Les nazis ayant le sens de l'organisation, Marcel Gassman hérita un jour d'une petite machine à écrire et d'une ronéo. Mais Marcel Gassman était également le président du foyer paroissial

### MATHIS Jeanne



Mathis Jeanne est née à Altkirch le 7 février 1921. Elle est la fille de Mathis Eugène et de Friang Marie. Elle est morte le 25 juillet 1940. Pendant le mois de juillet, le temps était orageux et pluvieux. Cela fut à l'origine d'un drame. En effet la maison de Monsieur Ross Bernard, surélevée de plusieurs mètres par rapport à celle de la maison Mathis, avait été incendiée par un tir de l'artillerie allemande le 16 juin 1940 dans l'après-midi la veille de l'occupation du village, le 17 juin 1940 à

six heures du matin. L'eau s'étant infiltrée dans le pignon gauche qui surplombait la maison Mathis, ce dernier fut gorgé d'eau. Dans la nuit du 25 juillet il y eut de fortes rafales de vent et le pignon pesant plusieurs tonnes se renversa écrasant toute la maison Mathis. Jeanne âgée de 19 ans fut tuée dans son lit et projetée dans la cave. Elle avait un frère Aloyse et était la tante de Mathis Jean-Marie devenu maire.

### DASTILLUNG Nicolas

Né le 12/2/1922 fils de Monsieur Dastillung Nicolas (charron) et de Victorine Hartmann.



Il est mort le 17 juin 1940 à Champagny (Haute Saône) suite au mitraillage d'un avion allemand. En effet, les hommes âgés de 18 à 45 ans non mobilisés et les cheminots reçurent l'ordre de se présenter à Réding pour être transportés en train vers Dijon. Le convoi qui les transportait a été mitraillé au passage de la forêt entre Lure et Champagny et coûta la vie à plusieurs réfugiés civils notamment à Nicolas Dastillung âgé de 18 ans. Il fut enterré sur place par ses camarades de Sarraltroff dont son frère

Charles. Il était également le frère de Dastillung Louis. Parmi les témoins de ce triste événement figuraient Schaeffer Joseph, Rabot Charles, Meyer Fridolin, Schmitt Armand, Thiry Victor, Karleskind Robert. Tous de Sarraltroff et encore d'autres dont nous ne connaissons plus le nom. R. Beauvais

chez l'un des camarades devenu déserteur après une permission et trouva des indices compromettants et Marcel Gassman fut arrêté le 4 avril 1944. Il devait être traduit devant le Volksgericht de Berlin, le tribunal du peuple, pour subversion et démoralisation de la Wehrmacht en temps de guerre, accusation entraînant en général la peine de mort. Heureusement pour lui la triste prison de Moabit à Berlin avait été détruite par l'aviation alliée la veille de son incarcération, et il fut transféré dans plusieurs autres prisons dont, du fait de l'avancée alliée et de la débandade ambiante, il put s'échapper pour retrouver sa famille le 24 novembre 1944 sain et sauf après un parcours tumultueux mais chanceux. Ces 17 Heimatbriefe conservés constituent un témoignage original de la guerre vue à Sarraltroff à travers les aventures de ses enfants devenus comme tant d'autres des Malgré-nous.

Le drapeau nazi accroché au mur sur la photo que nous publions plus bas l'a été par l'administrateur nazi Herr Steins. Il ne s'agit donc pas d'une réunion de la "Hitlerjugend" mais celle du cercle Saint Michel au cours de laquelle a été projetée l'idée des Heimatbriefe dont nous publions la 11<sup>e</sup> lettre.

## **Société de sport et de gymnastique Sarraltroff Sarraltroff le 12 septembre 1943**

### **11<sup>e</sup> lettre de chez nous à nos camarades dans la Wehrmacht et le RAD (1),**

Un mois vient à nouveau de s'écouler depuis ma dernière lettre. C'est pourquoi je prends le temps de vous entretenir des dernières nouvelles.

Tout d'abord je souhaite revenir sur le cas de notre camarade Marcel tombé au combat. Pratiquement tous ceux des camarades qui ont répondu à ma 10<sup>ème</sup> lettre me relatent leur sympathie suite à cette perte amère et traduisent ainsi leur attachement à leur camarade disparu. Pratiquement tous m'écrivirent qu'ils ne purent retenir leurs larmes à la lecture du récit des cérémonies funèbres dans ma dernière lettre. Notre souci d'organiser cette cérémonie digne de lui a recueilli un écho favorable dans tout le village et notre société y a gagné en sympathie. La famille Scheffer nous en a remercié en même temps qu'elle faisait paraître un avis de remerciement dans le journal.

« Ceux qui nous ont témoigné des marques de sympathie et nous ont envoyé des fleurs magnifiques à l'occasion de la perte douloureuse de notre cher grenadier Marcel Scheffer ont été une consolation pour nous. Nous tenons à remercier en particulier ses amis sportifs tout comme son président Marcel Gassmann pour leurs paroles réconfortantes. Au nom de la famille en deuil. La famille Scheffer Victor » Je voudrais souligner que seuls nous avons envoyé une couronne. J'ai également réceptionné une photo du disparu que je collerai dans notre registre avec toutes les références. Pour la couronne et les 2 messes j'ai dépensé 37 R.Marks. L'attachement de Marcel à notre société est attesté par le fait que quelques jours avant sa mort il avait retourné entre autre les lettres de 1 à 8 pour éviter de les perdre. Qui peut en dire autant. J'apprends encore qu'il a été élevé au grade de caporal à titre posthume.

A part cela il n'y a rien de neuf au village. la veuve Martin (Schnieder Hélène=Hélène de la famille du tailleur) s'est remariée avec le veuf Feuerstein de Gosselming.

Nos camarades au RAD m'ont écrit le 6.9 qu'ils seraient libérés mais à ce jour aucun n'est rentré.

Aujourd'hui les pommes de terre sont déjà sorties (tout doit être achevé pour votre retour). La récolte sera mauvaise cette année à cause de la grande sécheresse. Vous avez été nombreux à relater la canicule de cette année (Camille a connu jusqu' à 70°C). Ici aussi nous avons connu 2 grosses périodes de chaleur : l'une à mi-juillet et la seconde dans la semaine après le 2 août. Là nous avions jusqu' à 35°C à l'ombre et 58-60°C en plein soleil. Le regain coupé le matin pouvait être rentré le soir.

A propos du sport il n'y a pas grand-chose à dire. Pour le football

il n'y a guère que Sarrebourg à y jouer encore et même pas tous les dimanches. Dans leur équipe fanion on trouve maintenant côte à côte Fr. Keller, Bachschmidt, Späty etc. Ils ont perdu sur le score de 6-4 contre le SV Strasbourg (Sportverein Strassburg, autrefois l'ASS). Bour a réussi dimanche un saut à 7,03 mètres. Son saut à Hayange à 7,50 mètres constitue la meilleure performance européenne de l'année 1943. Sarrebourg dispose à nouveau d'une bonne équipe militaire.

La guerre est entrée dans une phase nouvelle avec la capitulation de l'Italie le 8 septembre 1943(2). Il peut en résulter toutes sortes de complications. La guerre aérienne se poursuit inexorablement. Lundi dernier vers 10H30 nous en avons eu une image imposante grandeur nature comme en eurent certainement seuls les camarades au front. Plus de 300 forteresses volantes américaines nous ont survolés en une seule fois à haute altitude mais étaient visibles à l'œil nu. Je peux vous assurer que cela était « impressionnant » (écrit en français dans le texte en allemand). L'air comme la terre vibraient. Aucune bombe ne fut larguée sur nous. Par contre à Strasbourg ils furent impliqués dans des combats aériens et larguèrent des bombes sur Strasbourg-Neudorf(3) où l'on déplorait 170 morts et 1600 sans abris semble-t-il. L'attaque la plus importante se concentra sur Stuttgart. A l'est également nos troupes sont engagées dans des combats défensifs. Les Am. ont débarqué à Naples et les Anglais en Italie du sud. Stalino, Mariopol(4) ont été systématiquement pilonnés. Espérons pour le mieux, nos pensées et nos vœux concernent particulièrement ceux de nos camarades au front. A ceux qui s'y trouvent je demande de nous donner plus de signes de présence. Je sais que vous ne disposez pas de votre temps, mais justement vos nouvelles nous intéressent le plus.

Freismuth A. Aucune nouvelle de lui depuis la dernière lettre. Il aurait été blessé (blessures légères) et ses lettres nous sont revenues depuis. Il était dans le bassin du Donetz

Gassmann K. Est encore en Grèce. A écrit les 9/17/25.8. Il a été versé dans une autre unité où cela va mieux tant pour le service que pour l'ordinaire. Il formule ses meilleurs vœux pour tous mais particulièrement pour ceux qui sont engagés au combat au front.

Gassmann A. Il écrit le 12 et le 29.12 de Wolkow. Il a été engagé durant 14 jours dans les combats défensifs très violents près du Lac Ladoga. Mais il a eu de la chance. Le calme est revenu là-bas.

Gigy Paul : était 10 jours en permission, a rejoint sa garnison où il va être formé comme personnel soignant paramédical chez les chasseurs

Holtz Joseph : lettre du 25.08. A eu de la chance jusque là. Qui..... Est pour l'heure toujours dans sa garnison. Est-il donc bête à ce point qu'il leur faut si longtemps pour assurer sa formation ! Il joue toujours au football. Nous aimerions savoir à quel poste il joue enfin. Ou bien changera-t-il encore souvent de place. Ou bien s'est-il amélioré ? Sinon tout va bien chez lui. A l'instant je réceptionne une lettre de sa part du 7.09 où il nous dit qu'il doit se rendre à Buch (Autriche) pour une formation comme instructeur.

Mathis Al. a écrit les 15-22.08 et le 29.08. Préférerait rentrer immédiatement. Il a demandé une rencontre contre Dolving pour la prochaine kermesse. Cela ne suffira pas. Friedel lui a rendu visite et ils ont élaboré des projets. Tout est bien chez lui. Il salue tous ses camarades.

Mazerand Joseph : est reparti et se retrouve dans une compagnie de convalescence en Prusse orientale d'où il écrit le 03.09. Sa blessure lui fait encore toujours mal dans les hanches. Si seulement ça peut durer.

Meyer René : sans nouvelles de lui. Il avait écrit chez lui. Il participait à de violents combats à Orel-Koursk(5) C'est notre premier caporal. Bravo ! Il est bien parti pour devenir maréchal. René était sans nul doute celui qui avec Marcel a livré les combats les plus durs sur le front. Nous aimerions bien avoir de ses nouvelles..

Meyer Friedel (Fridolin) : lettre du 07 et 28.08 réceptionnées. Il est pour l'instant en permission (16j). Il était quelques jours après l'at-

taque aérienne à Berlin. Il salue tous les camarades.

Karleskind Robert : aucune nouvelle de lui.

Rabot Aloyse : il nous écrit le 06.08 d'une maison de convalescence. Cette situation lui a permis d'échapper de façon heureuse aux durs combats. Espérons que sa convalescence durera encore bien longtemps. Nous attendons des nouvelles fraîches.

Roos Joh. (Jean) : il nous écrit le 19 et 27.08. J'avais oublié de le citer dans ma dernière lettre malgré 2 écrits de sa part. Il va bien. Il espère la paix très proche.

Spaeter E : je n'ai aucune nouvelle de lui depuis sa dernière lettre. Il se trouvait engagé dans le secteur d'Orel. Nous aimerions avoir de ses nouvelles.

Spaeter Joseph : écrit le 07.09 qu'il était affecté dans la FLAK à Belgard, où c'est je ne le sais pas. Ecris le nous la prochaine fois.

Thiry Oscar : a écrit les 11-14-21-23.08. A été affecté après une courte instruction en Pologne. Pour beaucoup d'entre vous le nom de sa ville de garnison doit être familier. La Vierge noire y est honorée. Un lieu de pèlerinage comme celui de Lourdes. Qui se trouve non loin de la frontière allemande près de Breslau.

Wirtz A. : a écrit le 04.09. Est stationné en Pologne et se trouve pour l'instant à l'infirmerie parce qu'il s'est foulé la cheville. Par ailleurs tout va bien

Camus et Roos R. : j'ai reçu leurs lettres du 15 et 28.08. Ils sont toujours ensemble du côté d'Osnabruck. Ils jouent souvent au football. C'est bien. Ils ont appris à mieux défiler et ils sont devenus souples. Nous avons grand besoin de ce type de personnes dans notre association sportive comme l'écrit Camus.

Stein se trouve encore à Quakenbruck. Le 24.08 il écrit que tout se passe bien pour lui et salue tous ses camarades.

De Rabot Charles je n'ai plus de nouvelles depuis qu'il est parti. Il doit être empêché mais je ne puis l'affirmer.

De Karleskind Louis tout comme de Dastilling Charles nous

n'avons pas la moindre idée de ce qu'ils sont devenus.

Pratiquement dans toutes les localités arrivent journellement des nouvelles funestes. A Réding on dénombre déjà 4 morts au combat et 3 à Lixheim. Vagost de Hilbesheim aurait été capturé à Tunis et aurait écrit d'Angleterre. Martin René a déjà été blessé à 2 reprises. Le fils de Bour Lucien de Sarrebourg est tombé il se trouvait avec Marcel. A peine 13 hommes de son régiment auraient survécu. Je conclus avec mon salut le plus amical et mes vœux d'un au revoir au plus tôt chez nous à la maison. Votre compagnon sportif. Marcel Gassmann

(1) RAD : Reichsarbeitsdienst : à ne pas confondre avec le STO. Service du travail national, le RAD a été introduit en Moselle le 23.04.1941 et en Alsace le 08.05.1941 et concernait les jeunes entre 17 et 25 ans. Sous couvert de service civique, c'était une organisation paramilitaire avec un uniforme, un emblème (pelle entourée de 2 épis de blé) qui se terminait obligatoirement par une cérémonie de serment public de fidélité au Führer et précédait l'incorporation dans la Wehrmacht.

(2) 1943 sonne le glas de l'invincibilité de la Wehrmacht avec la capitulation de l'Afrika Korps de Rommel et le débarquement allié en Sicile. L'Italie capitule sans condition le 3.09.1943 mais sur ordre de Hitler Skorzeny libère Mussolini et le place à la tête d'une république fasciste du nord ; toutefois ce sont les troupes allemandes qui défendent le territoire essentiellement.

(3) Œuvre du 92 ND Bomb Group de l'USAAF essentiellement. Ils visaient les usines Mathis d'Illkirch, ancienne usine de production de voitures, notamment la Matford, réquisitionnée par la firme Junker pour produire des moteurs d'avions larguèrent 574 bombes mais ces bombardements étaient imprécis au point que l'on parla un moment de méprise alliée

(4) Mariopol : au sud de Kiev, ex Jdanov sur la mer d'Azov

(5) Orel-Koursk : considérée encore aujourd'hui comme la plus grande bataille de blindés de l'histoire

Bertrand KUGLER (traduction et textes)



1 : GASSMANN Camille - 2 : GASSMANN Marcel - 3 : UNTEREINER Etienne - 4 : RABOT Chales - 5 : MEYER Fridolin - 6 : HOLTZ Joseph - 7 : GASSMANN Auguste - 8 : THIRY Pierre - 9 : STEIN Paul - 10 : LIMON Camille - 11 : WAGNER Aloyse - 12 : SCHEFFER René - 13 : ROOS Paul - 14 : SINS Jacques - 15 : KARLESKIND Jean - 16 : GIGY Paul - 17 : DANNEBERGER Raymond - 18 : SPAETER Joseph - 19 : SPAETER Eugène - 20 : MEYER René - 21 : GEOFFROY Jean - 22 : ROOS Raymond - 23 : BEAUVAIS Robert - 24 : REYMANN MARCEL - 23 à 26 : Inconnus. (Identification par R. Beauvais que nous remercions)

# ART SACRÉ et PATRIMOINE

## Les médaillons peints par Charles Jaeg (1866-1934) à l'église Saint-Michel de Sarraltroff

Pour les chrétiens Dieu est saint. Mais ils doivent chercher à atteindre eux aussi la sainteté. Les saints qui sont déjà aux cieux leur servent d'exemple c'est pourquoi dès les premiers temps chrétiens ils ont été représentés sur les murs des lieux de culte. Le peintre Charles Jaeg a orné de nombreuses églises d'Alsace et de Moselle. A Sarraltroff il a peint une Vierge en couronnement ainsi que des médaillons représentant les saints. L'ensemble date de 1924.

### Les médaillons



#### Sainte Cécile :

Elle se trouve à l'arrière près de la tribune car elle est la patronne des chorales et des musiciens. C'est une des saintes les plus célèbres de l'Eglise. Mariée de force, elle persévère à respecter son vœu de virginité. Elle refusa de renier sa foi et en allant au martyre, on entendit une musique sacrée autour d'elle. Elle est sou-

vent représentée avec un instrument et une couronne de fleurs. Étant donné son origine légendaire la Congrégation pour la cause des saints voulut la rayer de la liste des saints à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle mais l'Eglise recula face aux protestations des fidèles.



#### Sainte Jeanne d'Arc :

Elle est représentée avec son armure et son étendard. Béatifiée en 1909 et canonisée en 1920 elle fut brûlée vive à Rouen par les Anglais à l'âge de 19 ans après un procès en sorcellerie truqué le 30 mai 1431. Elle fut réhabilitée. Ayant entendu les voix de saint Michel, sainte Marguerite et sainte Catherine elle avait

pris les armes et fait couronner le roi Charles VII roi de France. C'est la raison pour laquelle elle a été déclarée comme sainte patronne secondaire de la France. Elle est symbole de fidélité et de foi.



#### Sainte Catherine d'Alexandrie (4<sup>e</sup> siècle) :

Selon la Légende dorée de Jacques de Voragine cette belle jeune fille de sang royal refusa d'épouser l'empereur Maxence car elle avait fait un vœu de mariage mystique. Ayant refusé de renier sa foi, l'empereur la fit supplicier

avec deux roues hérissées de pointes. Mais la foudre détruisit la roue et aveugla les bourreaux. Finalement elle fut décapitée et du lait jaillit de son cou selon la légende.. Elle était donc la patronne des mères qui allaitent. Le 25 novembre on avait coutume de couronner sa statue d'où la tradition pour les jeunes filles de 25 ans de porter des coiffures voyantes ce jour-là, c'est la tradition des catherinettes. Comme son origine est légendaire, sa fête fut rayée du calendrier romain en 1965 après le concile de Vatican II.

Du côté gauche celui des hommes, nous avons d'autres saints plutôt donnés en exemple aux hommes et aux jeunes garçons.



#### Saint Roch (1340 -1379) :

Il était d'origine noble et fut orphelin très tôt. Ayant probablement étudié la médecine, il décida de distribuer ses biens et de partir en pèlerinage à Rome. En Italie la peste faisait des ravages et pendant trois ans il se voua aux pestiférés. Ayant contracté la peste, il se retira dans un bois pour

ne pas contaminer les gens. Il y fut secouru par un ange et un petit chien qui lui apportait de la nourriture dérobée à son maître. Et il survécut. On le représente souvent comme ici en pèlerin avec son bourdon. Ce saint très populaire est invoqué dans la prévention des épidémies chez l'homme mais aussi chez les animaux notamment dans les campagnes.



#### Saint Louis (Louis IX).

C'était un des rois les plus puissants au Moyen âge. Très pieux il a participé à deux croisades et mourut de la peste à Tunis en 1270. Il fut le premier roi de France canonisé. Il a fait construire la Sainte-chapelle pour y abriter la relique de la couronne du Christ qu'il avait achetée à l'empereur latin de

Constantinople. On la voit ici sur un coussin. Il était vénéré pour son grand sens de la justice et sa charité envers les pauvres. Le choix de saint Louis et de Jeanne d'Arc quelques années après le retour de la Moselle à la France, après la fin du conflit 14 -18 n'était peut-être pas complètement neutre.

#### Saint Aloïs (Louis de Gonzague) :

Ce saint extrêmement populaire à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle fut proclamé le 21 juin 1925 patron de la jeunesse chrétienne. Il représente un modèle d'innocence, de pureté, de fidélité aux devoirs et d'esprit de sacrifice. Né en 1568 près de Venise dans une famille noble, il était l'aîné d'une famille nom-



breuse. Il séjourna avec ses parents à la cour d'Espagne. Touché par les mystères du Rosaire, il renonça contre l'avis de son père au marquisat de Mantoue et se désista pour son frère cadet, pour entrer chez les jésuites à Rome. Il y mena une vie d'étude, de charité et de piété. Et comme la peste régnait à Rome en 1591 il se dévoua sans

compter pour soigner les pestiférés. En traînant un pestiféré sur ses épaules jusqu'à l'hôpital, il contracta la maladie et en mourut alors qu'il n'avait que 23 ans. Ses attributs sont la croix, le lys, un crâne et une couronne ducale jetée à terre ainsi que le livre de prières et d'études. Il est souvent représenté avec le surplis ecclésiastique bien qu'il mourut avant de pouvoir devenir prêtre.

### Dans le chœur

Le chœur est l'endroit où se déroule la messe. Nous y trouvons cinq médaillons, l'un représentant un Christ bénissant et les 4 évangélistes. Le Christ



bénissant est une représentation privilégiée de l'art byzantin. Le Christ tient le livre des saintes écritures dans la main gauche et lève la main droite dans un geste qui invite à la vie éternelle. Sur le livre l'alpha et l'oméga. Par référence à l'Apocalypse 22 : 13 « Je suis l'alpha et l'oméga, le premier et le dernier, le commencement et la fin ». Les deux doigts tendus soulignent la double nature humaine et divine du Christ, et les trois autres joints figurent la Trinité.

Les évangélistes sont représentés avec un livre et une plume d'oie rappelant l'écriture des 4 Evangiles porteurs du Nouveau Testament. Il s'agit de saint Marc, saint Mathieu, saint Luc, et saint Jean.

Les évangélistes sont représentés avec un livre et une plume d'oie rappelant l'écriture des 4 Evangiles porteurs du Nouveau Testament. Il s'agit de saint Marc, saint Mathieu, saint Luc, et saint Jean.

### Les deux peintures au-dessus des autels latéraux de Marie et Joseph.

De chaque côté deux anges entourent la citation latine **ORA** à gauche et **LABORA** à droite. En fait il s'agit d'une exhortation « prie et travaille ». On la présente souvent comme l'expression de la règle monastique de Saint-Benoît. Elle est en fait d'origine plus tardive et fut tirée d'un livre sur la vie bénédictine écrite par un moine allemand



devenu le premier abbé de la nouvelle abbaye de Beuron dans le Bade-Wurtemberg. Cette abbaye a joué un très grand rôle à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle dans la redécouverte de l'art chrétien primitif et de l'art byzantin et deviendra un centre de référence tout comme l'abbaye très connue de Maria-Laach. Charles Jaeg a été influencé au point de vue stylistique par cette abbaye (témoignage de l'artiste ornemaniste Jean-Paul Brucker descendant de la famille)



Photo de famille avec Charles Jaeg à gauche, Marie Jaeg, Victor Jaeg et Raymond et Valentin

d'où ces médaillons à cadre arrondi en trompe l'œil et petit liseré doré qui rappellent le style byzantin. En plus des influences italiennes caractéristiques de l'artiste. Il convient de noter également que ces médaillons dans leur présentation première figuraient dans un ensemble décoratif plus chargé fait de guirlandes, pampres... comme on le voit sur quelques photos anciennes.

# Photos anciennes de notre village

---

*Remise de bannière aux enfants de Marie (1951-1952)*



*Rue du Reberg vers 1950*



*Retour de pâtreage : il s'agit d'Auguste Gassmann enfant, photo prise vers 1920.*

## Rentrée des classes septembre 2013



## L'Evêque de Myre à l'école



# Crédit Mutuel Mobile

## CHOISIR SON FORFAIT TÉLÉPHONIE MOBILE AU CRÉDIT MUTUEL ÇA CHANGE TOUT !

AU CRÉDIT MUTUEL  
J'AI MA BANQUE  
DANS MON MOBILE  
ET ÇA CHANGE TOUT.



**Crédit  Mutuel**  
**LA banque à qui parler**

**Crédit Mutuel ETANGS ET DEUX PROVINCES**

1 Rue du Maréchal Leclerc  
57930 FENETRANGE

1 Route de Fénétrange  
57400 SARRALTROFF

18 Grand rue  
57930 MITTERSHEIM

9 Rue de Sarrebourg  
57400 LANGATTE

**Tél 0820 891 543** (0.12€/mn)

Le DAS (désat d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg. Ce document ne se substitue pas à la brochure des tarifs disponibles auprès de votre Classe de Crédit Mutuel ou sur [www.cremobile.com](http://www.cremobile.com).

Crédit Mutuel Mobile est un service de l'opérateur NFM Mobile proposé par le Crédit Mutuel. NFM Mobile SAS 421 713 882 - RCS Paris - 12, rue Gallon 75107 Paris Cedex 02.